

SOMMAIRE:

EN SYNTHÈSE	1
FAITS MARQUANTS	3
RÉSULTATS ET ACTIONS PHARE : PRÉVENTION	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	9
LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	10
LE TERRITOIRE DESSERVI.....	11
LES OPÉRATIONS DE COLLECTE	12
LES CENTRES DE RECYCLAGE	14
LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT	16
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT	19
LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	20
REPÈRES	21
CHIFFRES CLÉS	23
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ	26
BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE	27
BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT	36
LES INDICATEURS FINANCIERS	46
LE COMPTE ADMINISTRATIF	47
ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE	56
ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGANTS	60
LA SOCIÉTÉ VALBOM	61
LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE	65
ANNEXES	68
TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2022	69
ANNEXES DES ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES DÉLÉGANTS	72
LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX	100
LES ADRESSES UTILES	101

EN SYNTHÈSE ...

Le modèle de service public de gestion des déchets (SPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets, qui sont assurés de manière performante par la Métropole.

L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets issus la loi TECV d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, du Paquet européen pour l'économie circulaire de juin 2018 retranscrits dans la loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et repris dans le volet "déchets" du CRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) :
 - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2035. L'année 2021 a ainsi été consacrée à l'élaboration d'un nouveau « plan stratégique déchets » avec pour objectif d'identifier le champ des possibles, d'élaborer et de déployer les thématiques et les actions visant à répondre aux deux enjeux, 1. Réduire – 2. Valoriser (valorisation matière en priorité).

La réflexion conduite sous la présidence de Patrick LABESSE, Vice-Président, avec un groupe de 13 élus et une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'aborder les aspects à la fois humains, techniques, financiers et environnementaux du service public de gestion des déchets et de retenir des orientations ambitieuses.

- L'année 2022 a été marquée par le vote du Plan stratégique déchets (délibération du 25/03/2022 n° 2022-145) et la poursuite de la réorganisation du Pôle prévention et gestion des déchets pour son déploiement ; le Plan se décompose en 9 axes regroupant 41 actions :

Axe 1	Gouvernance	2 actions	PLPDMA
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets	9 actions	
Axe 3	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7 actions	
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 actions	
Axe 5	Réduire et valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	5 actions	
Axe 6	Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	6 actions	
Axe 7	Réduire les déchets des entreprises	2 actions	
Axe 8	Moderniser le service	3 actions	
Axe 9	Faire évoluer le financement	4 actions	

Un travail conjoint avec les acteurs du territoire (associations, communes, institutions) a permis aussi d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dont les actions sont intégrées au Plan stratégique déchets.

Le Plan stratégique déchets regroupe notamment les leviers tels que l'extension des consignes de tri à tous les emballages, le tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine), la modernisation des centres de recyclage, les évolutions de fréquence de collecte et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que les actions d'accompagnement au changement de comportement des habitants (PLPDMA). En interne, le volet social du Plan, ainsi que le programme d'accompagnement au changement des agents et des évolutions de l'organisation et des métiers ont fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les organisations syndicales et la direction des ressources humaines.

Au cours de l'année 2022, 417 010,55 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte ou dans les Centres de Recyclage, **soit -8,19% en kg/hab/an par rapport à 2021** ce qui correspond à une réduction substantielle de la quantité de déchets produite par habitant en 2022, enjeu majeur du Plan stratégique déchets. La réduction des DMA (hors déchets communaux) est ainsi de -8,37% par rapport à l'année de référence de 2010, ce qui correspond à la moitié du chemin à parcourir d'ici 2030 (pour rappel : objectif de -15% d'ici 2030 par rapport à 2010).

En outre, les déchets ont été **valorisés à 93,78%** directement en matière ou en énergie.

Cette réduction globale est la résultante de la baisse des deux flux principaux en kg/habitant/an : les OMR à -5,2 % et les déchets apportés en centre de recyclage à -13,5 %, principalement les gravats, les déchets non incinérables et le bois. Les variations sur ces trois flux traduisent classiquement des variations sur l'activité économique du secteur du bâtiment ; on peut légitimement en conclure que le très fort rebond en 2021 du secteur de la construction, en fin de période Covid, s'est tassé en 2022 pour revenir à des niveaux standards d'avant crise.

Cette forte réduction des tonnages de déchets par habitant et par an est néanmoins un succès en soi pour l'exercice 2022.

En termes de niveau de service de la collecte, le taux de service a été proche de 100% en 2022 du fait d'une stratégie volontariste notamment en termes de moyens humains mis à disposition de l'exploitation (augmentation du nombre de personnels non permanents).

En termes financiers, le coût global de l'élimination des DMA s'est élevé à 118,89 M €, financé à 85 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 15% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget étant équilibré sans recours au Budget Principal.

Au travers du présent rapport, Bordeaux Métropole souhaite faire progresser la connaissance de ses activités de collecte et de traitement des déchets et de sa politique de prévention.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



FAITS MARQUANTS

...plan stratégique déchets 2022-2026 en matière de collecte et réduction des déchets

- Renforcement des équipes de la direction, notamment avec la création d'une équipe dédiée à la mission Plan stratégique.
- Démarrage progressif de la mise en œuvre du plan, notamment avec la présentation aux communes, aux pôles territoriaux et aux directions de BM.
- Expérimentation d'implantation de PAV biodéchets à Mérignac
- Coopération territoriale : suivi de l'étude technique, COPIL en fin d'année sur la création d'une SPL.
- Extension des consignes de tri :
 - acquisition de bacs à couvercle jaune et démarrage du collage des nouvelles consignes de tri sur les bacs de recyclables ;
 - notification du marché public d'enquêtes dans les habitats verticaux pour le dimensionnement des bacs dans les locaux poubelles.
 - négociation avec le PPGD, la DRH et les organisations syndicales d'un volet social du Plan stratégique déchets 2021-2026 (rencontres des 6/04, 27/04, 18/05, 8/06, 14/09). Adopté par le conseil métropolitain le 30 septembre 2022, ce volet social a vocation à accompagner la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau social en tenant compte des contraintes opérationnelles. Le déploiement du Volet social sera progressif jusqu'en 2026 avec notamment la mise en place de groupes de travail thématiques dont l'objet est l'établissement de diagnostics partagés et la mise en œuvre de mesures correctives. Ils ont travaillé en 2022 notamment sur l'absentéisme ou l'accidentologie.
 - Accompagnement au changement interne.
 - Evolution d'un des taux de TEOM (de 8,69% à 7,55%).
 - Première campagne d'exonération de TEOM des professionnels : 147 locaux professionnels exonérés pour 1,5 M€.

...système d'information (SI)

Recensement et hiérarchisation de tous les projets SI du pôle, et mise en place d'un comité de suivi.

Déploiement du projet GEDO pour l'informatisation des données de collecte des déchets issus des centres de recyclage. Lien entre les agents en haut de quai (gardiens) et les chauffeurs en bas de quai. Mise en place d'un registre des déchets

...pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

- * Lancement des travaux d'extension et réhabilitation du bâtiment d'exploitation du centre de transfert de TOUBAN
- * Etudes, obtention du permis de construire du futur bâtiment d'exploitation de Latule



Image PC

- * Accord du permis de construire pour l'aire de réemploi au centre de recyclage de Gradignan et lancement des travaux (livraison prévue février 2023)



- * Etude de faisabilité urbaine pour l'implantation d'un centre de réemploi pérenne à Bordeaux Caudéran (Quartier Monséjour).

- * Etude pour le futur Centre de ressources de la rue Cousteau à Bordeaux

Création du Centre de réemploi et de l'aire de recyclage de la rue du Commandant Cousteau



Image concours

- * Suite du suivi de dossier pour la création d'un centre éphémère en milieu urbain, rue Carles Vernet à Bordeaux.

- * Réalisation de la centrale photovoltaïque sur le site de l'ancien CET du Bourgaillh (Livraison Mars 2023).

- * Contrôle de 4 centres de recyclage par la DREAL (Bassens, Mérignac, Pessac Bourghail et Touban)

* Expérimentation du gardiennage de nuit avec agents cynophiles sur 3 centres de recyclage (Villenave d'Ornon, Bruges et Le Taillan)

* Conception et mise en place de parc grillagé pour la protection du gisement D3E (après Pessac 2022, Villenave d'Ornon)

* Participation et témoignage de BM lors du colloque Ecologic "protection du gisement D3E".

* Bègles :

Travaux pour le réaménagement de l'ancien cabinet médical et l'extension du vestiaire féminin, phases d'étude et de conception terminées, lancement prévu au printemps 2023.

Objectif étant de pouvoir accueillir davantage de personnel technique féminin sur le site.

* Travaux d'amélioration (réfection des hauts de quais) des sites de Ambarès (28/02 au 23/04), Blanquefort (27/06 au 16/08), Bastide (18/07 au 26/07) et Pessac Bourgaillh (14/11 au 13/01/23)



...sur les contrats de délégation de service public

Dans le cadre du contrat de concession avec travaux conclu en août 2019, le délégataire VALBOM exploite jusqu'au 31 décembre 2027, trois équipements de traitement des déchets de Bordeaux Métropole : le centre de tri de Bègles et les deux unités de valorisation énergétique (UVE) de Bègles et de Cenon.

Pendant l'année 2022, les travaux concessifs confiés au délégataire VALBOM se sont poursuivis sur les trois sites :

- la mise en service industrielle des équipements d'amélioration des performances environnementales et énergétiques de l'UVE de Cenon a démarré en mars 2022,
- celle du nouveau centre de tri destiné à accueillir tous les emballages issus de l'extension des consignes de tri a démarré en décembre 2022,
- installation de la vidéosurveillance dans les UVE pour contrôler les apports. Des actions d'informations auprès des communes et des pôles territoriaux ont été menées pour sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière d'apports dans les UVE,



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

- mais certains travaux sur l'UVE de Bègles ont dû être reportés à 2023 en raison de la défaillance d'un prestataire.

En exploitation, l'année 2022 a été marquée :

- par des arrêts importants de la production électrique sur l'UVE de Bègles dus à des avaries techniques,
- par des ajustements techniques sur le process de l'UVE de Cenon pour atteindre les nouveaux seuils de performances,
- et par une adaptabilité du fonctionnement du centre de tri pour gérer la coactivité avec la réalisation des travaux du nouveau centre de tri.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public pour le compostage collectif des végétaux confié à la société LA GRANDE JAUGUE, l'année 2022 a été marquée par les travaux d'extension de la plateforme située Avenue du Temple qui doit permettre d'améliorer les conditions d'exploitation.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

...en matière de coopération territoriale

La prévention et la gestion des déchets ménagers est un des axes de travail retenu dans le cadre de la coopération avec les territoires voisins de la Métropole, en particulier avec les autres collectivités girondines en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés. Un des axes de travail développé en 2022 fut l'étude sur les modes de traitement des déchets ménagers résiduels en Gironde ; cela a donné lieu à plusieurs rencontres et à la création d'un Comité de pilotage en vue de créer une structure de gouvernance partagée des équipements métropolitains, par exemple une société publique locale (SPL) pour le traitement des déchets résiduels.

RÉSULTATS ET ACTIONS

PHARE : PRÉVENTION



Les biodéchets

Le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et la réduction des végétaux (réutilisation sous forme de broyat, paillis, etc.) est un axe d'action prioritaire.

Le broyage

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé. Ce sont, depuis le démarrage de l'opération, 175 foyers qui bénéficient de cette aide.



En 2022, 67 opérations de broyage de végétaux des habitants ont eu lieu dans des centres de recyclage, dans des espaces publics ou à domicile. Au total, ce sont 510 foyers qui ont pu bénéficier de ce service



Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent de plus en plus pour gérer des sites de compostage partagé : 286 sites actifs ont été accompagnés par Bordeaux Métropole



La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2022, 5 795 composteurs ont été distribués ce qui porte à 54 082 le nombre de composteurs distribués depuis 2012.

Le taux de dotation de composteurs est de 31,6% de l'habitat pavillonnaire pour un objectif fixé à 30%, traduisant cependant des disparités fortes entre les communes.



Des formations et ateliers gratuits

Tout au long de l'année 2022, 29 ateliers et des formations ont permis de former 284 habitants sur le compostage, lombricompostage et la gestion des déchets de jardin.

ce qui correspond à 8 392 habitants pratiquant le compostage partagé et plus de 965 tonnes détournées depuis 2014.



Expérimentations contribuant à l'élaboration du plan stratégique

Plusieurs expérimentations ont été menées afin de contribuer aux réflexions sur le plan stratégique.

Aire de réemploi – Centre de recyclage de Gradignan

Forte du succès de cette expérimentation, l'objectif est de doubler la surface pour pouvoir augmenter le volume d'objets et matériaux proposés gratuitement aux habitants. Les travaux se termineront en 2023.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

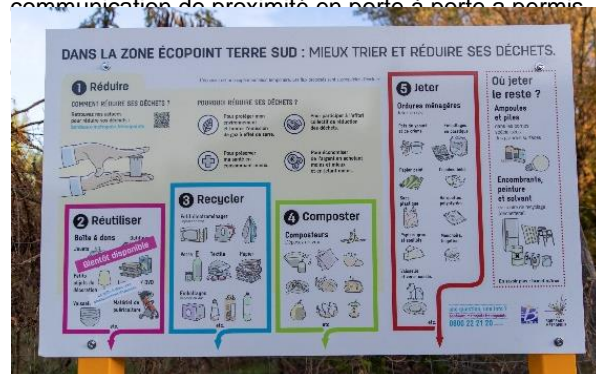


Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



Eco point à Bègles Terre Sud et Bordeaux – La Benaue

Deux éco-points ont été mis en service en octobre 2021 dans les quartiers de Bègles Terre sud et Bordeaux La Benaue. Ils rassemblent dans un même espace un ensemble de services de proximité de collecte et de prévention à destination des habitants. Un dispositif de communication de proximité en porte-à-porte a permis



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



Point d'apport volontaire pour les déchets alimentaires

Depuis juillet 2022 Bordeaux Métropole expérimente des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires avec 7 équipements installés à Mérignac.

Au total, 8,7 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2022, ce qui correspond à un ratio d'environ 33 kg/habitant actif.

Une communication de proximité a été réalisée dans près de 700 logements. Des permanences d'information se sont

tenues chaque mercredi de juin à octobre 2022 à la MJC des 2 Villes.

Cette expérimentation a démontré que les points d'apport volontaire peuvent s'intégrer sur le domaine public sans signalement de problématique particulière de salubrité ou d'odeur par les utilisateurs et habitants voisins.

En 2023, une étude d'implantation de points d'apports volontaires va permettre de déployer cette solution de tri à la source des biodéchets dans les zones d'habitat dense de Bordeaux Métropole en intra-rocade.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

Bordeaux Métropole et le REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire) ont co-organisé une journée dédiée aux professionnels de la restauration collective publique le 29 juin 2022 sur le thème « Des menus végétariens,

savoureux et sans gaspillage en restauration collective, c'est possible ! », composée notamment de témoignages et d'ateliers participatifs.

Un appel à projet « Accompagnement des habitants à la réduction de leurs déchets »

Un appel à projets visant à mobiliser les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire a été lancé en 2021 pour la période 2022-2024.

Les 10 structures lauréates accompagnent pendant 3 ans de nombreux habitants métropolitains à la réduction de

leurs déchets : Alter Echo, Aremacs, Echoppe zéro déchets, e-Graine, Ekolo[geek], Hop – La Boucle, La conciergerie solidaire / ELISE Atlantique, Le Bocal Local, Le Recyclorium, Boxeaty.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La Régie communautaire

Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après) ;
- le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- l'exploitation de 15 centres de recyclage ;
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac où des projets de panneaux photovoltaïques sont menés.

L'organisation du Pôle Prévention et Gestion des Déchets

Les missions générales du Pôle sont regroupées au sein de trois directions : Exploitation, Stratégie et Maitrise d'ouvrages, et Ressources.

La direction Exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction Stratégie et Maitrise d'Ouvrages comprend les services suivants :

- la mission de suivi et de pilotage des délégations de service public.
- le service Pilotage qui a pour mission l'animation des politiques publiques de prévention des déchets, la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, la gestion des données informatisées de collecte et le déploiement des solutions de tri à la source des bio déchets.
- le service Prévention qui a pour mission l'animation des partenariats et l'accompagnement des habitants.
- la mission Plan Stratégique Déchets 2026 qui définit la stratégie de mise en œuvre des actions techniques du Plan : schéma directeur des centres de recyclage, fréquences de collecte, tri à la source des biodéchets et mise en œuvre des extensions des consignes de tri.

La direction Ressources comprend les services suivants :

- le service des Ressources Humaines est chargé de la gestion courante des agents, et de la formation des chauffeurs et des ripeurs ;
- le service Administratif et Financier, service support et transversal gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le

suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction ;

- la mission à l'accompagnement au changement interne au pôle.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2022, l'effectif voté de la direction se compose de 990 postes dont 897 sont pourvus (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 163 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 9 bennes compactrices à grue et de 2 camions équipés de bras hydrauliques et de 25 portes conteneurs.

Le transport des déchets est réalisé avec 9 semi-remorques, 24 portes conteneurs et de 2 camions équipés de bras hydrauliques.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, pilote les prestations suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- gestion de 2 centres de recyclage dont un sans quai.

Des échanges pour actualiser la convention entre Bordeaux Métropole et le SIVOM ont démarrés.

LE TERRITOIRE DESSERVI

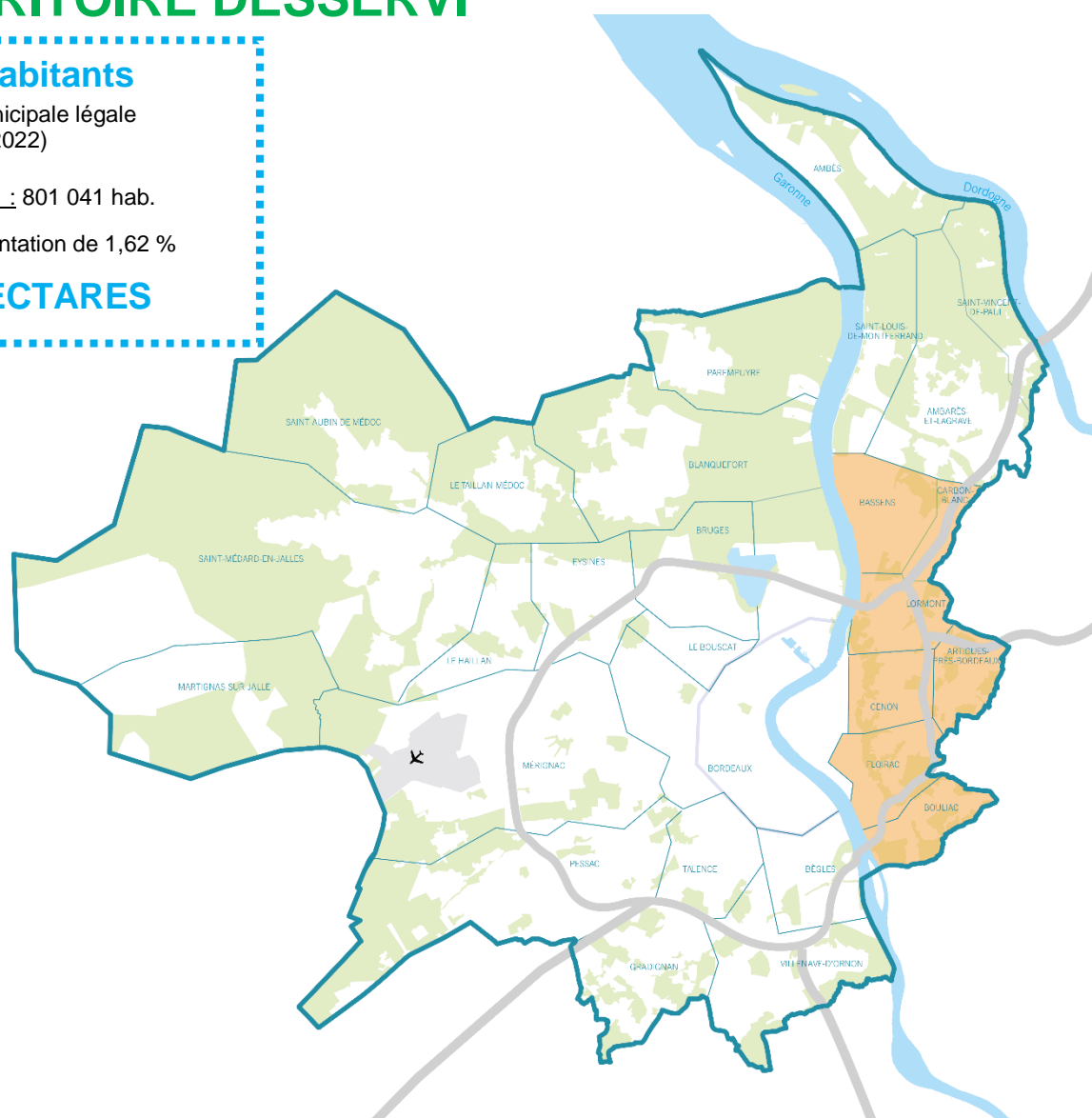
814 049 habitants

(Population municipale légale au 1er janvier 2022)

Population 2021 : 801 041 hab.

Soit une augmentation de 1,62 %

57 828 HECTARES



REGIE : 719 103 habitants 52 783 hectares

SIVOM : 94 946 habitants 5 045 hectares

Ambarès-et-Lagrave	16 636 hab	Carbon-Blanc	8 254 hab	Pessac	65 245 hab
Ambès	3 053 hab	Cenon	25 496 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 495 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 656 hab	Eysines	24 488 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 161 hab
Bassens	7 472 hab	Floirac	18 181 hab	Saint-Médard-en-Jalles	31 808 hab
Bègles	30 642 hab	Gradignan	25 694 hab	Saint-Vincent-de-Paul	1 000 hab
Blanquefort	15 419 hab	Le Haillan	11 539 hab	Le Taillan-Médoc	10 141 hab
Bordeaux	260 958 hab	Lormont	23 181 hab	Talence	43 820 hab
Bouliac	3 706 hab	Martignas-sur-Jalle	7 624 hab	Villenave-d'Ornon	36 754 hab
Le Bouscat	23 890 hab	Mérignac	72 197 hab		
Bruges	19 403 hab	Parempuyre	9 136 hab		

LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

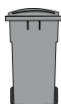
Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

Fréquence de la collecte en porte à porte



La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1** : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2** : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hypercentre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5** : l'hypercentre de Bordeaux et le quartier de la gare.

Fréquence de la collecte en apport volontaire

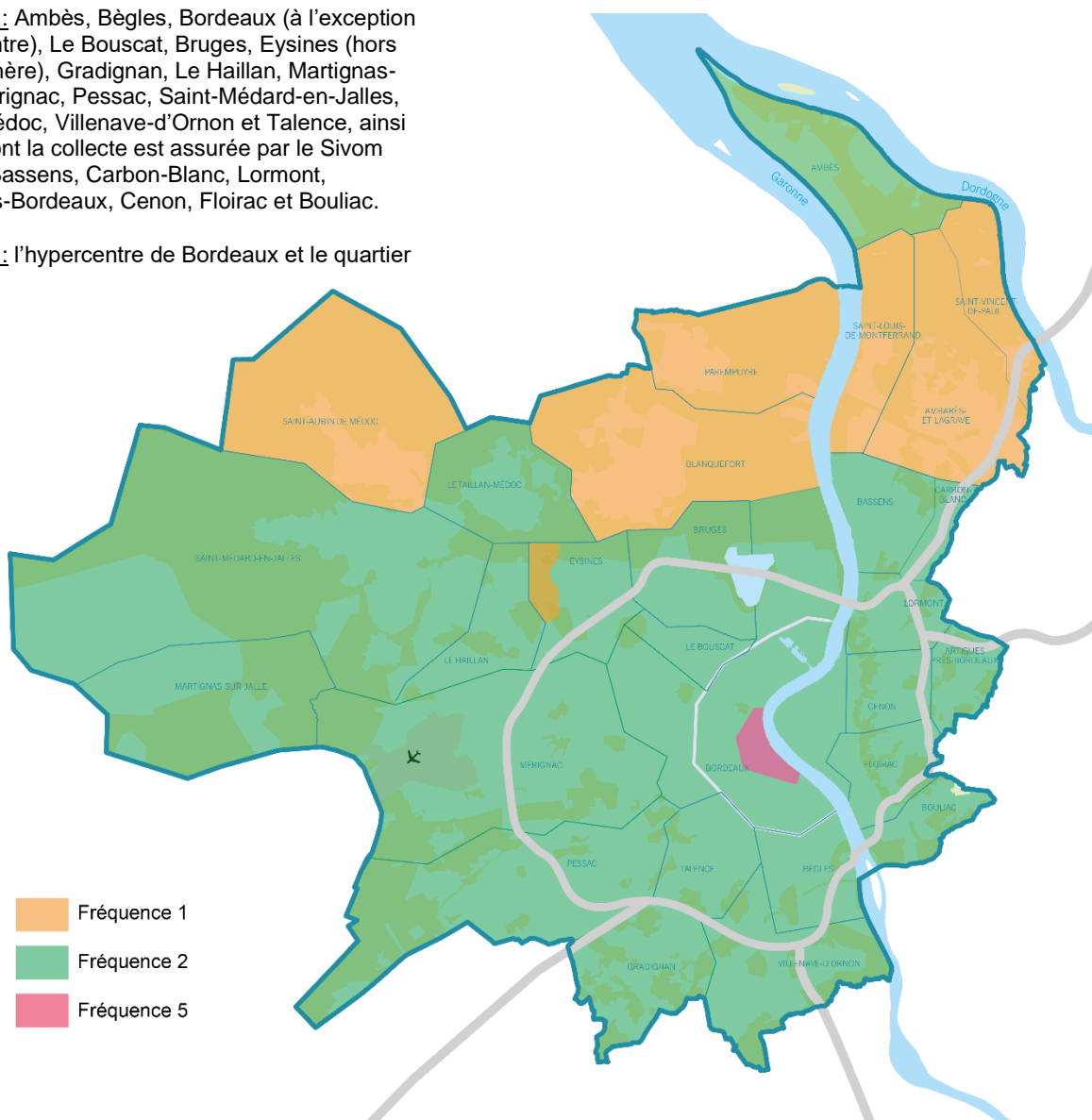


La fréquence de collecte en apport volontaire des containers enterrés et semi-enterrés, sauf exception, est dimensionnée pour une collecte par semaine.

La collecte des biodéchets



La fréquence de collecte en apport volontaire des biodéchets dans le cadre de l'expérimentation sur Mérignac, est d'une fois par semaine.



La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants.



Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Dans certains quartiers du centre de Bordeaux, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire par la mise en place d'emplacements réservés à des bacs verts de proximité.

La collecte des textiles usagés

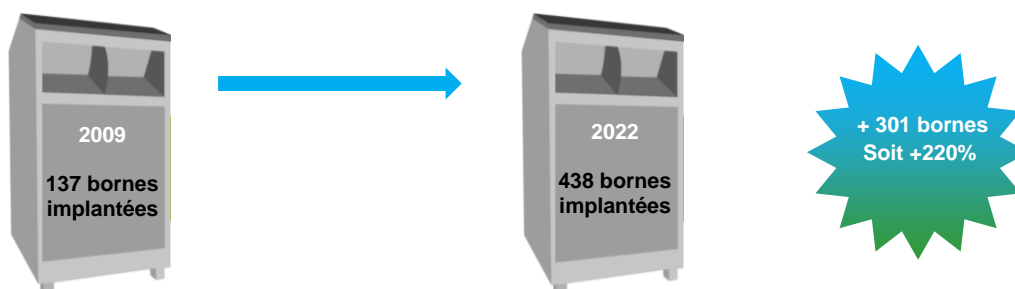


Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de prévention des déchets, encourage le développement d'une filière de collecte des textiles sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets et de valorisation matière et réemploi.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune

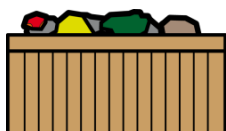
d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés. Ainsi, 2 552 tonnes ont été détournées des ordures ménagères. 438 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1859 habitants, implantation supérieure à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 17 sites (voir carte ci-après).



Les produits collectés sont : les végétaux, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

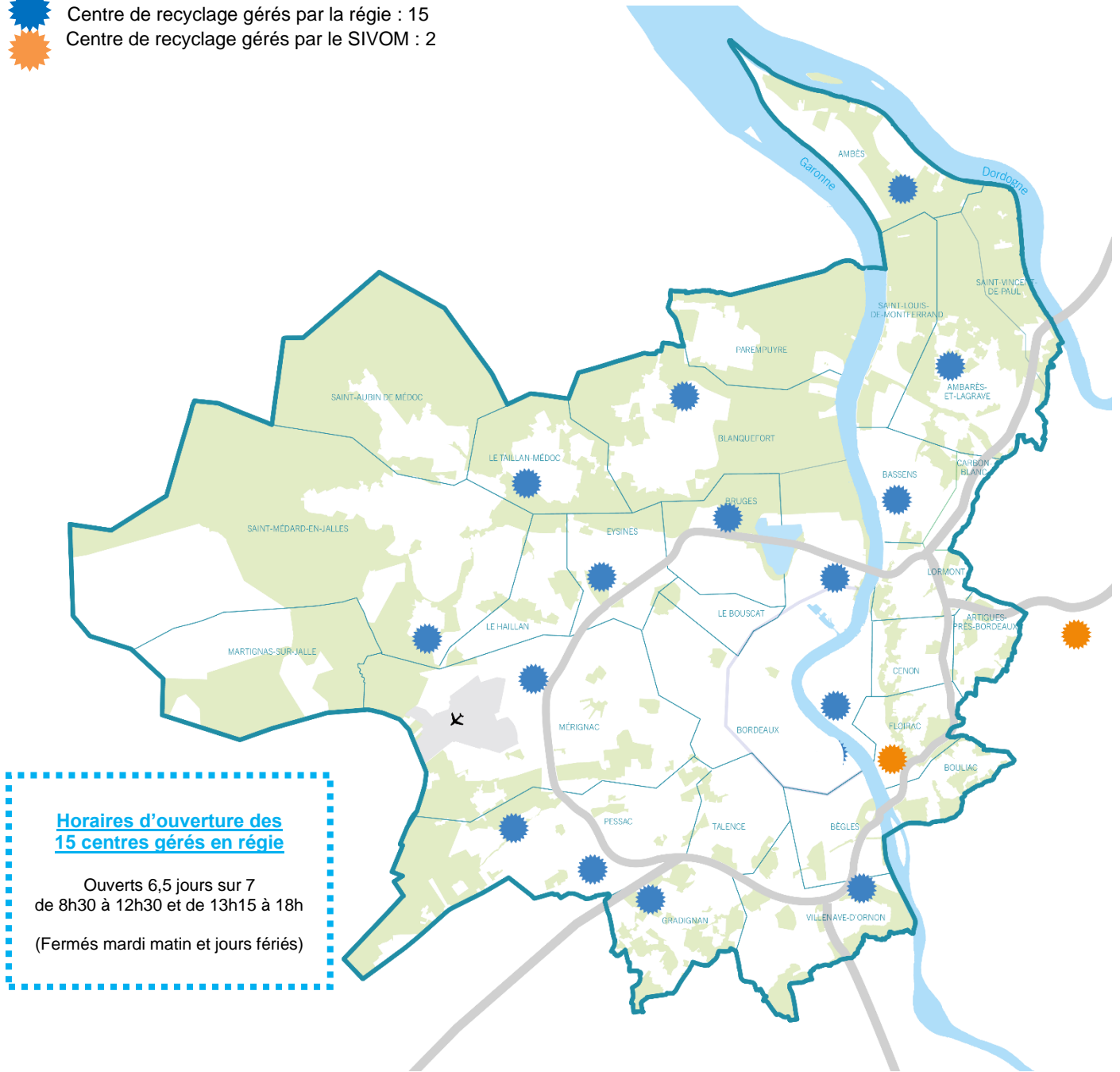
Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :


- 15 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

LES CENTRES DE RECYCLAGE



Centre de recyclage gérés par la régie : 15
 Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



 Ambarès-et-Lagrave	Av Jules Ferry	 Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)	 Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
 Ambès	22 Rue Jean Mermoz	 Eysines	Rue Jean Mermoz	 Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
 Bassens	Rue Franklin	 Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul	 Pompignac	19 Av du Périgord
 Blanquefort	Av du 11 Novembre	 Gradignan	Allée de Mégevie	 St-Médard-en-Jalles	Av de Touban
 Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	 Mérignac	90 Av des Marronniers	 Le Taillan-Médoc	Route de Saint Aubin
 Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)			 Villeneuve-d'Ornon	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectées et traitées sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de végétaux, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique D.I.R.A, etc.).

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

En 2022, Bordeaux Métropole dispose de deux délégataires de service public pour traiter ses déchets :

- La société dédiée VALBOM (groupe Veolia) en charge de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Bègles, du centre de tri de Bègles et de l'unité de valorisation énergétique de Cenon dans le but d'assurer le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain, jusqu'au 31 décembre 2027. Ce concessionnaire est également chargé de réaliser les travaux d'extension du centre de tri de Bègles pour permettre la valorisation matière de tous les emballages ménagers ainsi que les travaux de modernisation des unités de valorisation énergétique permettant d'atteindre des performances environnementales les plus exigeantes.



Centre de tri Valbom : crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

- La société dédiée La Grande Jaugue (groupe Cassous) en charge de l'exploitation de deux plateformes de compostage des végétaux situées sur la commune de St Médard en Jalles, dans le but d'assurer le service public de compostage des végétaux issus des ménages du territoire métropolitain (sauf territoire du SIVOM), jusqu'au 30 juin 2028.

Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 rive droite : Suez Organique co-traitant : Brangeon recyclage et SX Environnement Lot n°2 rive gauche : Suez RV Sud sous-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve Site de compostages : Terres d'Aquitaine Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lot n°1 : Véolia / Seosse Lot n°2 : Suez Sud Ouest Lot n°3 : Véolia / Seosse Lot n°4 : Véolia / Seosse Lot n°5 : Véolia / SX Environnement	Lot n°1, 3, 4 et 5 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Rion des Landes, Burgos et Madrid. Exutoire des refus de bois : Lapouyade Lot n°2 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : Clérac
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Lot n°1 centre de recyclage rive droite : Brangeon Recyclage et SX Environnement Lot n°2 centre de recyclage rive gauche : SUEZ RV Sud-Ouest	Sainte-Eulalie Bègles
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	ECOBENNE	Groupe Ecoreval à Marcheprime
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP SARP	Bassens

Valorisation des gravats	Lot n° 1: Brangeon Recyclage – SX Environnement	Bordeaux / Mérignac
	Lot n° 2,3 et 4 : Guintoli	Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	SEVIA jusqu'au 29/10/2022. Mise en place d'une REP.	Traitement à l'usine Osilub – Le Havre
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 _Ambès,Ambarès, Bassens et Bordeaux Bastide: Véolia propreté	Lapouyade
	Lot n° 2 _ Villenave d'Ornon, Gradignan,Pessac Gutenberg: Suez RDV Sud Ouest	Clérac
	Lot n° 3 _Eysines, St Médard en Jalles,Le Taillan Médoc, Pessac Bourgailh,Mérignac : Suez RDV Sud Ouest	Clérac
	Lot n° 4 _Bordeaux Surcouf,Bruges et Blanquefort: Véolia propreté /Brangon recyclage-SX environnement	Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché public.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	SCRELEC
Valorisation des textiles	Le Relais
	Amédée
	Amos
	Actifrip
Valorisation des ferrailles	Decons
	AFM Recyclage / DERICHEBOURG Suez RDV Sud-Ouest
Valorisation des batteries	Bartin recycling

Les éco-organismes

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	SUEZ VEOLIA
Gros de magasin/Journaux Magazines	Option Fédération	VEOLIA
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	VEOLIA
Acier	Option Fédération	VEOLIA
Aluminium	Option Fédération	VEOLIA
Plastiques	Option Fédération	VEOLIA
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national

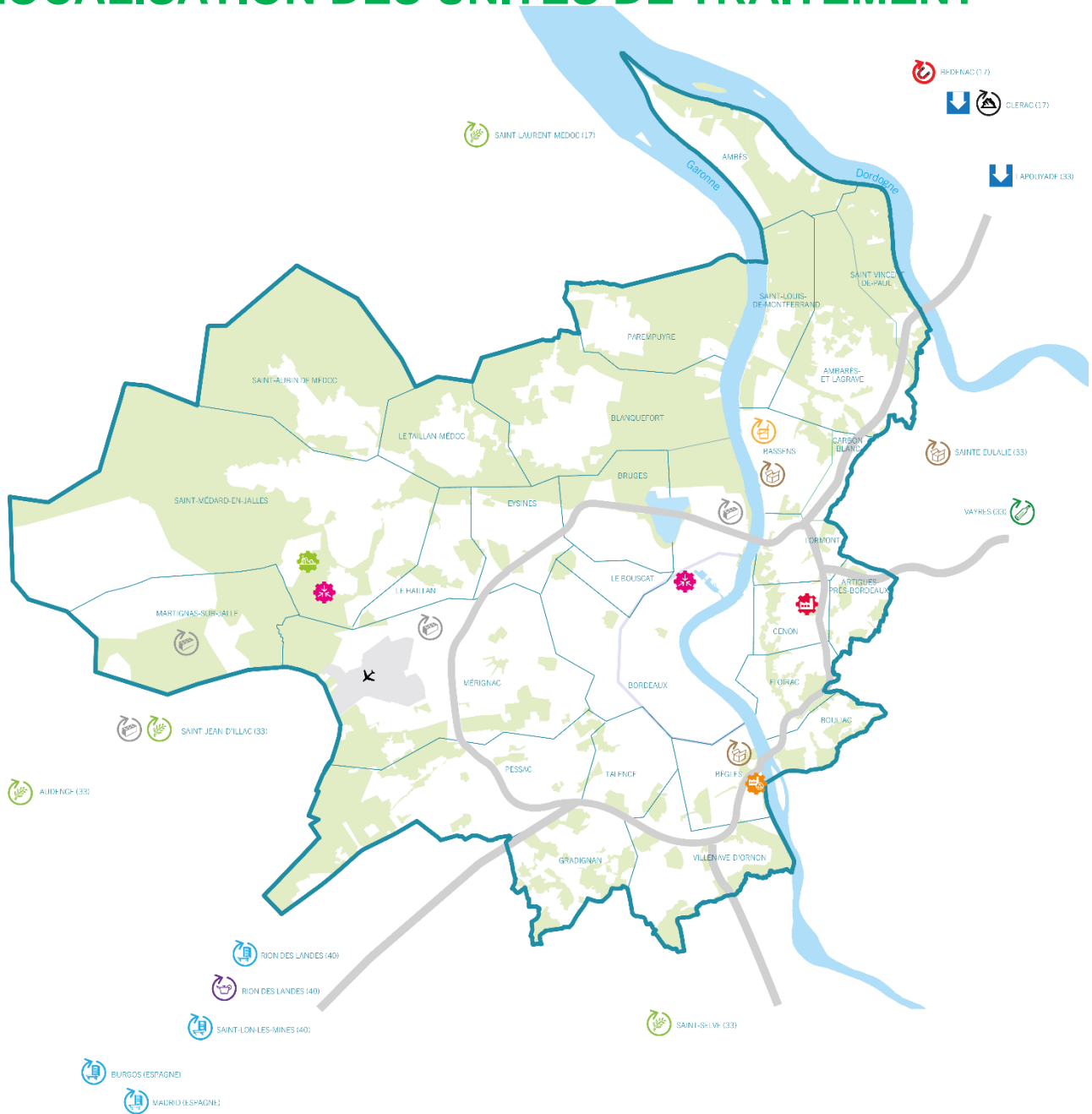
L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.


Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Ecomaison




LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT













Les unités de transfert

-  Centres de transit :
(Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés)

Les délégations de service public

-  Bordeaux Métropole Valorisation
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique
-  Unité de valorisation énergétique
-  Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Les marchés publics

-  Verre
-  Papiers / Cartons
-  Gravats
-  Bois
-  Déchets verts
-  Déchets Diffus Spécifiques
-  Huiles
-  Sables de balayage
-  Mâchefer
-  I.S.D.N.D.
(Installation de stockage de déchets non dangereux)

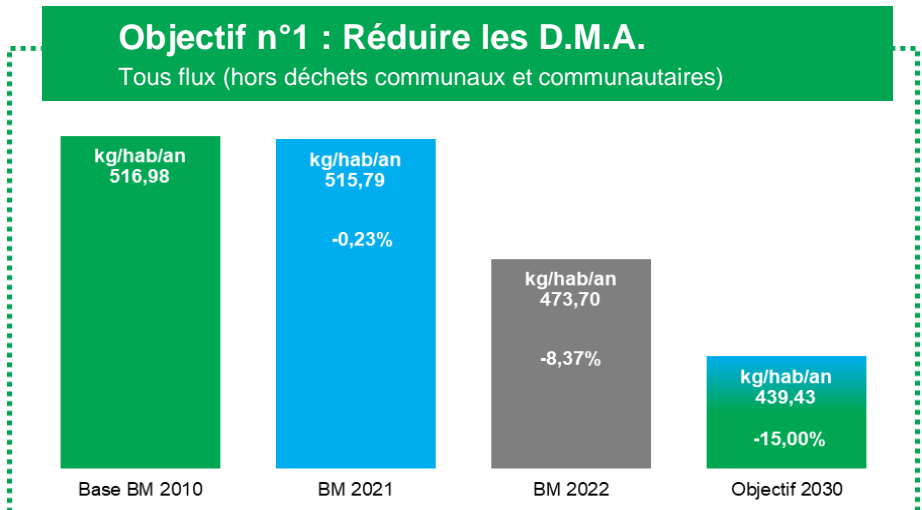
LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

REPÈRES

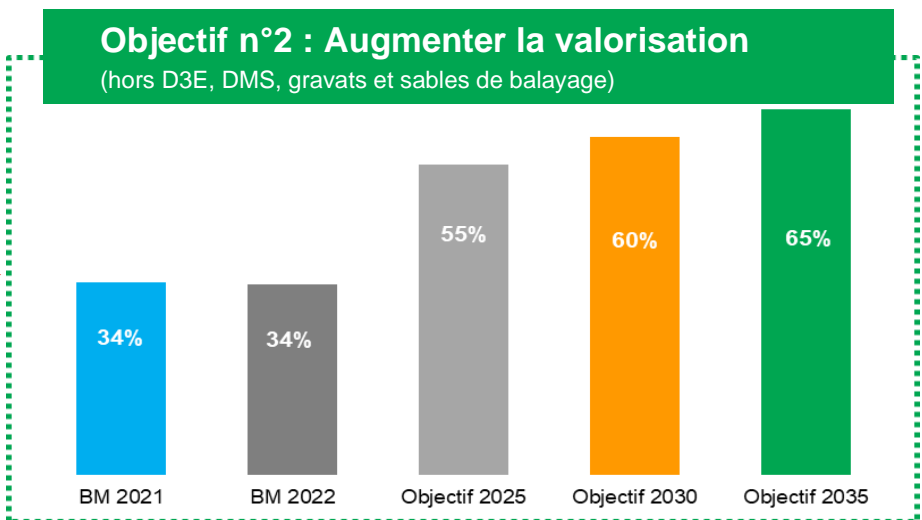
Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi Agec)

Périmètre du Plan Stratégique Déchets 2026, voté le 25 mars 2022

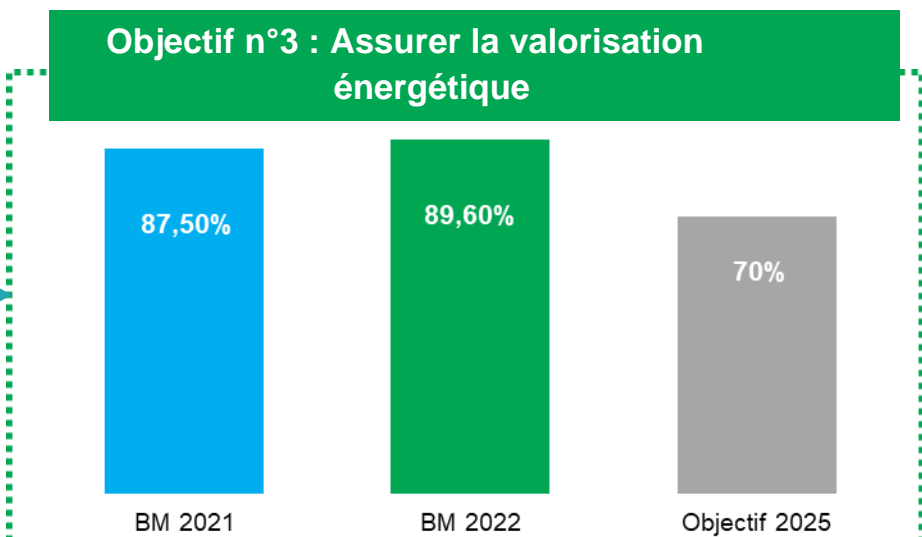
Réduire de 15% d'ici 2030 les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010



Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2035)

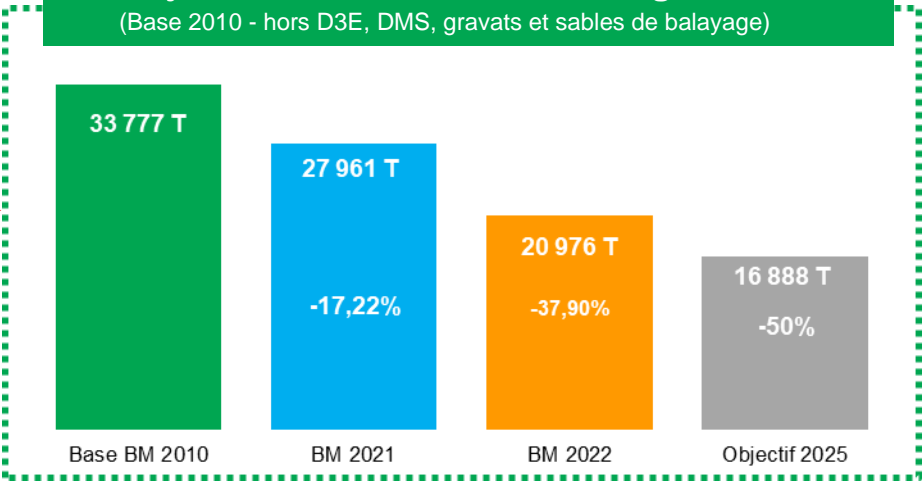


Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas être valorisés matières d'ici 2025



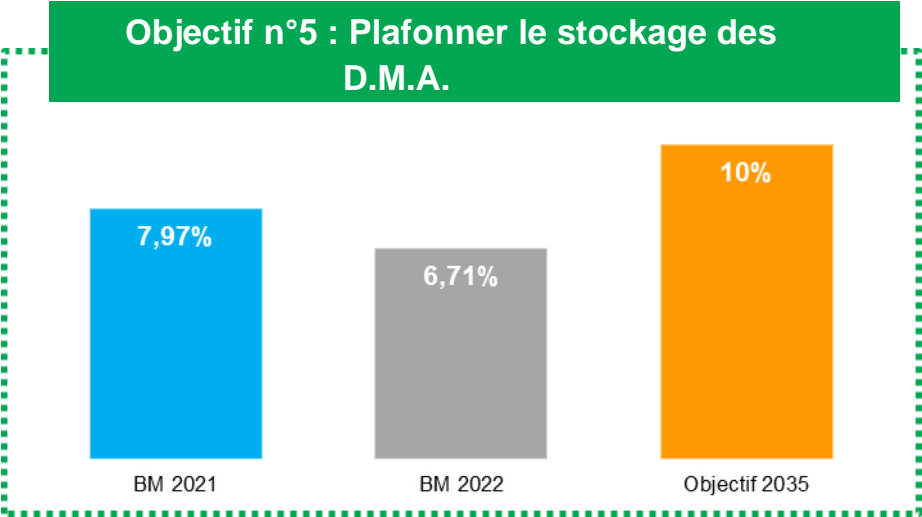
Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)

Objectif n°4 : Diminuer le stockage
(Base 2010 - hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)



Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en centre de stockage à 10% maximum d'ici 2035

Objectif n°5 : Plafonner le stockage des D.M.A.



CHIFFRES CLÉS

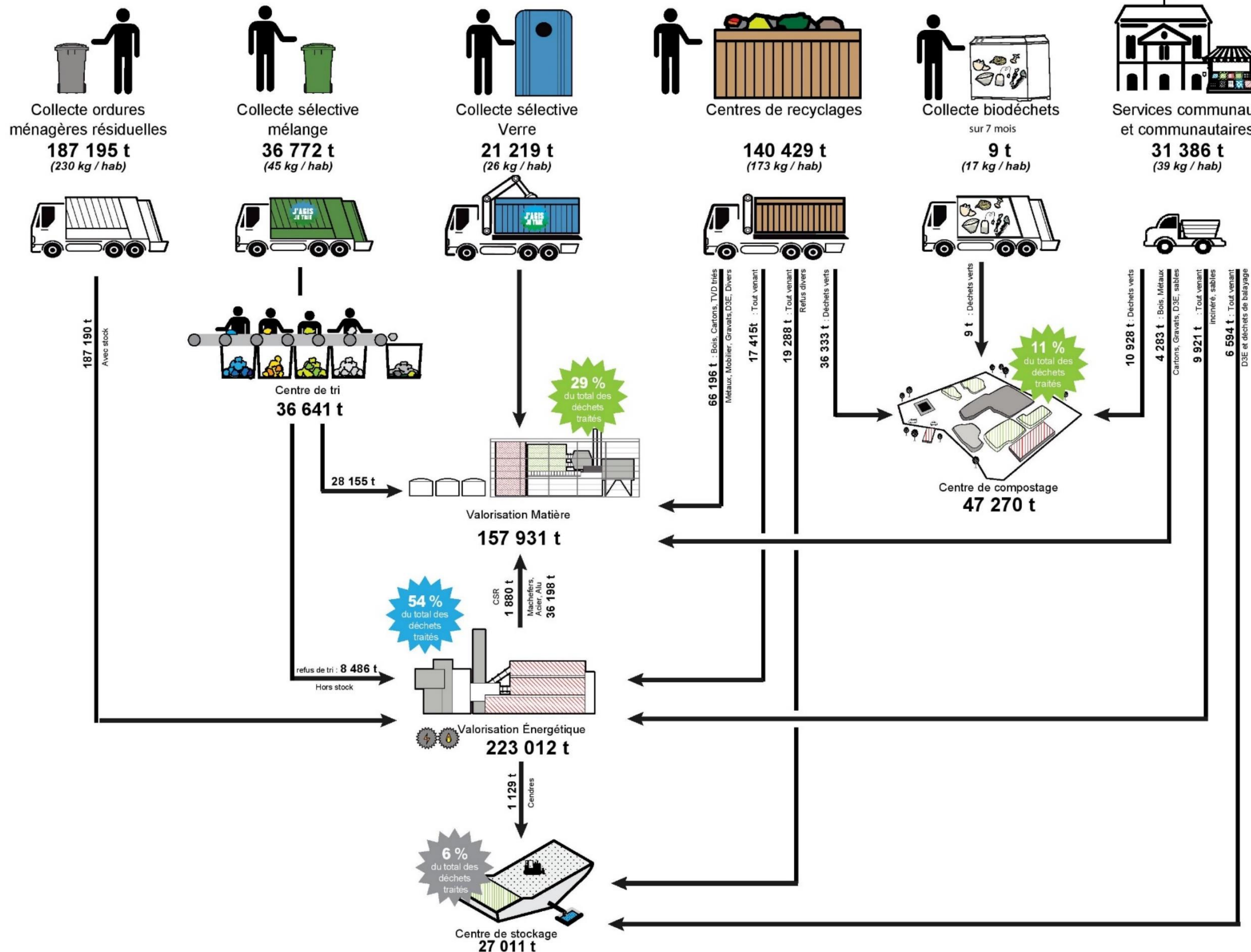
Déchets collectés et traités - Année 2022

417 011 tonnes

(512 kg / hab)




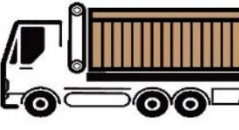


Déchets des ménages
385 624 tonnes

Déchets des collectivités
31 386 tonnes







Coût aidé HT

79 607 493 €

-  194 € / tonne ou 45 € / hab.
-  284 € / tonne ou 13 € / hab.
-  86 € / tonne ou 2 € / hab.
-  178 € / tonne ou 31 € / hab.
-  Expérimentation non représentatif
-  176 € / tonne ou 7 € / hab.

Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 21 219 tonnes de verre et des 36 772 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :

-  699 295 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 714 hab.
-  203 608 MWh d'énergie soit la consommation de 19 768 habitants
-  18 504 tonnes d'équivalent CO₂ soit l'équivalent des émissions de 11 014 hab.
-  55 707 tonnes de matières premières naturelles.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

-45,69 kg/hab
-8,19%/2021

417 010,55 tonnes/an

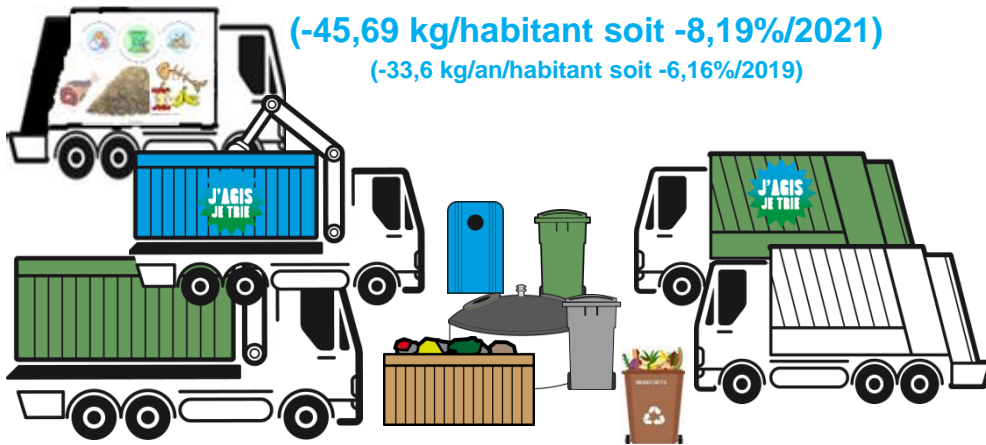
(-29 938,48 T soit -6,70%/2021)

(-10 449,33 T soit -2,44%/2019)

512,27 kg/an/habitant*

(-45,69 kg/habitant soit -8,19%/2021)

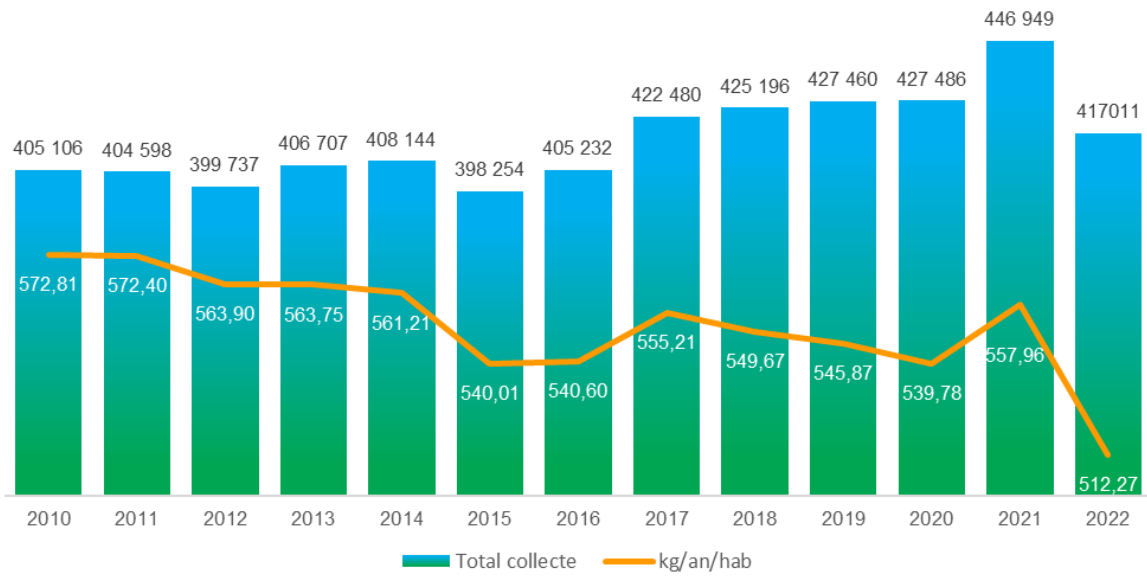
(-33,6 kg/an/habitant soit -6,16%/2019)



*Sur la base de 814 049 habitants (chiffre INSEE 2022), soit +1,62 %/2021

-10,57%
kg/hab
depuis
2010

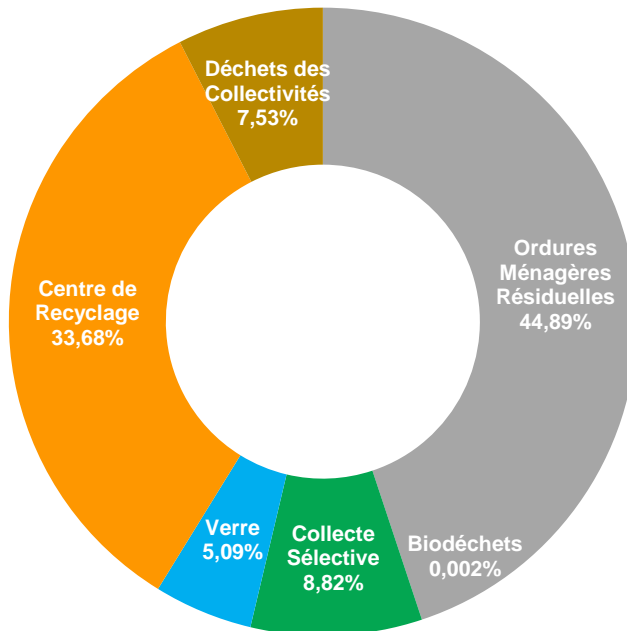
Évolution des tonnages sur la base de 2010



Bien que l'année 2021 ait été marquée par une hausse des tonnages, on note pour l'année 2022 une

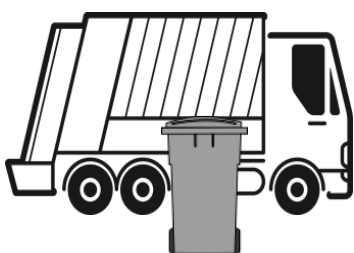
forte baisse de 10,57 % par rapport à 2010, et de 8,19 % par rapport à 2021.

Répartition par flux de la collecte



LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés



187 195,09 tonnes/an

(-7 060,65T soit -3,63%/2021)

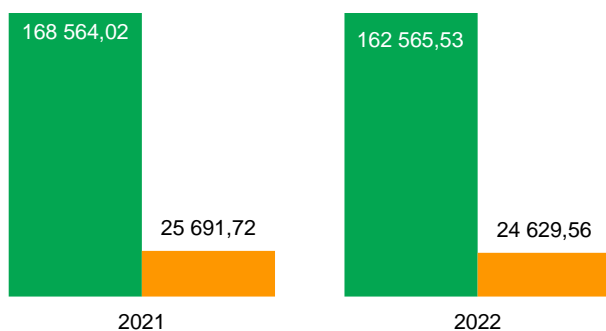
(-3 416,94 T soit -1,79%/2019)

229,96 kg/an/habitant

(-12,55 kg/habitant soit -5,17%/2021)

(-13,45 kg/an/habitant soit -5,53%/2019)

Évolution des tonnages 2021/2022



-3,63% /2021

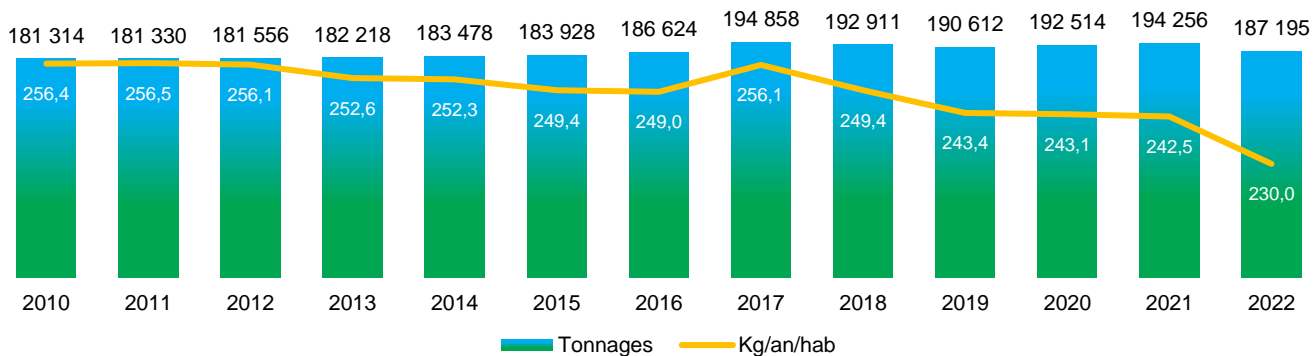
-5,17% kg/hab

■ Régie

■ Sivom

Baisse des tonnages cette année (-3,63%).
Les résultats de Bordeaux Métropole par habitant sont encore cette année en dessous de la moyenne nationale (261 kg/hab).

Évolution des tonnages sur la base de 2010



-10,30%

kg/hab

depuis

2010

Depuis 2010, la production de déchets par habitant a baissé de 26.40 kg pour atteindre son plus bas niveau.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux



57 991,89 tonnes/an

(-1 251,00T soit -2,11%/2021)

71,24 kg/an/habitant

(-2,72 kg/habitant soit -3,68%/2021)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés



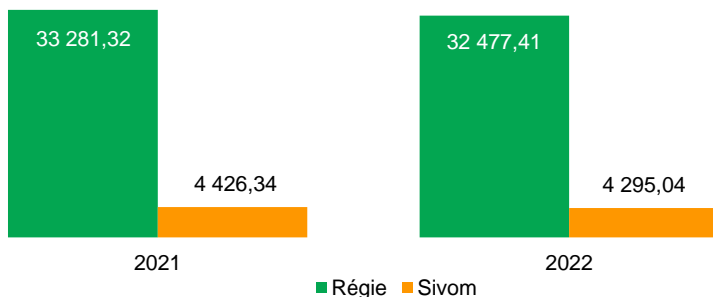
36 772,45 tonnes/an

(-935,21 T soit -2,48%/2021)

45,17 kg/an/habitant

(-1,90 kg/habitant soit -4,04%/2021)

Évolution des tonnages 2021/2022



-2,48% tonnes
-4,04% kg/hab

La collecte sélective suit la tendance de l'ensemble des D.M.A. avec une baisse de 2,48 %/tonnes.

Chiffres clés



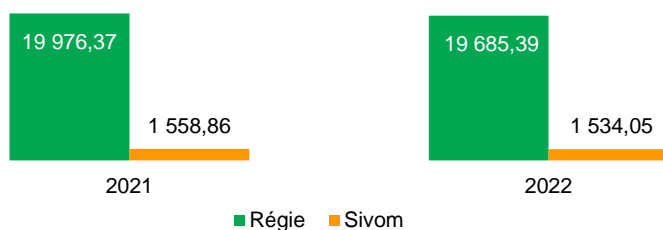
21 218,44 tonnes/an

(-315,79 T soit -1,47%/2021)

26,07 kg/an/habitant

(-0,82 kg/habitant soit -3,04%/2021)

Évolution des tonnages 2021/2022



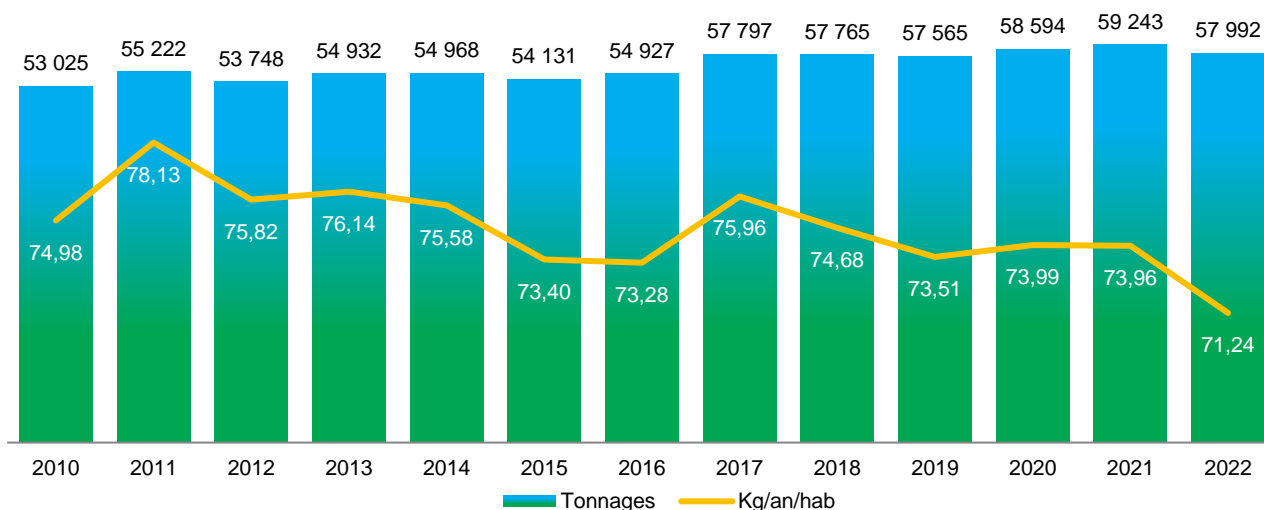
-1,47% tonnes
-3,04% kg/hab

L'année 2022 est marquée par une diminution significative des tonnages de la collecte sélective, avec une baisse de 4,98% par rapport à 2010.

Évolution de la collecte sélective et verre



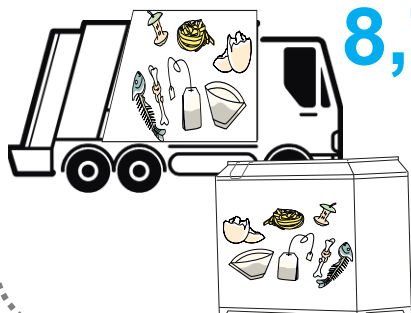
Évolution des tonnages sur la base de 2010



-4,98%
kg/hab
depuis
2010

LA COLLECTE DE BIODÉCHETS (expérimentation de 7 points d'apport volontaire)

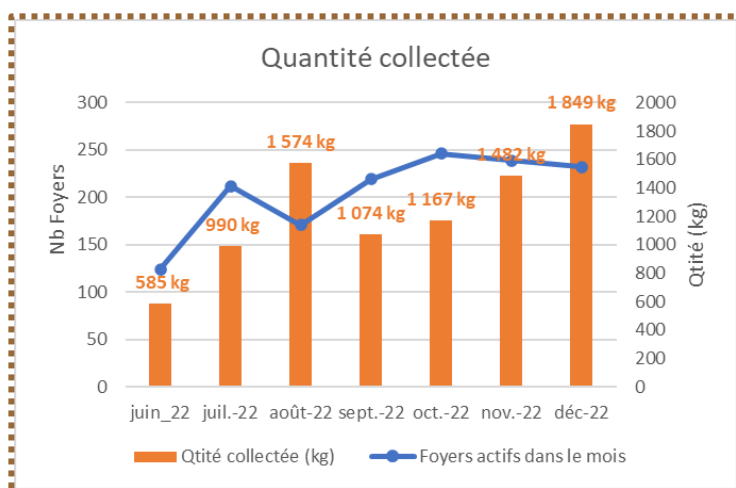
Chiffres clés



8,72 tonnes/sur 7 mois

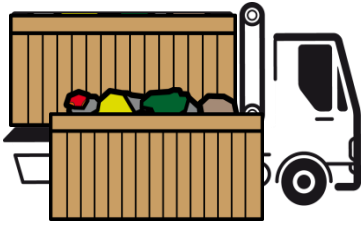
16,77 kg/habitant

Sur 7 mois



LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

Chiffres clés



140 428,63 tonnes/an

(-19 240,53 T soit -12,05%/2021)

(-4 532,47 T soit -3,13%/2019)

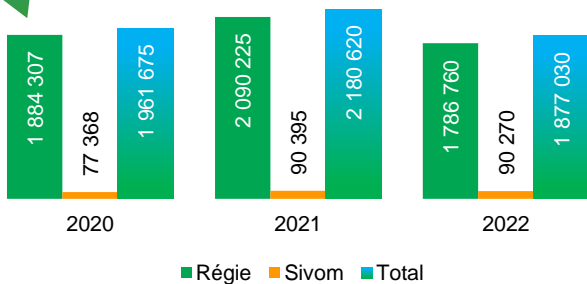
172,51 kg/an/habitant

(-26,82 kg/habitant soit -13,46%/2021)

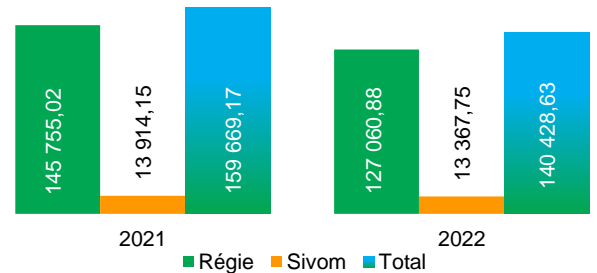
(-12,61 kg/an/habitant soit -6,81%/2019)

-13,92%
Par rapport à
2021

Évolution de la fréquentation 2020/2021/2022



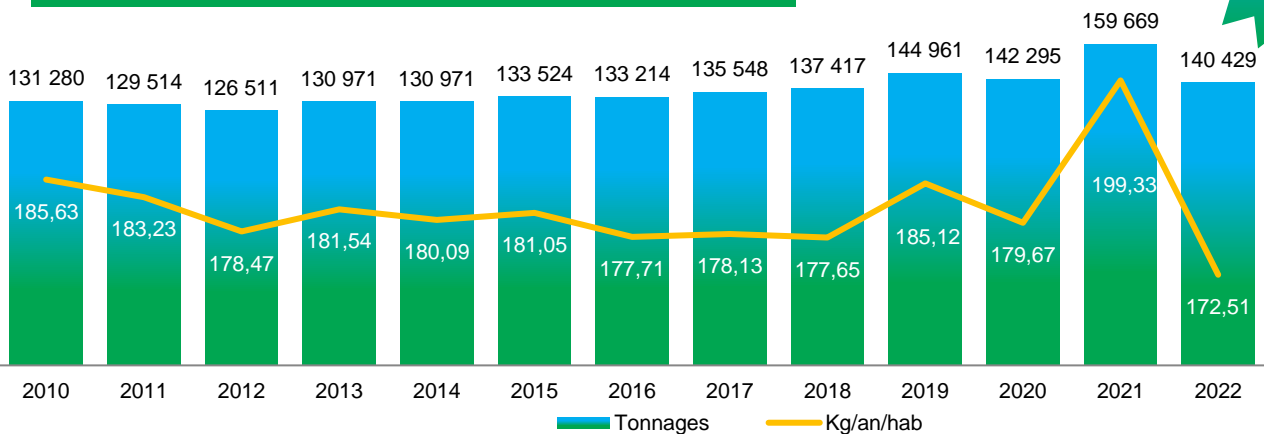
Évolution des tonnages 2021/2022



-12,05% /2021
-13,46% kg/hab

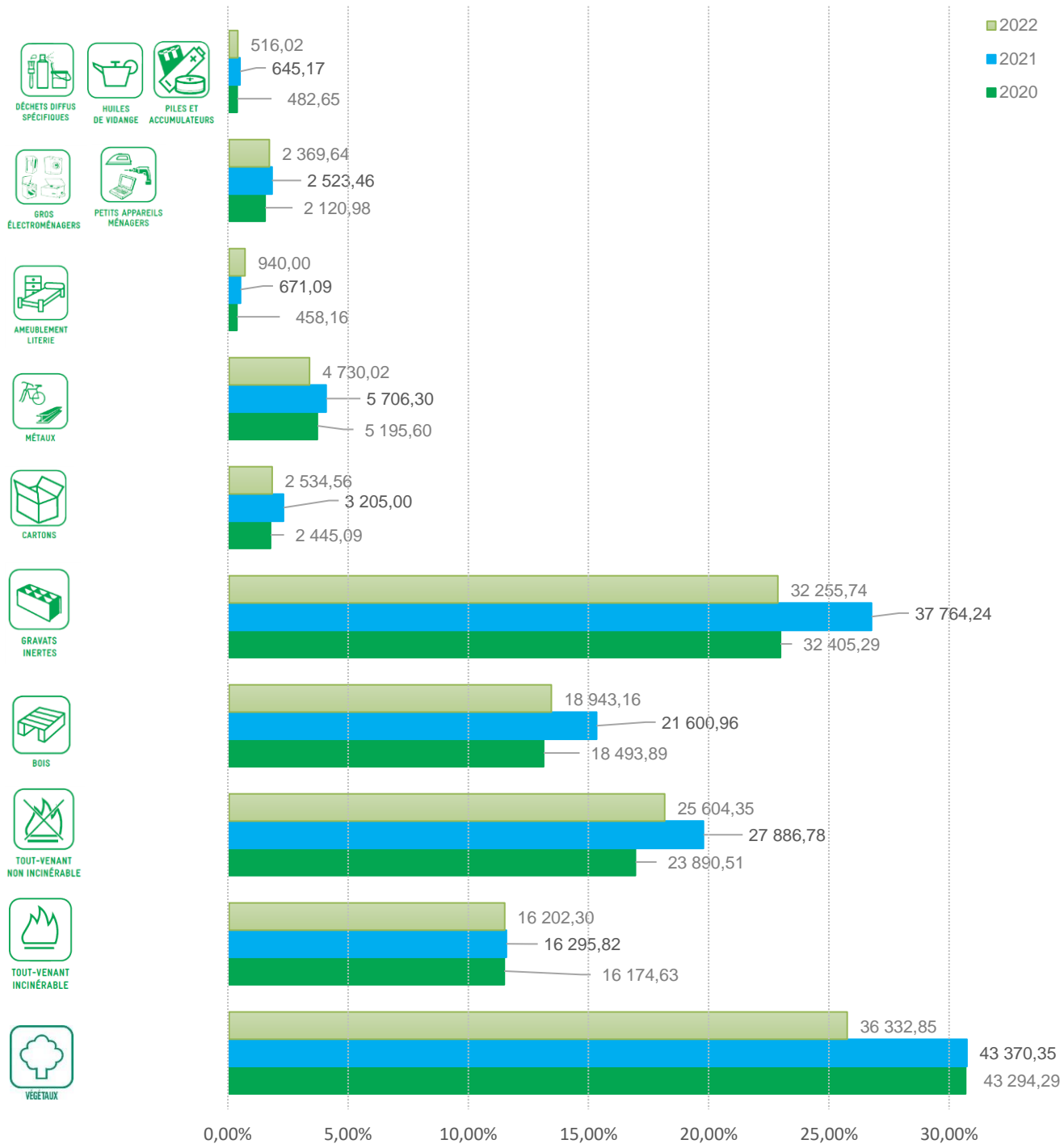
Après l'année 2021 marquée par une forte reprise d'activité, l'année 2022 connaît une forte baisse de la fréquentation (13,92%) et des tonnages (-12,05%). 2022 est, à ce jour, l'année la plus basse, depuis 2010, en kg/an/hab.

Évolution des tonnages sur la base de 2010



-7,07%
kg/hab
depuis
2010

Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage



La baisse des tonnages collectés en centres de recyclage se constate essentiellement sur les flux des Végétaux -16,23%, les gravats -14,59%, le bois -12,30% et le Tout Venant Décharge -8,18%.

On notera que l'année 2022 est quasi équivalente en tonnage à l'année 2020 sur le bois, les gravats et le tout-venant, alors que 2020 était une année exceptionnelle (année COVID).

LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

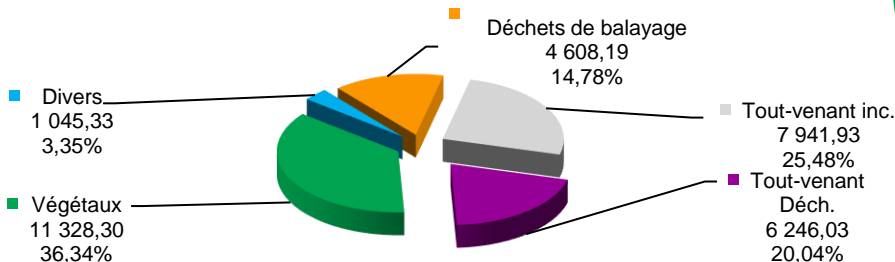
Chiffres



31 386,02 tonnes/an
 (-2 395,02 T soit -7,09%/2021)

Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2022



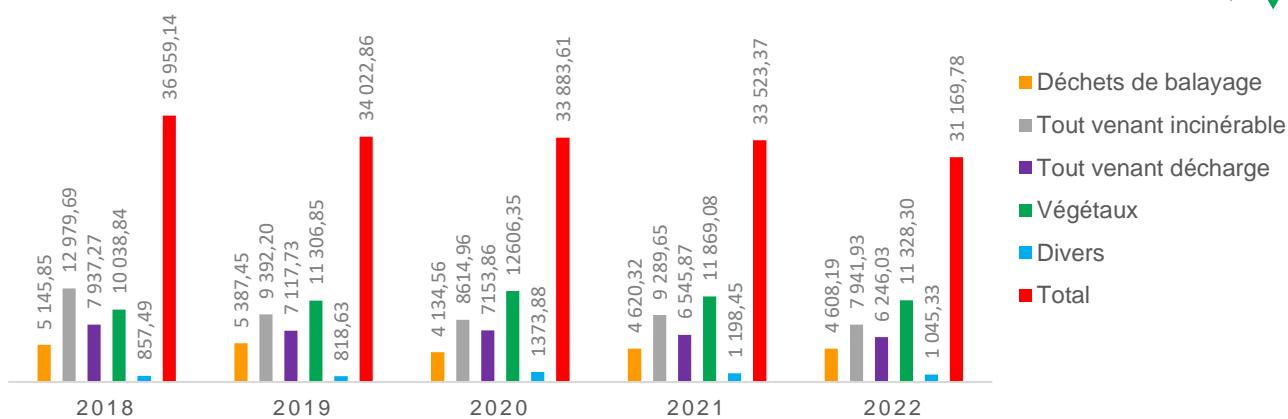
-7,09%

On relève une baisse essentiellement des tonnages sur le tout-venant de -14,51%, soit 1 348 tonnes.

(*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

-15,66%
Depuis 2018

Évolution des tonnages sur 5 ans



Cas particuliers

Évolution des tonnages

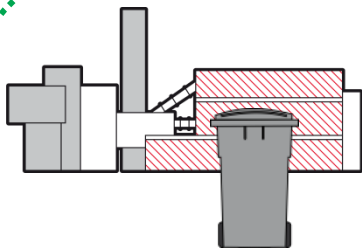


Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

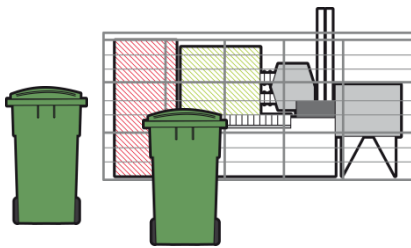
Chiffres clés : Tous flux

-45,94 kg/hab
-8,25%/2021



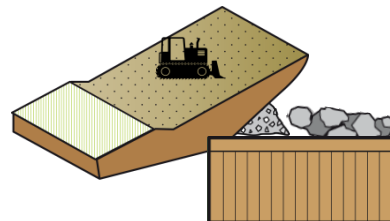
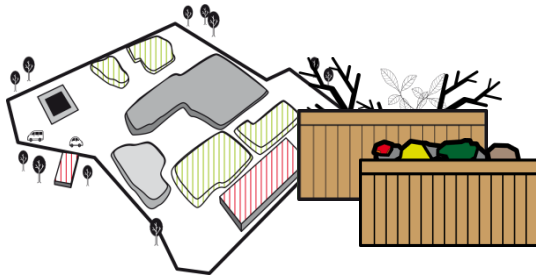
416 016,19 tonnes/an

(-30 150,93T soit -7,25%/2021)



511,05 kg/an/habitant*

(-45,94 kg/habitant soit -8,25%/2021)

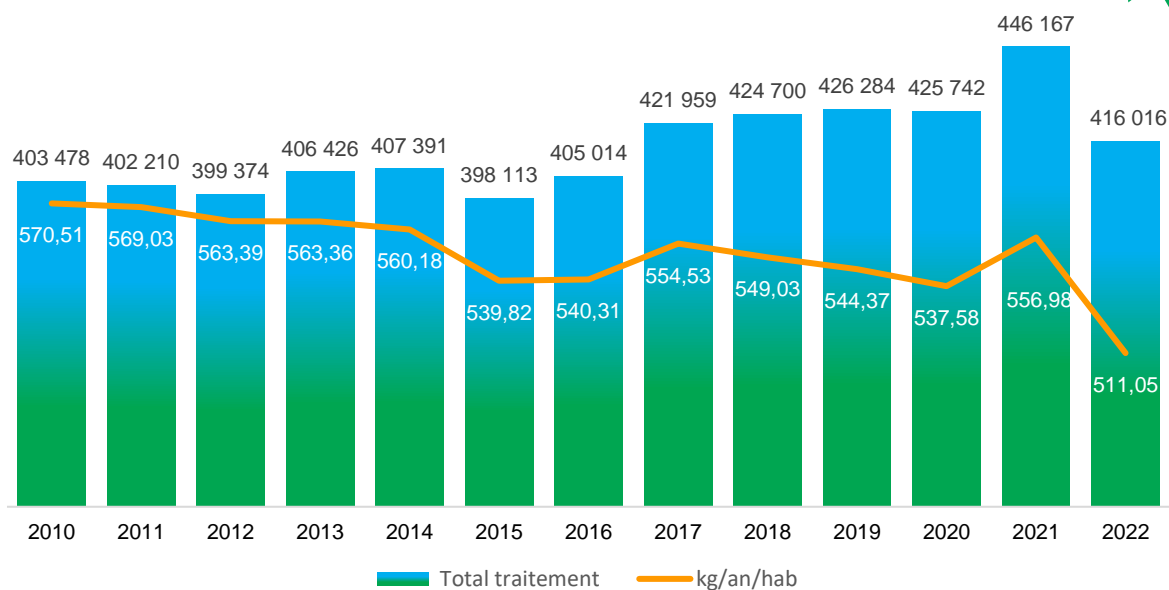


* Sur la base de 814 049 habitants (chiffre INSEE 2022)

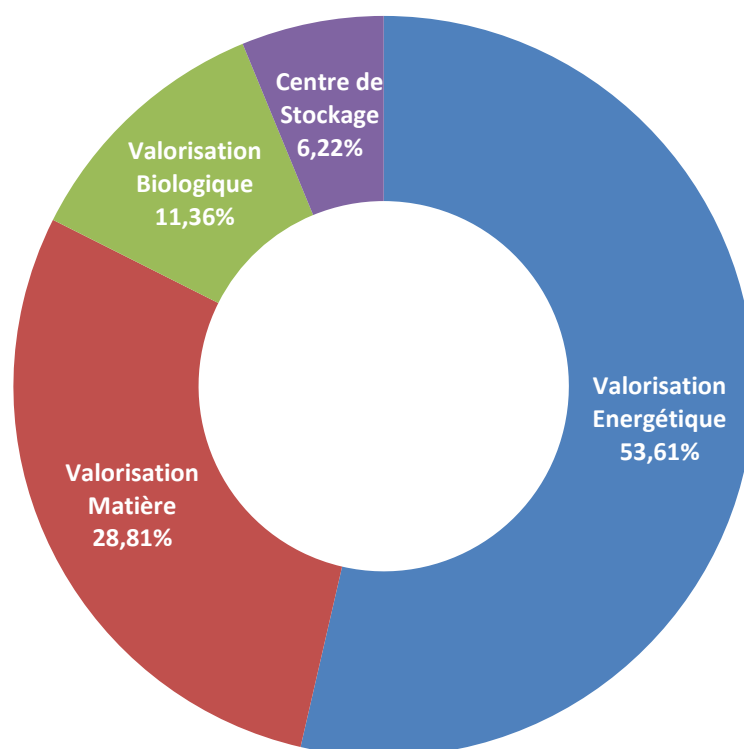
Evolution du Traitement

Évolution des tonnages sur la base de 2010

-2,80% kg/hab depuis 2010

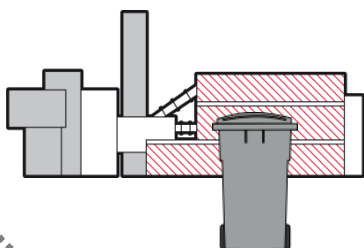


Répartition par flux du traitement



LA VALORISATION ÉNERGETIQUE

Chiffres clés



223 011,77 tonnes/an

(-7 421,06 T soit -3,22%/2021)

273,95 kg/an/habitant

(-13,71 kg/habitant soit -4,77%/2021)

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles

Tonnages	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution
Ordures ménagères résiduelles BM	112 809,62	109 293,98	-2,73%
Ordures ménagères résiduelles SIVOM	588,34	432,24	
Tout-venant incinérable CR	17 991,80	17 414,50	-3,21%
Refus centre de tri + CSR	8 217,06	8 486,37	3,28%
Déchets non ménagers dont sables de balayage et TVD triés incinérés	9 968,23	9 920,69	-0,48%
TOTAL	149 575,05	145 547,78	-2,69%

-2,69%

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon

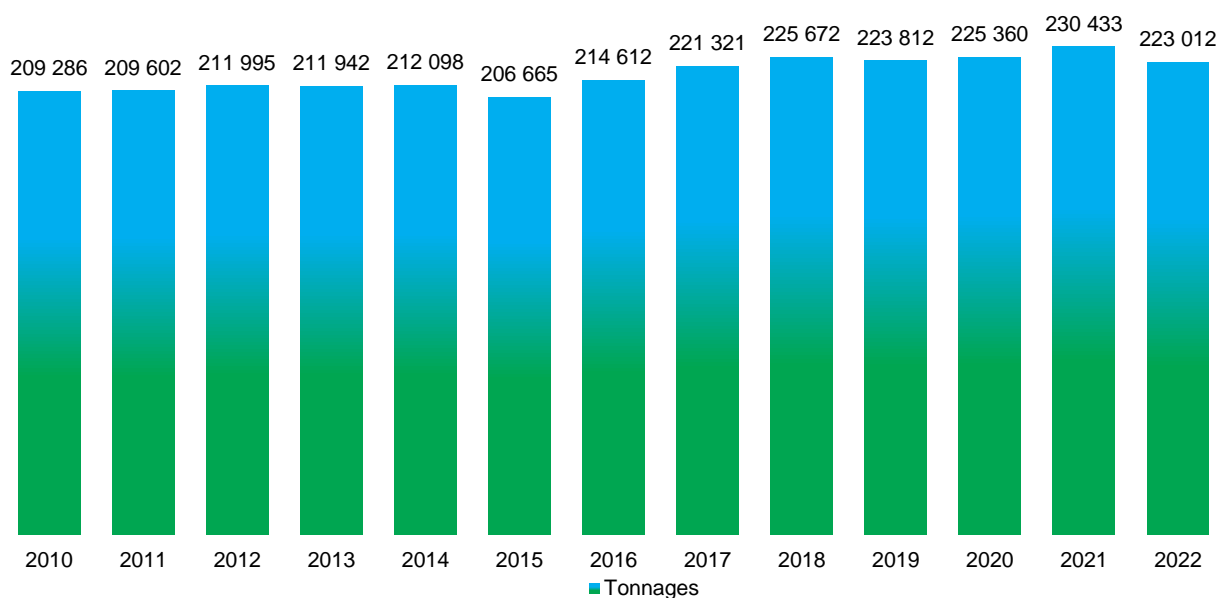
Tonnages	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution
Régie	55 754,40	53 271,55	-4,45 %
SIVOM	25 103,38	24 192,44	-3,63%
TOTAL	80 857,78	77 463,99	-4,20%

-4,20%

Toutes unités confondues

+6,56%
depuis
2010

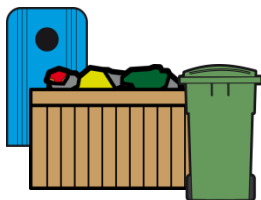
Évolution des tonnages sur la base de 2010



Toutes unités confondues on constate une baisse (-3,22%) par rapport à 2021.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés



119 853,19 tonnes/an

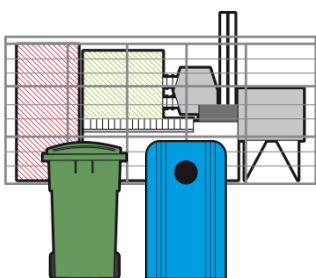
(-7 764,36T soit -6,08%/2021)

147,23 kg/an/habitant

(-12,08 kg/habitant soit -7,58%/2021)

Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés



49 374,55 tonnes/an

(-548,30 tonnes /2021)

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par VALBOM, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

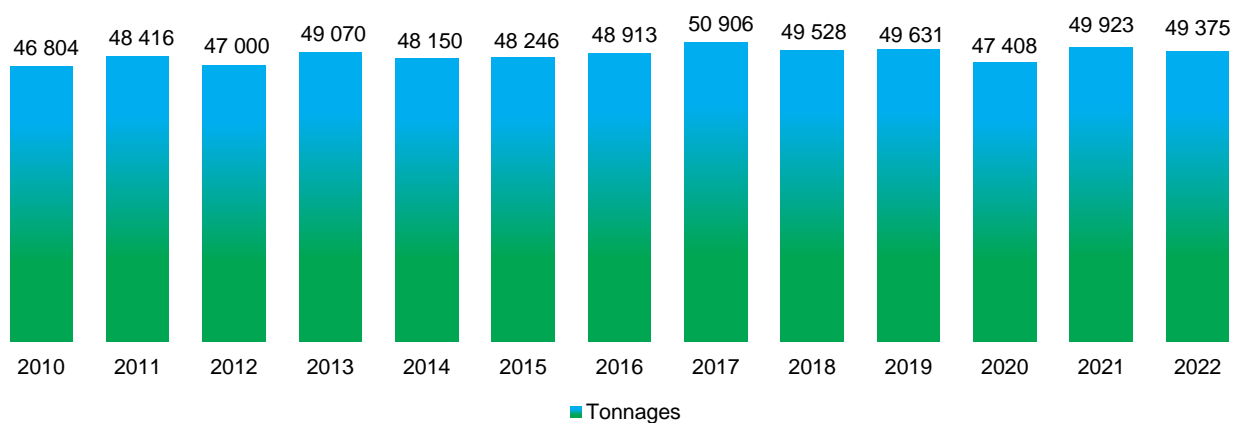
Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing à Vayres

Tonnages	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ecart Tonnages	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO				
Cartons	10 941,55	10 799,87	-141,68	-1,29%
Briques alimentaires	384,81	394,07	9,26	2,41%
Flaconnages plastiques	2 490,41	2 373,67	-116,74	-4,69%
Emballages acier	759,68	998,87	239,19	31,49%
Emballages aluminium	105,38	157,97	52,59	49,90%
Flux développement		21,08		
Verre	21 535,23	21 219,44	-315,79	-1,47%
TOTAL	36 217,06	35 964,98	-252,08	-0,70%

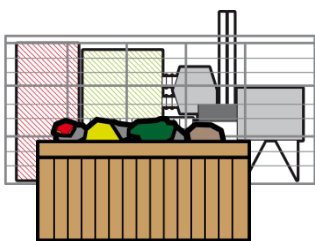
Tonnages	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ecart Tonnages	Evolution
Déchets recyclables soutenus par CITEO				
Journaux / magazines/bureau	7 903,92	2 276,27	-5 627,65	-71,20%
Gros de magasin	5 801,87	11 133,30	5 331,43	91,89%
TOTAL	13 705,79	13 409,58	-296,22	-2,16%

Évolution des tonnages sur la base de 2010

+ 5,49%
depuis
2010



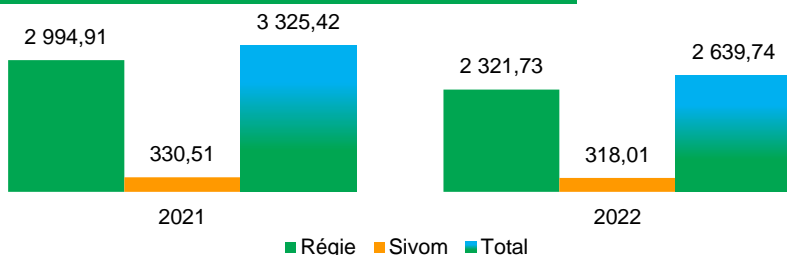
Chiffres clés



70 478,64 tonnes/an
(-7 216,06 T /2021)

Les cartons

Évolution des tonnages 2021/2022

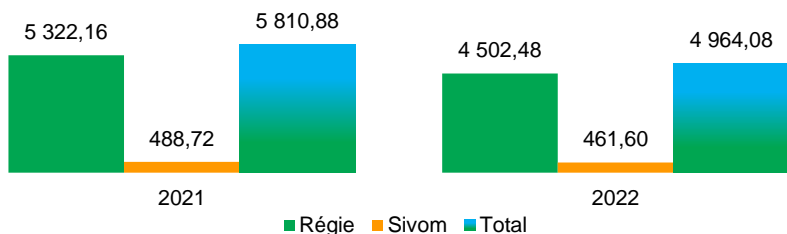


-20,62%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2021/2022

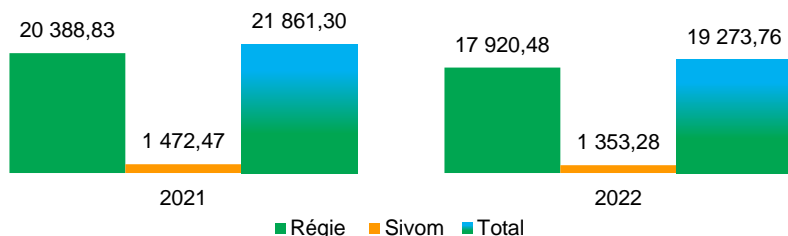


-14,57%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2021/2022



-11,84%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

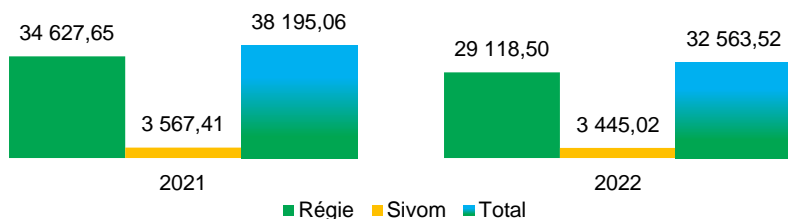
Les sables de balayage

	2021	2022	Evolution
Régie	2 541,18	3 169,40	24,72%

Après criblage (pour retirer les indésirables), en ajout de terre végétale, les sables pourront être utilisés pour la réalisation de talus.

Les gravats

Évolution des tonnages 2021/2022

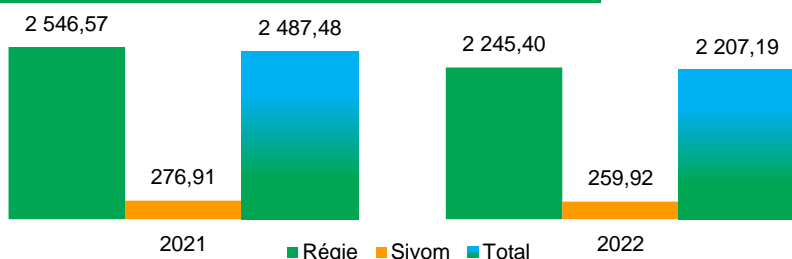


-14,74%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2021/2022

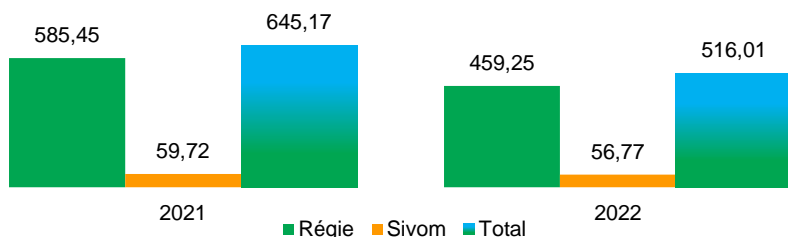


-11,27%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

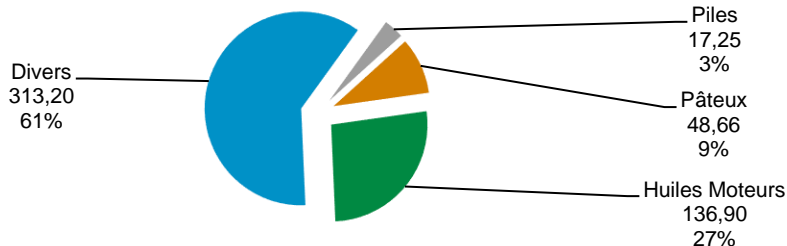
Les déchets diffus spécifiques des ménages

Évolution des tonnages 2021/2022



-20,02%

Répartition des tonnages des DDSM



Dans la catégorie « divers », qui concerne 61% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 301,21 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Le tout venant trié

	2021	2022	Evolution
Régie	2 157,12	4 204,94	94,93%

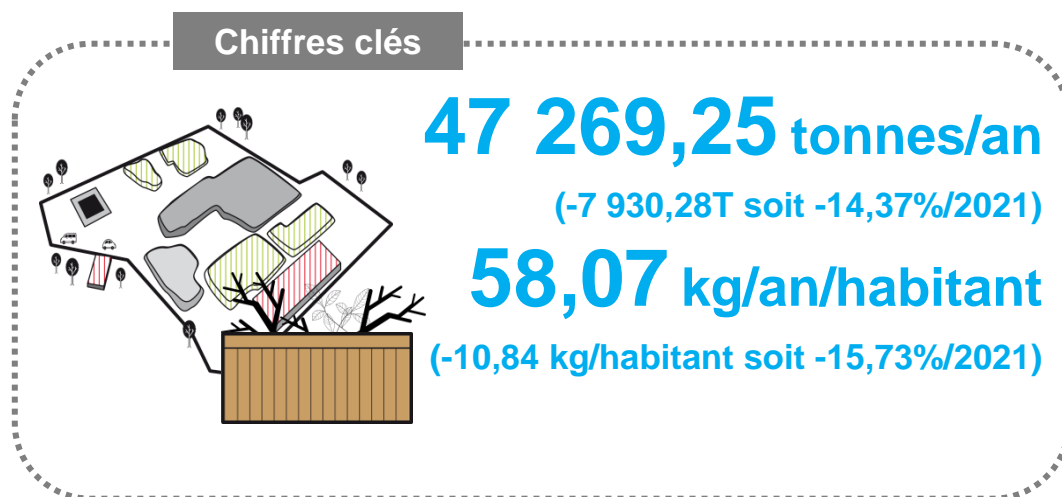
Depuis 2019 le nouveau marché de valorisation des TVD a permis de trier notamment les gravats et les traiter en sous-couche routière.

Les mobiliers

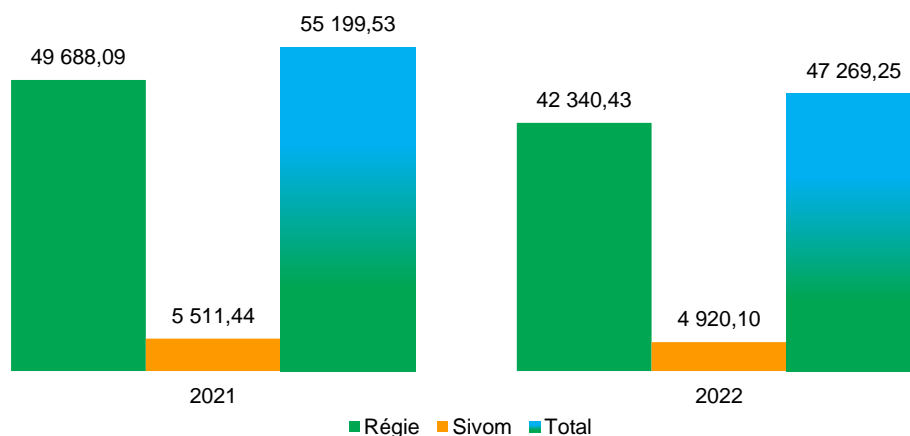
	Tonnages REP	2021	2022	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc, Villenave d'Ornon, Blanquefort et Bruges	671,09	940,00	40,07%

La présence de bennes sur six centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière.

LA VALORISATION BIOLOGIQUE



Évolution des tonnages 2021/2022



+4,30%

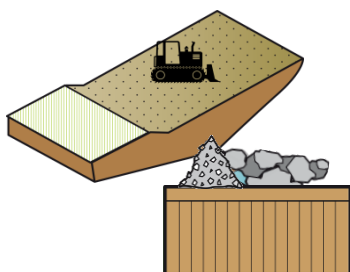
Les tonnages de valorisation biologique comprennent ceux de l'expérimentation de collecte des biodéchets (8,72T) traités par un prestataire en charge de la collecte.

Les végétaux collectés en régie communautaire sont valorisés en compost en partie sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de végétaux fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Chiffres clés



25 881,98 tonnes/an

(-7 035,23 T soit -21,37%/2021)

31,79 kg/an/habitant

(-9,30 kg/habitant soit -22,63%/2021)

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

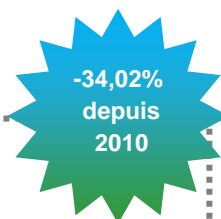
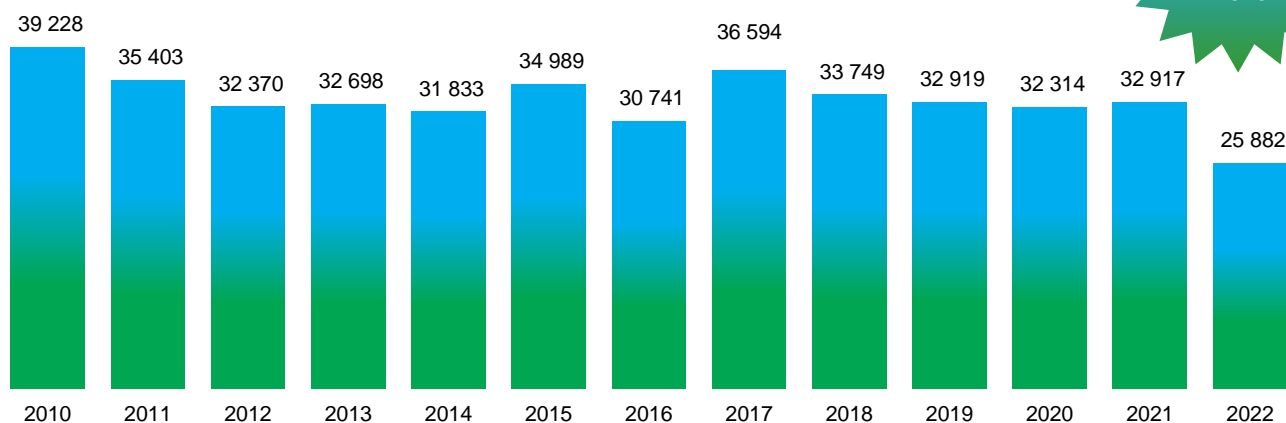
	2021	2022	Evolution
Tout Venant Régie	26 444,52	20 134,94	-23,86%
Tout Venant Sivom	6 136,70	5 448,90	-11,21%
Tout Venant TOTAL	32 581,22	25 583,84	-21,48%
Refus incinération	0,00	0,00	
Refus de valorisation	335,99	298,13	-11,27%
Refus TOTAL	335,99	298,13	-11,27%
TOTAL Général	32 917,21	25 881,98	-21,37%



En 2022, les UVE n'ont pas eu recours à l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés. On constate une forte baisse des tonnages stockés en 2022 avec -6 997 tonnes (-21,37%).

Au total, les déchets mis en ISDND représentent seulement 6 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne nationale (20% : source ADEME)

Évolution des tonnages sur la base de 2010



■ Tonnages

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement

13 128 445,83 € (-17.10%/2021)

Dépenses réelles de fonctionnement

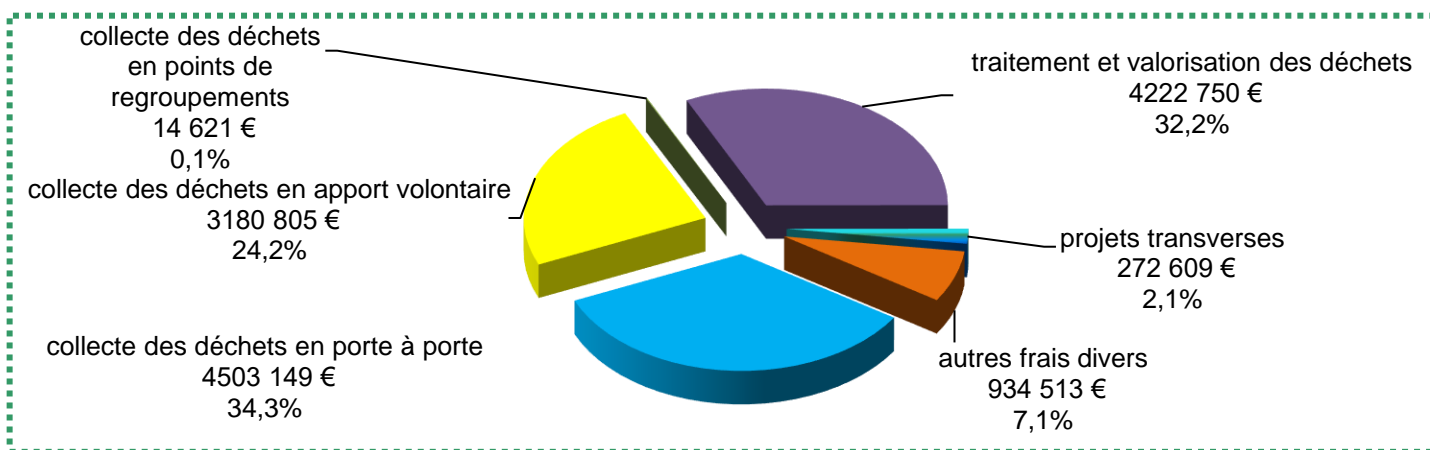
105 759 043,10 € (-6,59%/2021)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2021	2022	Evolution	Ecart
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE				
Aménagement et construction d'équipements (Bâtiment d'exploitation de Latule)	15 254,65	1 205 520,60	7802,64%	1 190 265,95
Acquisition de matériel roulant	4 048 866,22	1 952 217,82	-51,78%	-2 096 648,40
Acquisition bacs individuels de collecte	1 545 132,58	1 339 289,11	-13,32%	-205 843,47
Acquisition matériel divers	7 264,30	6 121,06	-15,74%	-1 143,24
Sous total	5 616 517,75	4 503 148,59	-19,82%	-1 113 369,16
COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	581 045,73	1 525 707,06	162,58%	944 661,33
Acquisition de matériel roulant	601 941,88	339 741,62	-43,56%	-262 200,26
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	42 762,67	164 114,56	283,78%	121 351,89
Acquisition de bennes amovibles pour les centres de recyclage	388 920,00	915 228,00	135,33%	526 308,00
Acquisition matériel divers	113 933,87	236 013,76	107,15%	122 079,89
Sous total	1 728 604,15	3 180 805,00	84,01%	1 452 200,85
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENT				
Locaux de précollecte mutualisés	13 876,68	14 620,56	5,36%	743,88
Sous total	13 876,68	14 620,56	5,36%	743,88
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transit)	79 725,01	154 763,71	94,12%	75 038,70
Contrat de concession - Financement travaux usines et centre de tri	6 039 432,50	4 067 986,06	-32,64%	-1 971 446,44
Sous total	6 119 157,51	4 222 749,77	-30,99%	-1 896 407,74
PROJETS TRANSVERSES				
Aménagement de sites	681 818,80	90 096,66	-86,79%	-591 722,14
Informatisation direction	241 402,50	182 512,04	-24,40%	-58 890,46
Sous total	923 221,30	272 608,70	-70,47%	-650 612,60
AUTRES FRAIS DIVERS				
Remboursement du capital de la dette	1 435 462,47	934 513,21	-34,90%	-500 949,26
Sous total	1 435 462,47	934 513,21	-34,90%	-500 949,26
TOTAL	15 836 839,86	13 128 445,83	-17,10%	-2 708 394,03
Opérations d'ordre budgétaire (*)				
Amortissements des subventions	63 504,00	63 504,00	0,00%	0,00
Autres	62 556,21	6 559,32	-89,51%	-55 996,89
TOTAL	126 060,21	70 063,32	-44%	-55 996,89

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses réelles d'investissement

Après deux années de hausse le montant des dépenses d'investissement baisse en 2022 avec -2,7M€ soit une diminution de -17,10% par rapport à 2021.

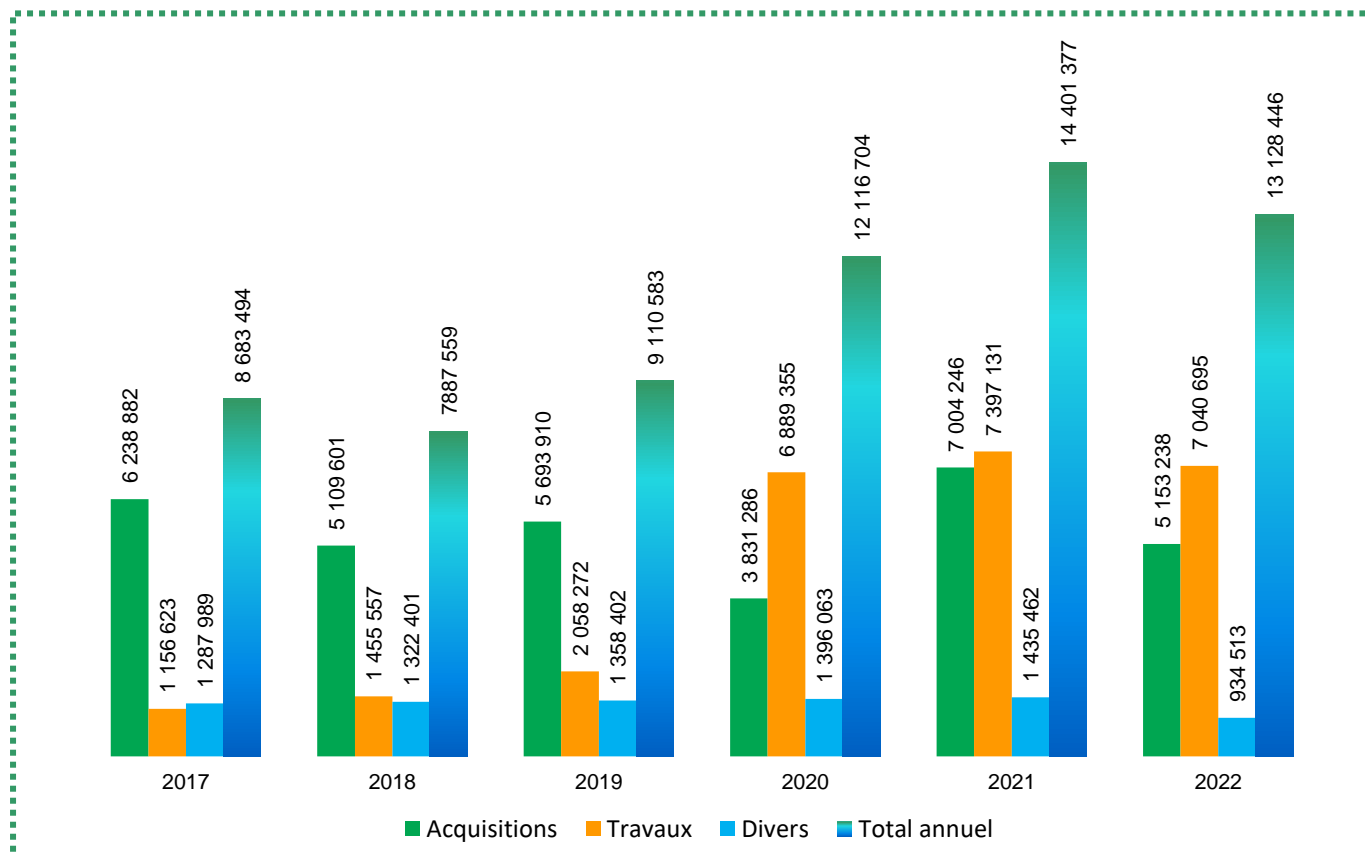
Les principales postes en baisse concernent :

- L'acquisition de matériels roulant pour -2,1 M€ qui connaît toujours délais de livraison important, cela engendre des reports de paiement sur les années 2023 et 2024.
- Le financement des travaux sur les usines et le centre de tri dont le préfinancement a pris fin en 2021. En 2022, les phases restantes à financer après travaux ont débuté pour un montant moins important, ce qui explique la baisse de -1,91 M€.

- L'aménagement des sites est en baisse de -0,6 M€ des travaux importants ayant été entrepris les années précédentes.

A contrario d'autres projets voient le jour et engendrent une hausse des dépenses d'investissement :

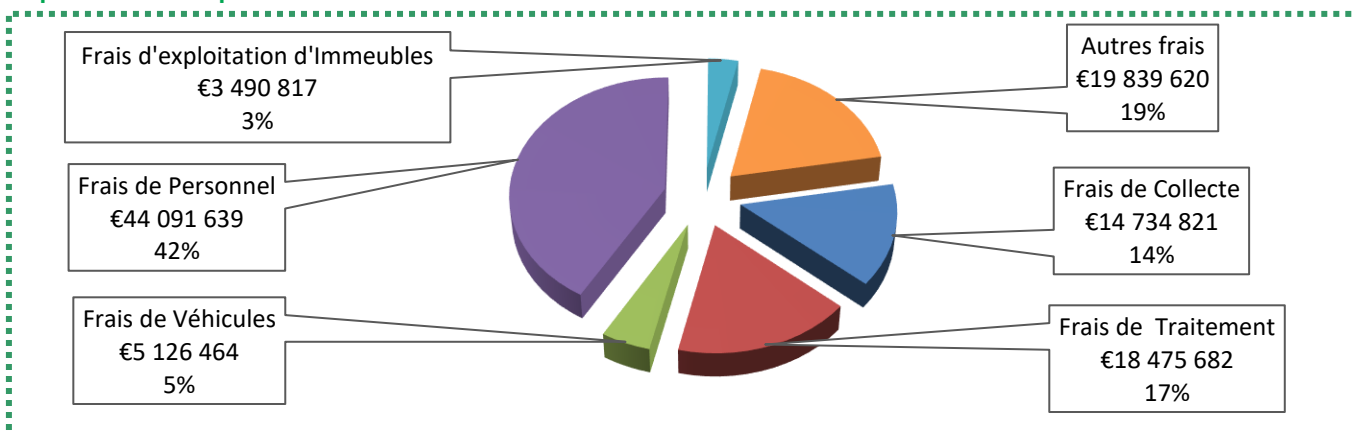
- La construction du bâtiment d'exploitation de Latule pour 1,2 M€, les travaux ayant débuté en 2022.
- L'aménagement des centres de recyclage pour 0,94 M€ sur lesquels plusieurs projets se sont accélérés notamment la modernisation des garde-corps, des barrières ; des clôtures ou encore les évacuations des eaux pluviales.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2021	2022	Evolution	Ecart
Frais de collecte				
Maintenance des bacs	801 907,57	808 709,21	0,85%	6 801,64
Transport par prestataire	3 544 409,04	3 144 709,13	-11,28%	-399 699,91
Participation SIVOM Rive droite	9 539 284,00	9 434 662,47	-1,10%	-104 621,53
Collecte à plat Centres de Recyclage	176 209,75	0,00	-100,00%	-176 209,75
Collecte des déchets	1 175 899,28	1 346 740,30	14,53%	170 841,02
Sous total	15 237 709,64	14 734 821,11	-3,30%	-502 888,53
Frais de traitement				
Incinération des déchets ménagers	6 439 327,32	6 412 020,14	-0,42%	-27 307,18
Tri des déchets recyclables	670 822,74	693 815,82	3,43%	22 993,08
Collecte des biodéchets		8 773,38		8 773,38
Compostage des végétaux	2 532 219,59	2 775 790,85	9,62%	243 571,26
Valorisation des cartons	506 881,54	405 324,79	-20,04%	-101 556,75
Valorisation du bois	570 408,22	548 552,67	-3,83%	-21 855,55
Déchets diffus spécifiques des ménages	49 543,21	32 285,73	-34,83%	-17 257,48
Gravats	300 900,42	259 098,12	-13,89%	-41 802,30
Traitement du TVD	2 761 107,62	3 840 348,68	39,09%	1 079 241,06
TGAP (incinération)	1 955 793,68	2 591 628,14	32,51%	635 834,46
TGAP (mise en décharge)	885 127,31	908 043,93	2,59%	22 916,62
Sous total	16 672 131,65	18 475 682,25	10,82%	1 803 550,60
Frais de véhicules				
Carburant	2 682 208,51	3 482 056,21	29,82%	799 847,70
Pièces et réparations	1 415 794,23	1 437 586,69	1,54%	21 792,46
Assurances et taxes	185 374,23	206 821,24	11,57%	21 447,01
Sous total	4 283 376,97	5 126 464,14	19,68%	843 087,17
Frais de personnel				
Personnel du PPGD	39 663 367,05	41 417 174,50	4,42%	1 753 807,45
Quote-part personnel ateliers	2 378 282,45	2 500 632,14	5,14%	122 349,69
Assurances et divers	213 829,17	173 832,29	-18,71%	-39 996,88
Sous total	42 255 478,67	44 091 638,93	4,35%	1 836 160,26
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles				
Travaux d'entretien et de maintenance	1 054 502,00	891 080,17	-15,50%	-163 421,83
Frais de Gardiennage	1 016 907,93	1 333 373,48	31,12%	316 465,55
Frais de location	222 917,01	351 663,37	57,76%	128 746,36
Consommation d'eau et d'électricité gaz	166 343,14	191 329,35	15,02%	24 986,21
Assurances et taxes	662 060,39	651 906,64	-1,53%	-10 153,75
Analyses et divers	120 032,13	71 464,04	-40,46%	-48 568,09
Sous total	3 242 762,60	3 490 817,05	7,65%	248 054,45
Autres frais				
Fournitures diverses	605 925,65	747 100,96	23,30%	141 175,31
Communication	145 783,41	439 161,34	201,24%	293 377,93
Participations cotisations diverses subventions	164 925,56	209 418,16	26,98%	44 492,60
Frais administration générale (hors frais d'ateliers)	4 617 120,89	4 372 574,18	-5,30%	-244 546,70
Frais divers (honoraires, analyses, etc.)	928 865,42	431 315,53	-53,57%	-497 549,89
Charges exceptionnelles	24 983 549,09	13 597 048,15	-45,58%	-11 386 500,94
Intérêts de la dette	84 082,65	43 001,30	-48,86%	-41 081,35
Sous total	31 530 252,67	19 839 619,62	-37,08%	-11 690 633,04
TOTAL	113 221 712,20	105 759 043,10	-6,59%	-7 462 669,10
Opérations d'ordre budgétaire (*)				
	2021	2022	Evolution	Ecart
Amortissements	9 394 683,29	9 948 129,79	5,89%	553 446,50
Autres	202 881,53	137 479,32	-32,24%	-65 402,21
Total	9 597 564,82	10 085 609,11	5,09%	488 044,29

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Après une hausse des dépenses en 2021, on relève en 2022 une baisse des dépenses de Fonctionnement de 6,59 % soit 7,46 M€.

Cette baisse se constate essentiellement sur les charges exceptionnelles pour -11,39 M€. Les provisions au titre des investissements programmés dans le cadre de la nouvelle DSP de traitement des déchets arrivent à leur terme et ont été en majeure partie établies sur les années précédentes. A cela s'ajoute une baisse des dépenses liées à la baisse des tonnages nuancées par des hausses importantes notamment sur le traitement, les frais de personnel et les frais de véhicule.

En effet, bien que l'année 2022 soit marquée par une baisse des tonnages importante, le contexte économique et la mise en œuvre du plan stratégique déchets ont induit une hausse importante de nombreux postes de dépenses :

- Les frais de personnels pour 1,84 M€.

Cette augmentation est due principalement à la hausse du point d'indice et du RIFSEEP ainsi qu'à l'évolution importante des postes dans le cadre de la réorganisation du pôle (+18ETP). A cela s'ajoute une évolution des coûts pour les personnels non permanents afin d'atteindre un niveau de service de collecte proche de 100%.

- Les frais de traitement pour 1,8 M€.

Le traitement du TVD en est la principale cause avec une augmentation de 1,01 M€ qui malgré une baisse des tonnages a vu les tonnages de valorisation matière augmentés avec +2047 tonnes triées et valorisées. La TGAP continue également son évolution avec un prix à la tonne passant de 8€ en 2021 à 11€ en 2022 pour l'incinération. Cette hausse a un impact de 0,64 M€ sur les dépenses de fonctionnement.

- Les frais de véhicules pour 0,84 M€.

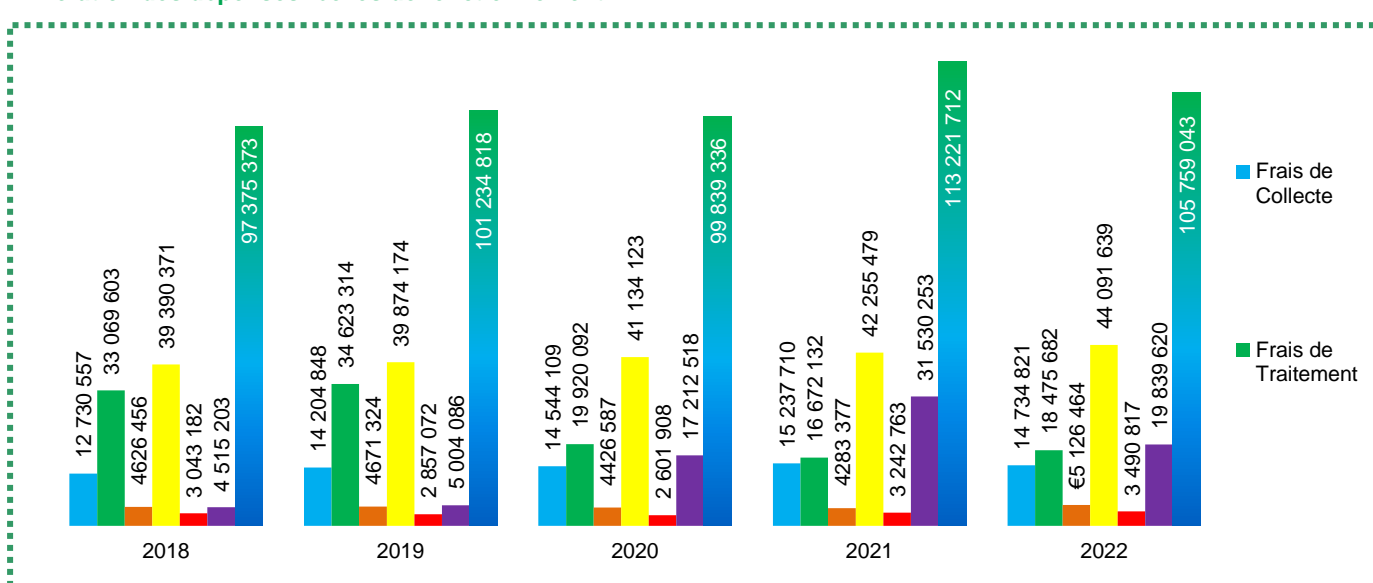
On constate une augmentation des coûts de l'ordre 800 k€ (soit 30%) alors que dans le même temps les consommations en volume sont très stables. Ceci s'explique par la hausse des prix à la pompe : 1,4301 €/litre en 2021 contre 1,8484 €/litre en 2022.

A l'inverse, on note une baisse sur les frais de collecte pour -0,5 M€.

Les frais de transport par des prestataires est le poste le plus marqué avec -0,4 M€, cette baisse est principalement liée à la baisse des tonnages dans les centres de recyclage.

On notera également l'arrêt de la collecte à plat après la fermeture du centre de Paludate qui engendre une baisse de -0,18 M€.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



LES RECETTES DU SERVICE

Chiffres clés

Recettes d'investissement

29 888 484,92 € (+17.88%/2021)

Recettes de fonctionnement

134 157 970,77 € (-7,74%/2021)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, cette année en hausse de 21.44% par rapport à 2021.

On notera une affectation d'excédent de Fonctionnement capitalisé destiné à financer les futurs projets

d'investissement pour 10 M€ qui fait augmenter en partie les recettes d'investissement de 25%.

Le montant de la FCTVA, mécanisme de soutien à l'investissement, est en baisse (-31,41%) car il est calculé sur les investissements N-2. 2020, ayant été une année avec des investissements moins élevés, ce montant est en baisse.

Recettes réelles (en €)	2021	2022	Evolution	Ecart
Financement				
FCTVA	1 230 153,00	843 734,00	-31,41%	-386 419,00
Dépôts et cautionnement reçus	9 232,52	2 200,00	-76,17%	-7 032,52
Excédent de fonctionnement capitalisé	8 000 000,00	10 000 000,00	25,00%	2 000 000,00
Subventions	434 291,97	0,00	-100,00%	-434 291,97
Sous total	9 673 677,49	10 845 934,00	12,12%	1 172 256,51
Report du résultat du budget investissement N-1	15 680 327,74	19 042 550,92	21,44%	3 362 223,18
Sous total	15 680 327,74	19 042 550,92	21,44%	3 362 223,18
TOTAL	25 354 005,23	29 888 484,92	17,88%	4 534 479,69

Opérations d'ordre budgétaire(*)	2021	2022	Evolution	0
Amortissements	9 394 683,29	9 948 129,79	5,89%	553 446,50
Autres	256 762,47	137 479,32	-46,46%	-119 283,15
TOTAL	258 783,47	139 500,32	-46,09%	-119 283,15

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

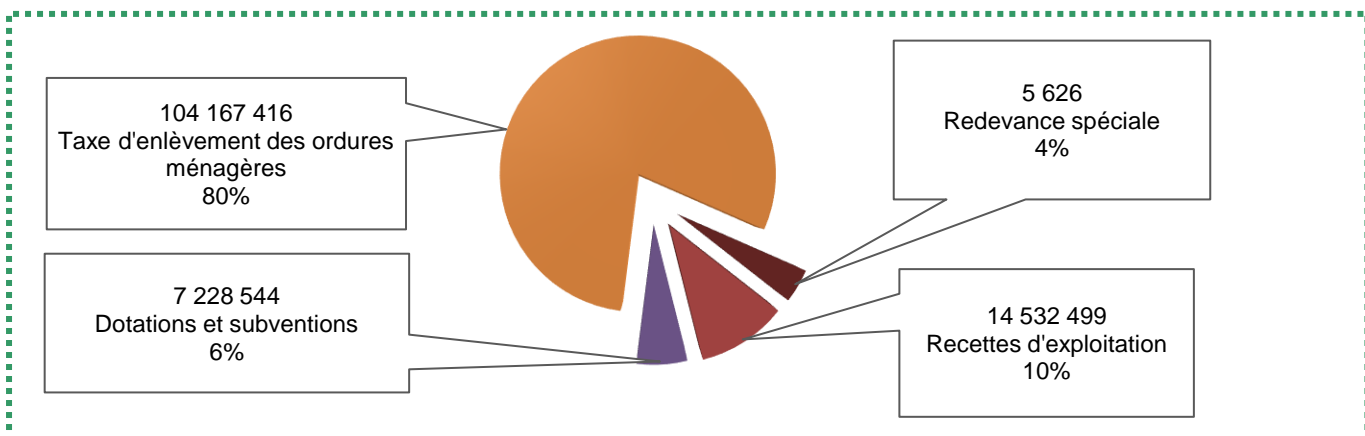
Recettes réelles (en €)	2021	2022	Evolution	Ecart
Recettes d'exploitation				
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	5 062,71	5 723,45	13,05%	660,74
Vente des produits recyclables	2 453 270,94	961 806,56	-60,79%	-1 491 464,38
Recettes versées par délégataire	11 816 297,95	11 475 458,66	-2,88%	-340 839,29
Remboursements et pénalités divers	17 478,74	20 055,80	14,74%	2 577,06
Reprise de matériel	194 206,26	130 920,00	-32,59%	-63 286,26
Produits exceptionnels	46 182,14	202 005,39	337,41%	155 823,25
Sous total	14 532 498,74	12 795 969,86	-11,95%	-1 736 528,88
Dotations et subventions				
Soutien citeo	5 805 333,92	6 357 885,95	9,52%	552 552,03
Soutien citeo papier	689 116,66	438 900,68	-36,31%	-250 215,98
Soutien OCAD 3E	208 375,91	170 470,49	-18,19%	-37 905,42
Soutien ECO DDS	15 991,32	7 514,10	-53,01%	-8 477,22
Soutien Eco Mobilier	329 726,00	202 358,08	-38,63%	-127 367,92
Subvention ADEME	180 000,00	0,00	-100,00%	-180 000,00
Sous total	7 228 543,81	7 177 129,30	-0,71%	-51 414,51
Financement du service				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	104 167 416,00	96 657 002,00	-7,21%	-7 510 414,00
Redevance spéciale	4 256 396,24	4 832 032,66	13,52%	575 636,42
FCTVA	5 626,00	31 606,00	461,78%	25 980,00
Versement du budget principal	0,00	0,00		0,00
Sous total 1	108 429 438,24	101 520 640,66	-6,37%	-6 908 797,58
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	15 220 847,91	12 664 230,95	-16,80%	-2 556 616,96
Sous total 2	123 650 286,15	114 184 871,61	-7,65%	-9 465 414,54
TOTAL GENERAL	145 411 328,70	134 157 970,77	-7,74%	-11 253 357,93

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2021	2022	Evolution	Ecart
	72 179,27	70 063,32	-2,93%	-2 115,95

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(Hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



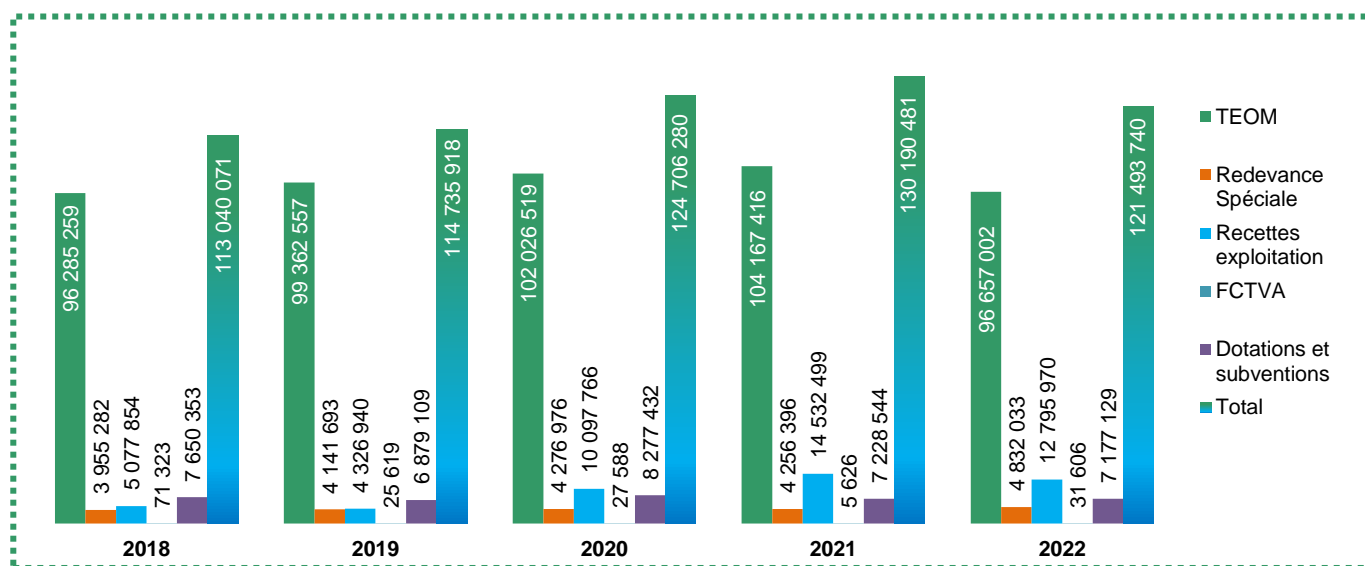
Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Après six années d'augmentation des recettes de fonctionnement, l'année 2022 est marquée par une baisse de -7,74% soit -11,2 M€.

La principale cause de cette baisse est la revalorisation des taux de TEOM revus à la baisse dans le cadre du plan stratégique déchets (-6 M€) et de la mise en place de l'exonération de TEOM pour les professionnels qui le demandent (-1,5 M€).

Il convient également de souligner une baisse de la vente des produits recyclables de -1,49 M€ principalement en lien avec la baisse des tonnages et un retard de tirage.

A noter également une baisse sur la reprise du résultat de fonctionnement de -2,6M€.



CONCLUSION

Pour la septième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à des dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes générées.

Les dépenses d'Investissement ont été financées sans recours à l'emprunt, notamment par l'utilisation du fonds de roulement.

ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

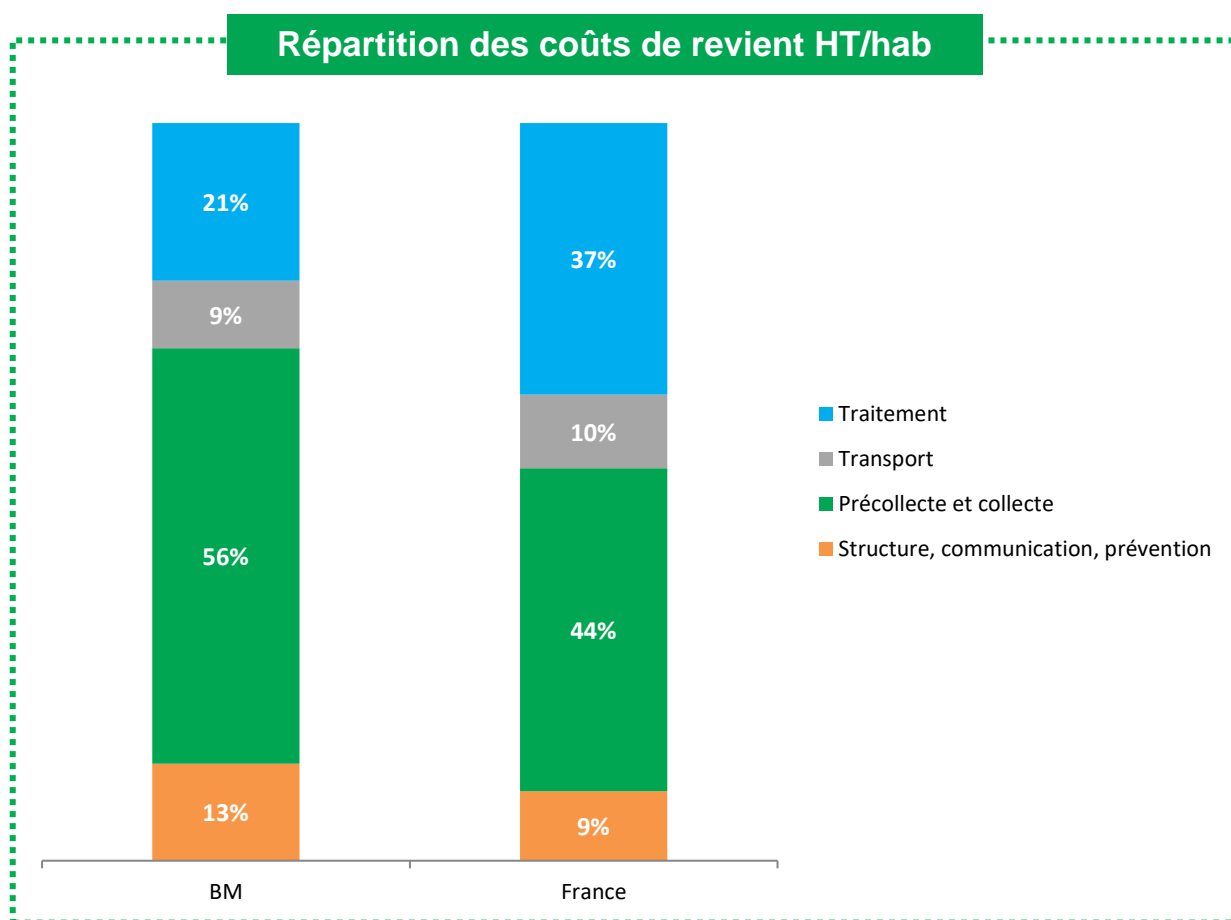
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts du service de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source: ADEME - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2020).

Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la gestion des deux délégations de service public.

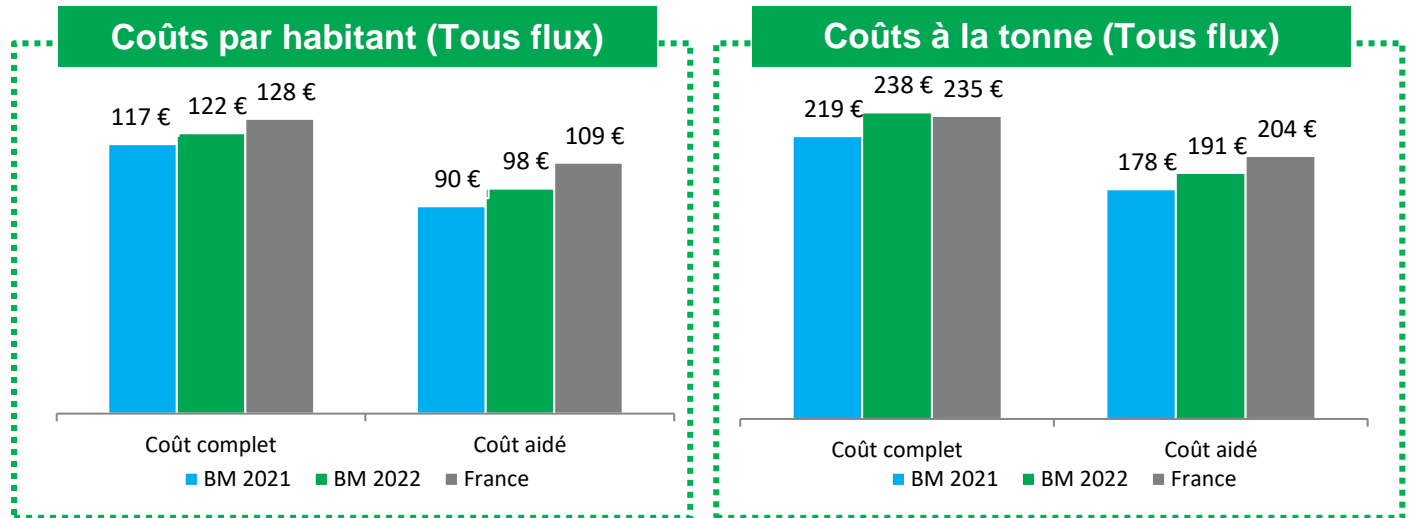
A contrario, les charges des autres postes (transport, pré-collecte/collecte, structure, communication et prévention) impactent plus fortement les coûts du service qu'au niveau national, effet lié au niveau de service à l'utilisateur sur le territoire.



COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.

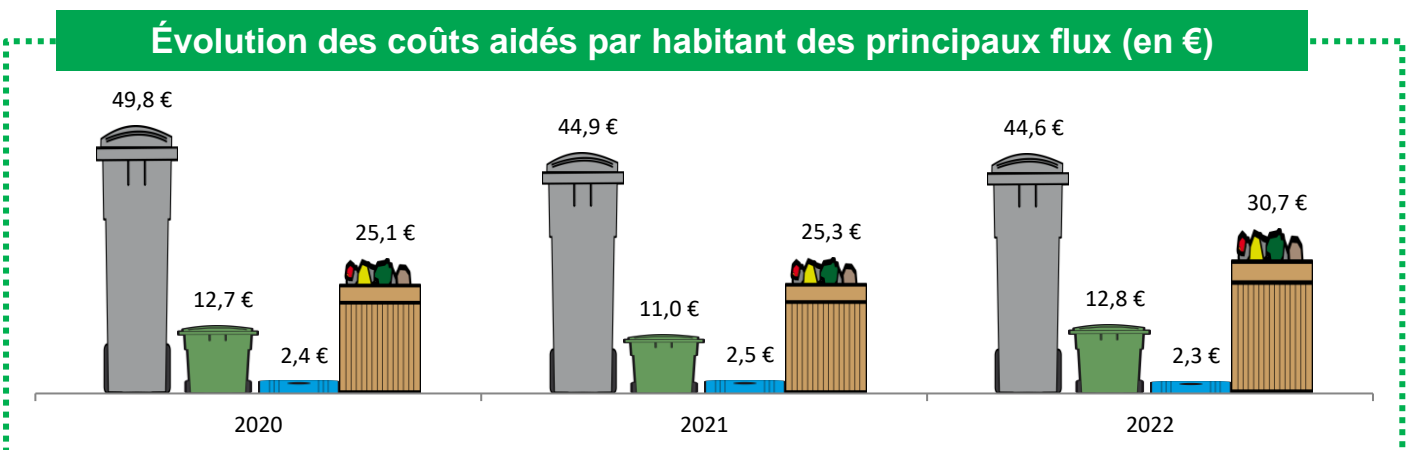


Les coûts aidés du service 2022 situés Bordeaux Métropole en dessous de la moyenne nationale, malgré une légère hausse cette année due à une baisse significative des tonnages collectés.

La hausse des coûts de traitement, le contexte économique et la mise en place du plan stratégique déchets ont fait augmenter sensiblement le coût à la tonne.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant

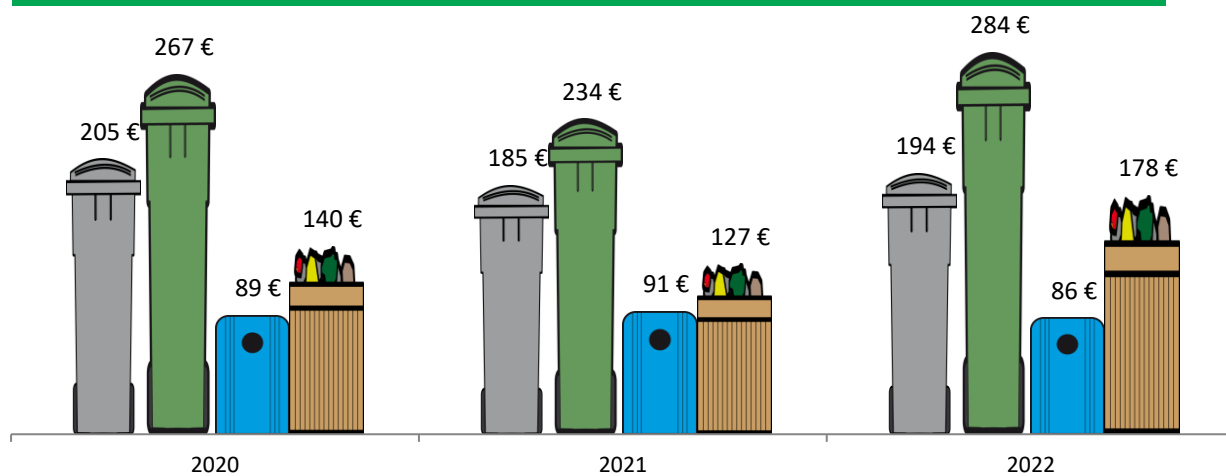


Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une forte augmentation sur le flux des déchets de centres de recyclage et une augmentation modérée sur celui de la collecte sélective.

Les coûts par habitant des flux des OMR et du verre restent relativement stables.

Les coûts à la tonne

Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Les coûts aidés HT à la tonne ont fortement augmenté (+10 %) en 2022.

Cette hausse est principalement la conséquence de l'augmentation des frais de traitement, de la baisse des soutiens des éco-organismes,

de l'augmentation des coûts due à la crise économique et le ratio de baisse des tonnages.

La diminution des coûts aidés du verre est le résultat d'une baisse d'investissement sur l'année 2022.

CONCLUSION

L'année 2022 est marquée par la mise en place du plan stratégique déchets, l'augmentation des coûts suite à la crise économique et la baisse des tonnages des déchets.

Malgré tout, les coûts aidés de Bordeaux Métropole restent en dessous des moyennes nationales.

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGANTS

LA SOCIÉTÉ VALBOM

Délégataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Astria



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

RÉSUMÉ

Le document présenté constitue l'analyse du délégrant sur la partie financière relative à l'exercice 2022. Les travaux d'extension du centre de tri, retardés de 10 mois du fait de la découverte de la zone humide se sont poursuivis au cours de l'exercice. Quant aux travaux sur l'usine de Cenon, la période de mise en service industrielle est intervenue à compter du 22 mars 2022 et n'a pas été achevée sur cet exercice : en cause, les difficultés à atteindre et mesurer des seuils d'émission de polluants très bas, qui ont nécessité d'intervenir sur le process et les protocoles de mesures, difficultés aggravées par la défaillance du

principal sous-traitant du délégataire en toute fin de réalisation des travaux (9 mois de retard). Sur le déroulé de l'activité, des aléas ont fortement perturbé les résultats d'exploitation, l'exercice se solde par un déficit. L'avis du délégrant s'appuie sur les comptes annuels, le prévisionnel initial et les documents comptables. Des réserves sur la qualité de l'information financière : une appréciation avec réserves de la sincérité et la fiabilité des comptes ; une activité en fort retrait par rapport aux prévisions ; des résultats structurellement négatifs et un bilan soutenu par les apports de la collectivité.

SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 2 mars réception du CRA* délégataire et de la maquette financière pour analyse (1 jour retard) • 30 mars retour de BM sur CRA V1 • 31 mars envoi questionnaire financier et demande de complétude des documents • 14 avril réception plaquette non fournie le 1^{er} mars et éléments de réponse par Valbom sur questionnaire BM du 31 mars ainsi que des fichiers corrigés à la suite des remarques faites • 18 avril exploitation des réponses reçues le 14 avril incomplètes ou imprécises ; nouvelles questions et demandes de documents • 25 avril nouvelles observations de BM sur tableaux fournis et demande complémentaire sur produits à recevoir et charges à payer. • 26 avril reçu justification des produits à recevoir et charges à payer + correction des tableaux GEGV&R**. BM demande de justifier l'enregistrement pénalités en déduction du chiffre d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mars présentation du CRA par le délégataire et premières observations de BM • 9 mai réunion pour recueillir les explications de Valbom

* Compte rendu annuel (CRA)

** Gros entretien grande visite et renouvellement (GEGV&R)

Une priorité sur la réduction des quantités en amont, la valorisation matière et organique en aval

Le marché des déchets est dominé par un quatuor concentrant plus de 60% de l'activité sectorielle. Au niveau national, les opérateurs du traitement bénéficient de la hausse des volumes de déchets à traiter et l'essor des activités de valorisation énergétique (dans un contexte de flambée des prix de l'énergie) qui dopent les recettes (Xerfi 2022).

Les tonnages de déchets ménagers par habitant et par an n'ont baissé que de 3,9% de 2010 à 2020 (pour Bordeaux Métropole) pour un objectif fixé à -10% en 2020 (par la loi de transition énergétique d'août 2015). Actuellement, les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont majoritairement valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération (52%). Les parts de valorisation matière (27%) et de valorisation organique sont également conséquentes (13%).

Selon les orientations du Plan Déchets 2021/2026 qui porte sa priorité sur la réduction en amont des quantités, « les actions de prévention et de modernisation du service mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Déchets vont permettre de réduire les quantités envoyées en centres de traitement (entraînant une maîtrise des coûts associés) et d'orienter une part plus importante en valorisation matière et organique. »

❖ Fiche d'identité

Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

<u>FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE</u>			
Titulaire	Société dédiée Valbom – groupe Véolia		
Statut	SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%		
Président	M. Alexander Mallinson		
Directeur Général	M. Christophe Aran		
Objet	Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des Unités de valorisation énergétique		
Périmètre Géographique et fonctionnel	Unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon (UVE) , le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique non dangereux (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM rive droite (sur 10) et en provenance d'apporteurs Tiers.		
Durée	Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon		
Données financières réalisées : en K€	<i>2020 à 2022</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2022</i>
produits d'exploitation	97 552	32 517	37 909
charges d'exploitation	107 622	35 874	41 893
Excédent brut d'exploitation	-10 070	-3 357	-3 984
Résultat Courant avant impôt	-10 630	-3 543	-4 180
Résultat Net	-10 621	-3 540	-4 170
Données de gestion réalisées : en T ou MWh	<i>2020 à 2022</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2022</i>
Apports sur centre de tri	142 039	14 204	47 836
Apports sur UVE	973 388	97 339	374 881
valorisation du tri (expédiés)	138 785	13 878	47 414
Points de vigilance	<p>La capacité à atteindre les performances garanties sur l'UVE de Cenon (résolu début 2023).</p> <p>Capacité à prononcer la fin effective de mise en service du centre de tri avant le 4 août 2023 pour enclencher le financement prévu par cession de créances (résolu le 28/04/2023)</p> <p>La capacité à présenter un patrimoine détaillé conforme aux exigences du contrat - enjeu connaissance du patrimoine, suivi de son renouvellement, et retranscription dans les comptes BM</p> <p>Des réserves sur la qualité de l'information financière : une appréciation médiocre de la sincérité et la fiabilité des comptes</p> <p>Une activité en fort retrait par rapport aux prévisions</p> <p>Des résultats structurellement négatifs et un bilan soutenu par les apports (préfinancement) de la collectivité</p>		

L'exécution du contrat de traitement des déchets de Bordeaux Métropole, entré en vigueur depuis août 2019, se déroule en 2022 dans un contexte technique différent du prévisionnel.

Les travaux d'extension du centre de tri se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022, permettant au 5 décembre 2022 de démarrer la période de mise en service industrielle (350 heures contractuellement) pour évaluer les garanties de fonctionnement. Cette période a dans les faits été beaucoup plus longue puisque ce ne sera que fin avril 2023 que les performances garanties seront atteintes.

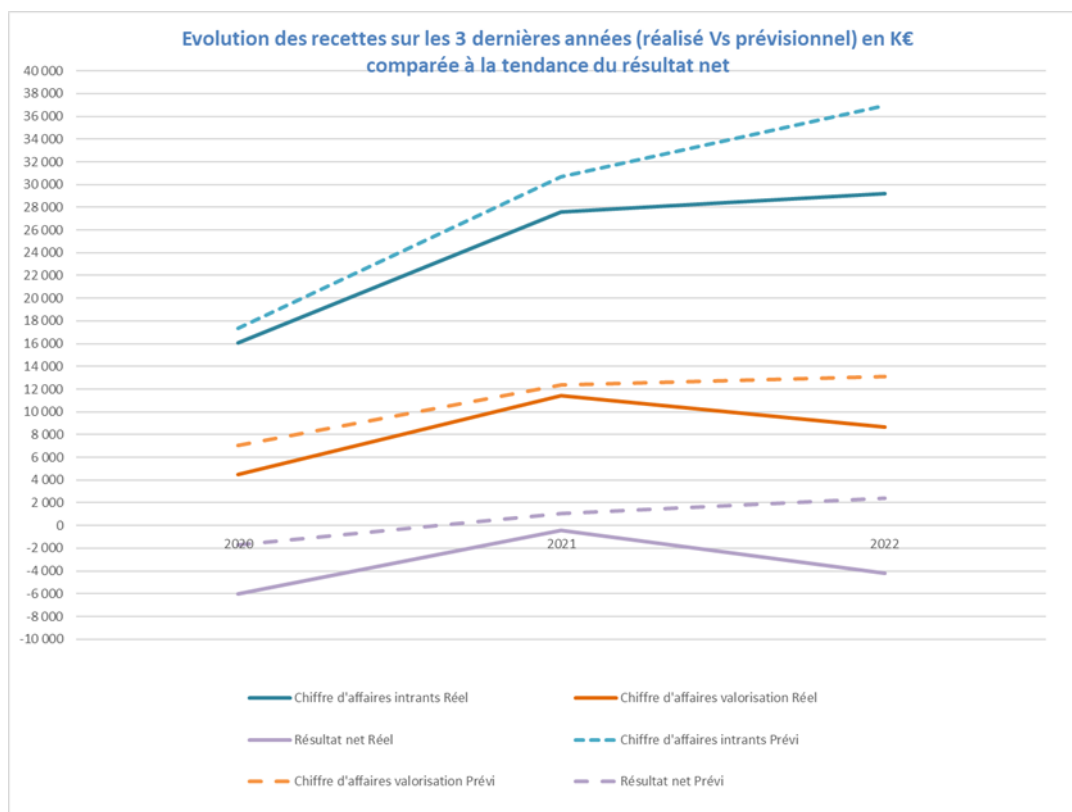
Quant aux travaux sur l'UVE de Cenon (mise en conformité du traitement des fumées), la période de mise en service industrielle a démarré le 22 mars 2022 pour s'achever le 13 janvier 2023 après une période d'interruption (10 semaines) liée aux arrêts techniques. Les mêmes travaux sur l'UVE de Bègles ont subi du retard (environ 9 mois) à la suite de la liquidation judiciaire du prestataire principal courant 2022. Ainsi ce n'est probablement que courant juin 2023 que les travaux initialement portés par ce prestataire défaillant pourront commencer.

Pour BM, sur l'économie du contrat, ce retard se traduit par un renchérissement de la redevance financière due par la métropole au titre des travaux du centre de tri, comparativement à la prévision contractuelle initiale. L'impact est triple :

- effet taux
- effet actualisation (à la hausse) des indices permettant le calcul du montant forfaitaire des travaux et donc du montant à financer par BM du fait du décalage temporel de 9 mois (accepté par avenant) ;
- effet prolongation de la période des intérêts intercalaires (frais financiers durant la période de préfinancement) accentué par un calendrier contractuel à nouveau dépassé par Valbom.

À titre d'illustration, l'impact connu depuis le 28 avril 2023 s'élève à 4 M€ (24,2 M€ prévus contre 28,2 M€ au 28 avril 2023) sur le montant à financer.

Outre le retard à la mise en service, qui n'a pas d'impact sur le résultat cumulé, en 2022, les conditions de l'exploitation ont rencontré quelques aléas venant perturber les résultats d'exploitation. En conséquence, l'activité est très déficitaire.



Compte tenu du fait que le délégataire a effectué la comparaison du réel avec le plan d'affaires initial (PAI) libellé en € 2019, les écarts sont commentés sur cette base dans ce rapport. Pour l'exercice

2022, il est effectivement plus vraisemblable de comparer le réel au PAI plutôt qu'au prévisionnel actualisé qui, pour exemple, a une évolution du résultat net de 195%.

L'analyse détaillée du rapport financier est jointe en annexe.

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

Compostage collectif de végétaux



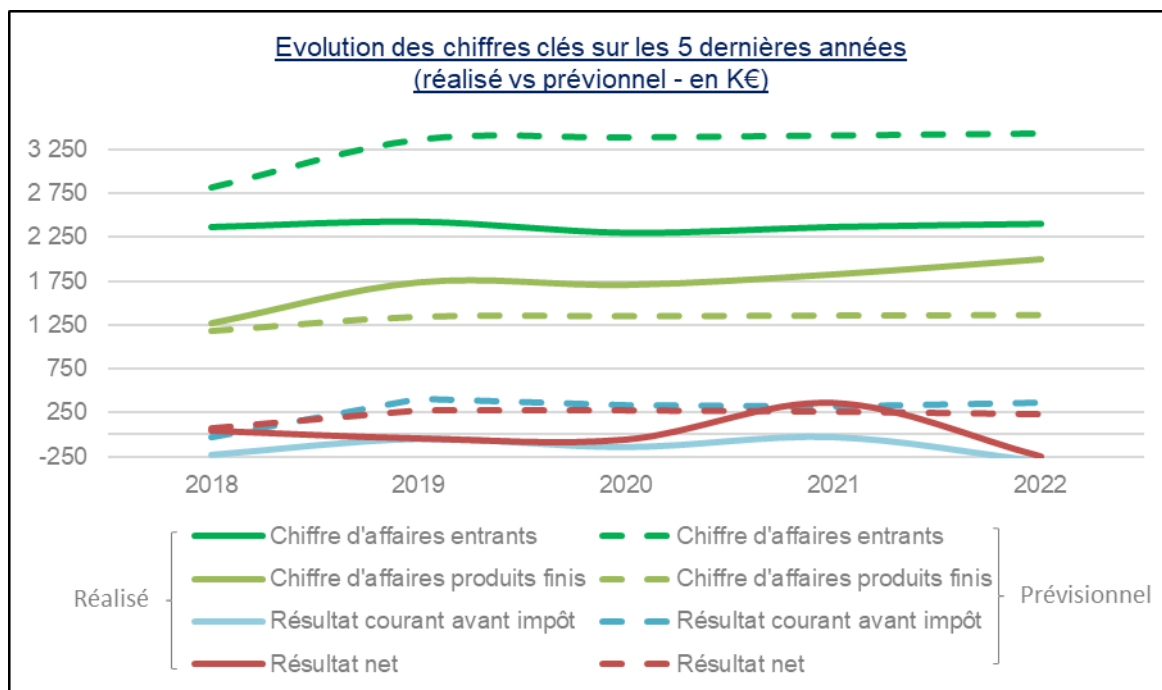
Crédit Photo La Grande Jaugue

SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêté des comptes 2022	<ul style="list-style-type: none"> Février 2023 : envoi de la liste de documents à communiquer au plus tard le 01/03/2022 28 février 2023 : réception du CRTF Mars 2023 : réception de la majorité des documents demandés 	<ul style="list-style-type: none"> Mars/avril 2023 : échanges sur les comptes Mai 2023 : envoi du rapport annuel du délégant par le délégataire

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE

Titulaire	La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.		
Statut	SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,4% par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue) et 0,6% par des personnes physiques. FGJ est elle-même détenue par le groupe Cassous à 51%, M. Henri Cassous à 34% et la société Pauloutille à 15%.		
Société Exploitante	Société La Grande Jaugue.		
Président	Laurent Lepingle.		
Directeur Général	Jean-Paul Langla.		
Objet	Le traitement des déchets verts de la Métropole (à l'exception de 7 communes gérées par le Sivom) et la vente du compost produit en qualité biologique.		
Périmètre Géographique	Apports provenant des centres de recyclage et des communes de BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de Saint-Médard-en-Jalles.		
Durée	20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.		
Données financières réalisées :	<i>2013* à 2022</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2022</i>
Chiffre d'Affaires (CA) en €	37 658 698	3 765 870	4 405 456
Résultat Courant avant impôt (RCAI) en €	-679 020	-67 902	-326 406
Résultat Net en €	886 380	88 638	-248 469
Taux de marge nette (RN/CA) en %	2,4%	2,4%	-5,6%
Données de gestion réalisées : en T	<i>2013* à 2022</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2022</i>
Apports déchets verts BM	446 015	44 601	40 259
Total compost vendu	191 768	19 177	24 787
<i>*Données analysées à compter de 2013, date à laquelle la 2nde plateforme a été mise en service.</i>			
Points de vigilance	<p>La capacité à générer des résultats courants avant impôts positifs (résultats nets lorsqu'ils sont positifs générés essentiellement à travers l'exceptionnel et la vente de matériels).</p> <p>L'endettement élevé.</p> <p>Le respect de la réglementation relative au traitement des effluents (risque de pollution en milieu naturel le temps des mises en service).</p>		



L'activité 2022 suit dans l'ensemble la même tendance que celle de ces 5 dernières années, elle a été toutefois impactée par la hausse des coûts de l'énergie et de nouvelles immobilisations. En effet, il est observé sur l'exercice :

- une relative stabilité du chiffre d'affaires issu du traitement des déchets verts de BM (2,3 M€), avec un apport aux alentours des 41 KT (-2,1% vs 2021) ;
- une croissance des ventes de produits finis (2 M€, +9% vs 2021), avec en particulier une hausse de ventes de compost ;
- une augmentation des charges (4,7 M€, +11% vs 2021) à la suite principalement de la hausse des prix du gazole et de nouveaux amortissements relatifs aux travaux sur les plateformes ;
- des produits d'exploitation insuffisants pour couvrir les charges, impliquant un résultat courant avant impôt négatif (-0,3 M€) ;
- des cessions de matériels permettant de légèrement améliorer le résultat net (-0,2 M€).

Comparativement à l'avenant 4, le chiffre d'affaires 2022 est inférieur aux prévisions (-0,4 M€), avec des entrants de BM s'élevant à 40 KT au réalisé vs 62 KT au prévisionnel [tonnage qui correspondait à une prévision et non un engagement]. Les charges d'exploitation sont à contrario supérieures aux prévisions (+0,3 M€), malgré un chiffre d'affaires nettement inférieur. Ainsi, malgré un résultat exceptionnel de +0,1 M€ au réalisé, le résultat net est déficitaire à hauteur de -0,2 M€ et est en retrait de -0,5 M€ par rapport au prévisionnel.

[L'analyse détaillée du rapport financier est jointe en annexe.](#)

En cumul, depuis le début du contrat, l'EBE s'élevant à 10,3 M€ ne couvre pas les dotations aux amortissements qui s'établissent à 10,6 M€ à fin 2022. Ainsi, avec la prise en considération du résultat financier, le RCAI est en perte de -1,2 M€. Le résultat net est toutefois positif de 0,5 M€ sur ces quinze années de contrat, par l'intermédiaire essentiellement des résultats exceptionnels (composés ces derniers exercices des ventes de matériels), mais en net retrait du prévisionnel (-1,3 M€).

L'extension de la plateforme La Grande Jaugue, mise en service fin 2022, et les travaux de mise en conformité de traitement des effluents en cours nécessitent de mobiliser des fonds supplémentaires (hausse du compte courant d'associé de +0,8 M€ et souscription d'un nouvel emprunt de 0,3 M€ sur 2022, et 0,6 M€ de travaux resterait à financer en 2023). Au regard de la durée restante du contrat¹ et des résultats dégagés essentiellement à travers l'exceptionnel sur les années passées, le délégataire doit être force de proposition pour générer un certain niveau de résultat d'exploitation.

Concernant l'exploitation des plateformes, les mises en service prévues d'ici l'été 2023 sur le traitement des effluents doivent empêcher le risque actuel de pollution du milieu naturel (eaux rejetées potentiellement trop chargées en matières organiques).

¹ Echéance du contrat : juin 2028.

ANNEXES

Tableau des effectifs de la D.P.G.D.

Observations

Analyse financière détaillée des délégataires

**Les coûts de revient par flux
(€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)**

Les adresses utiles

TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2022

DIRECTION	Catégorie	Effectif voté	Effectif pourvu 2021	Effectif pourvu 2022	Variation 2022/2021
ADG PREVENTION ET GESTION DES DECHETS		1	1	1	0
Adjoint.e au directeur.rice général.e	A	1	1	1	0
DIRECTION RESSOURCES		24	20	18	-2
Directeur.rice	A	1	0	1	1
Chargé.e de mission accompagnement au changement	A	1	1	1	0
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES		8	6	7	1
Responsable de service	A	1	1	1	0
CENTRE GESTION RH		4	3	4	1
Responsable de centre	B	1	0	1	
Gestionnaires ressources humaines	C	3	3	3	
CENTRE FORMATION		3	2	2	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Assistant.e administratif.ve	C	1	0	0	0
Formateur.rice / référent.e matériels	C	1	1	1	0
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		14	13	9	-4
Responsable de service	A	1	2	1	-1
Adjoint.e statistique	C	1	1	1	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	C	3	3	3	0
CENTRE ACHATS		4	2	1	-1
Responsable de centre	B	1	0	0	0
Gestionnaires marchés publics	B	2	2	1	-1
Assistant.e marchés publics et achats	C	1	0	0	0
CENTRE BUDGET ET FINANCES		5	5	3	-2
Responsable de centre	B	1	1	0	-1
Adjoint.e.s comptabilité	C	4	4	3	-1
DIRECTION STRATEGIE ET MAITRISE D'OUVRAGE		45	27	28	1
Directeur.rice	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission pilotage et suivi des contrats de délégation de service public	A	2	2	1	-1
MISSION PLAN STRATEGIQUE DECHET 2026		4	0	4	4
Responsable de mission	A	1	0	1	1
Chargé.e de mission réemploi et recyclage	A	1	0	1	1
Chargé.e de mission collecte et biodéchets	A	1	0	1	1
Chargé.e de mission extension des consignes de tri (ECT) et habitat vertical	A	1	0	1	1
SERVICE PILOTAGE		26	16	14	-2
Responsable de service	A	1	1	1	
CENTRE PREFIGURATION BIODECHETS		14	8	6	-2
Responsable de centre	A	1	0	0	0
Unité déploiement compostage collectif		4	3	3	0
Ambassadeur.drices du compostage collectif	C	4	3	3	0
Unité déploiement habitat individuel		9	5	3	-2
Responsable d'unité	B	1	0	0	0
Assistant.e technique	C	1	0	0	0
Assistant.e logistique	C	1	1	0	-1
Ambassadeur.drices du bio déchets	C	6	4	3	-1
CENTRE MAITRISE D'OUVRAGE ET PATRIMOINE		4	3	3	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé.e d'opérations	B	2	1	1	0
Projeteur.trice / Surveillant.e de travaux	C	1	1	1	0
CENTRE GESTION DES DONNEES INFORMATISEES DE COLLECTE		4	3	3	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé.e d'études	A	1	0	0	0
Assistant.e chargé.e d'études	B	1	1	1	0
Dessinateur.rice	C	1	1	1	0
CENTRE ANIMATION DE LA POLITIQUE DECHETS		3	1	1	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission innovation et développement des filières	A	1	0	0	0
Chargé.e de mission coopération territoriale et contractualisation	A	1	0	0	0
SERVICE PREVENTION		12	8	8	0
Responsable de service	A	1	1	1	0
Assistant.e pilotage et communication	C	1	1	0	-1
CENTRE ANIMATION DES PARTENARIATS		3	3	3	0
Chargé.e d'animation « politique matière organique »	B	1	1	1	0
Chargé.e d'animation « réemploi et zéro waste »	B	1	1	1	0
Chargé.e d'animation relations aux professionnels	B	1	1	1	0
CENTRE ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS		7	3	4	1
Responsable de centre	A	1	0	0	0
Ambassadeur.drice prévention	C	6	3	4	1

DIRECTION	Catégorie	Effectif voté	Effectif pourvu 2021	Effectif pourvu 2022	Variation 2022/2021
DIRECTION EXPLOITATION		920	831	850	19
Directeur.rice	A	1	1	0	-1
Chargé.e de coordination	A	1	0	1	1
CENTRE MATERIEL ET SITES		57	46	51	5
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Responsables d'unités	C	1	5	5	0
Adjoint.e.s aux responsabales d'unités	C	6	0	6	6
Agent.e.s d'exécution	C	6	40	39	-1
SERVICE VALORISATION		159	145	150	5
Responsable de service également responsable du site Eysines	A	1	0	1	1
CENTRE ENTRETIEN		13	11	13	2
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaître de maintenance	C	1	1	1	0
Magasinier.ère	C	1	0	1	1
Agents de maintenance	C	10	9	10	1
CENTRE DE RECYCLAGE		140	128	130	2
Responsable de centre	B	1	0	1	1
Contremaîtres	C	7	7	7	0
Agents.es de conduite	C	40	36	37	1
Agents.es d'exploitation	C	92	85	85	0
CENTRE TRAVAUX		6	6	6	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Agent.e.s d'assistance administrative	C	2	2	2	0
Surveillant.e.s de travaux	C	3	3	3	0
SERVICES DE COLLECTE EYSINES / LATULE & BEGLÉS		702	639	648	9
Responsable de service	A	2	2	2	0
Technicien.ne en charge de l'appui opérationnel et de l'optimisation de la collecte	B	2	2	1	-1
Agent.e d'assistance administrative	C	1	1	1	0
ZONES DE COLLECTE		595	545	551	6
Responsables de zones	B	5	5	5	0
Adjointes aux responsables de zone	C	5	5	5	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	C	9	9	9	0
Contremaîtres	C	18	21	16	-5
Agent.e.s de conduite	C	137	132	124	-8
Agent.e.s de collecte	C	421	373	392	19
CENTRE SUPPORT COLLECTE		24	22	22	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Unité proximité		18	17	16	-1
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Agent.e d'assistance administrative	C	1	1	1	0
Responsables de section suivi qualité et interventions déchets	C	2	2	2	0
Agents suivi qualité et interventions déchets	C	9	9	7	-2
Agent.e de collecte du carton	C	2	2	2	0
Responsable de section client habitat collectif	C	2	1	2	1
Agent.e assistance technique habitat collectif	C	1	1	1	0
Unité surveillance		5	4	5	1
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Agent.e.s de surveillance de prestations	C	3	3	3	0
Agent.e de maintenance des bacs	C	1	0	1	1
CENTRE APPORT VOLONTAIRE		39	34	36	2
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres d'exploitation	C	4	3	4	1
Agent.e.s de lavage et d'entretien	C	6	6	6	0
Agent.e.s maintenance du parc	C	2	2	2	0
Agent.e.s grutier.ère.s	C	26	22	23	1
CENTRE REDEVANCE SPECIALE		6	5	5	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Agent.e.s d'assistance administrative	C	5	4	4	0
CENTRE DE TRANSFERT ET USINES		33	28	30	2
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres exploitation	C	5	5	5	0
Agent.e.s de conduite	C	16	16	16	0
Agent.e.s d'exploitation polyvalent.e.s	C	10	5	7	2
Electromécanicien	C	1	1	1	0
TOTAL GENERAL		990	879	897	18
Dont inaptes définitifs			58	56	-2

Observations

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ **Ordures ménagères** : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
- ❖ **Ordures ménagères et assimilées** : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.
- ❖ **Déchets ménagers et assimilés** : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.
- ❖ **Déchets des services municipaux et communautaires** : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.
- ❖ **Déchets des professionnels** : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.
- ❖ **Déchets municipaux** : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.
- ❖ **Transit** : Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2022 (source INSEE), soit 814 049 habitants.

ANNEXES DES ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES DÉLÉGANTS

Analyse économique et financière de l'exercice 2022 de la société VALBOM délégataire de service public – tri et valorisation énergétique des ordures ménagères

A. Le compte de résultat : une absence de rentabilité de l'exploitation fortement en retrait comparativement au prévisionnel du fait d'aléas techniques.

La tendance observée l'année précédente est infléchie sur 2022, le résultat net négatif est de -4,2 M€ en 2022 (-11% du CA) s'écartant fortement du prévisionnel fixé à +2,4 M€. En cumulé (2020-2022) la perte réelle s'établit à -10,6 M€ (-10,9% du CA) quand le prévisionnel prévoyait un résultat net positif de 1,8 M€.

Pour mémoire, concernant la partie des travaux concessifs, l'équilibre du contrat se fait entre :

D'une part les produits constitués de la redevance financière versée par BM à Valbom + amortissement des subventions de préfinancement + amortissement des subventions des financeurs externes (Ademe et Citeo) ;

D'autre part les charges constituées de l'amortissement des biens concessifs + la charge financière liée aux moyens de financement (dont la cession de créance).

Ainsi les produits et charges liés au financement et amortissement des biens et subventions sont à somme nulle. Toute baisse de produit est compensée par une charge en moins. Cet équilibre vaut pour toute la durée du contrat à 2 M€ près qui correspond à l'apport en capital social de Valbom. Ainsi tout résultat net positif ou négatif dégagé annuellement résulte uniquement du risque de l'exploitation.

Sur l'exercice, comparativement au prévisionnel, il est constaté :

- **Une baisse du chiffre d'affaires de 12,7 M€** (37,9 M€ au réel Vs 50,6 M€ prévu) sur le même périmètre. L'activité du tri s'écarte de la prévision de -2,9 M€, les activités de l'incinération (-3,4 M€) et de valorisation énergétique y compris les certificats d'économie d'énergie (-6,4 M€)

Les raisons expliquant la dégradation du chiffre d'affaires par rapport au prévisionnel sont les suivantes :

- **Sur l'activité tri (-2,9 M€).** D'une part, les apports du centre de tri ont diminué de 6 %, incidence de -0,243 M€. En effet, selon le délégataire, les travaux du nouveau centre de tri ont nécessité d'orienter une partie des collectes sélectives vers le centre de tri de Lallave (40), contrairement à la prévision contractuelle (maintien des tonnages tiers pendant les travaux), privant le délégataire de recettes provenant des tiers. Quant à la valorisation des matières, elle a été meilleure en 2022 s'accroissant de 1,4 M€ (Vs prévisionnel) du fait d'un prix de vente favorable dans un contexte de pénurie de matières premières. D'autre part, le retard pris sur les travaux de premier établissement du centre de tri entraîne la non-perception par Valbom de la redevance fixe financière du tri (-4,1 M€).
- **L'activité sur les UVE (-3,4 M€).** Les apports sur les deux usines de valorisation ont diminué d'environ 40 000 tonnes sur 2022, le délégataire invoque un débit massique et un temps de fonctionnement inférieurs au prévisionnel.
- **La valorisation électrique (-5,5 M€).** Sur l'UVE de Bègles, le contrat de vente d'électricité n'a pu s'exécuter correctement du fait d'avaries techniques (1017 h de retard de fonctionnement) entraînant des arrêts importants de production de l'électricité. Le délégataire mentionne que des pénalités ont été appliquées à Valbom pour défaut de fourniture de l'électricité sur le marché par son acheteur d'énergie. Valbom a également subi la perte de volume en résultant. Le chiffre d'affaires est négatif en 2022 pour Bègles (-1,2 M€). Ainsi l'écart au prévisionnel est de -6,9 M€ pour Bègles.

Sur l'usine de Cenon bien que les volumes réels soient inférieurs au prévisionnel, l'écart de prix a été favorable comparativement au prévisionnel, soit +1,4 M€, selon le délégataire. Le chiffre d'affaires affiché s'élève à 2,6 M€ pour 2022.

Une réserve est émise par BM : Au gré des instructions, l'explication de chiffre d'affaires négatif sur Bègles n'est pas concluante. S'agit-il d'une pénalité, comme expliqué dans le fichier financier transmis, ou bien d'un avoir comme expliqué par mail ? Faut de communication à la collectivité des contrats ou conventions de vente d'électricité sur le marché, il est difficile pour BM de valider la compensation effectuée dans le chiffre d'affaires. Pour information, Valbom a anticipé la résiliation du contrat d'obligation d'achat sur Cenon. Des pénalités qui ne sont pas chiffrées séparément ont été imputées sur le chiffre d'affaires. En conclusion, c'est sans impact sur le résultat net, c'est une question de présentation sincère du compte de résultat. En revanche, cela pourrait avoir une incidence sur la base de calcul de l'intéressement à la valorisation énergétique qui se trouve ainsi minorée. Sans doute est-ce sans impact sur cette clause eu égard à la prévision très élevée. BM n'a pas connaissance de la recette réelle de vente d'électricité et du montant des pénalités et manque à gagner.

- **La valorisation thermique (-0,4 M€).** Les volumes attendus au prévisionnel n'ont pas été au rendez-vous pour le réseau de chaleur Bordeaux Bègles énergies (Saint Jean Belcier) en raison du décalage des investissements. Pour le réseau des Hauts de Garonne l'écart a été favorable du fait d'un effet prix favorable.
- **Une diminution des charges d'exploitation de 1,5 M€** (41,9 M€ au réel Vs 43,4 M€ prévu). Même si les charges d'exploitation (hors charges calculées) sont inférieures à celles de la prévision (-1,5 M€) elles ont augmenté en 2022 de 6,9% comparativement à l'exercice précédent. Ce qui suit explique les écarts du réel face à la prévision tout en donnant des explications sur les causes pour 2022.
 - La diminution s'est portée sur le poste services extérieurs (-1,6 M€) qui s'explique par deux types de charges qui se compensent. Le premier type porte sur les dépenses d'entretien et réparation liées à la maintenance des équipements et le deuxième sur les assurances.

Les avaries techniques sur certaines installations (groupe turbo alternateur - GTA) ont entraîné des dépenses supplémentaires en entretien (+0,8 M€) expliquant un écart à la hausse du réel comparé au prévisionnel.

En 2022, Valbom a enregistré une provision d'assurance relative à la perte des recettes occasionnée en 2020 par la défaillance du GTA (+2,2 M€). Ainsi la charge d'assurance diminue globalement de 2,5 M€ comparativement au prévisionnel.

Une réserve est émise par BM : les coûts de réparation en 2020 avaient été imputés pour partie en GEGV&R il serait juste de comptabiliser la provision de l'assurance en contrepartie de ce coût afin de minorer le solde dû en fin de délégation. Pour autre partie, l'enregistrement devrait venir compenser la perte de recette. L'instruction à ce jour a permis à Valbom de s'expliquer. Les coûts de réparation ont été inférieurs à la franchise, en revanche, BM maintient sa réserve sur la contrepartie de perte de recette devant venir en plus dans le chiffre d'affaires.

- L'un des postes le plus significativement touché par la hausse (+1,1 M€) est celui des achats tant de gaz que de produits de traitement. Les achats de gaz ont augmenté d'une part à cause de l'envolée tarifaire sur 2022 et d'autre part, par les redémarrages des fours nécessaires après les nombreux arrêts de ligne. Quant aux produits de traitement l'augmentation est à relier aux modifications survenues sur l'UVE de Cenon et à la « surconsommation » exigée par les performances des *Best available technique reference* (BREF) seuils bas.
- Le dernier poste impôts et taxes (-1,3 M€) explique le recul des charges Vs le prévisionnel. Corrélativement à la baisse des tonnes incinérées la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a baissé de 0,4 M€ et la contribution économique territoriale (CFE+CVAE)¹ a diminué de 0,3 M€. Par ailleurs, le délégataire explique que les taux d'imposition de la taxe foncière ont diminué comparativement à la prévision, pour le centre de tri pour 0,6M€. Selon nos analyses certes la charge prévisionnelle était 46% plus élevée que l'impôt foncier réel, mais les taux n'ont pas évolué.

En conséquence de ce qui précède, le chiffre d'affaires 2022 (37,9 M€) ne couvre pas les charges (41,9 M€), ainsi **l'excédent brut d'exploitation (EBE) demeure négatif** (-3,9 M€). Au prévisionnel, l'EBE devait s'élever à 7,2 M€. L'écart constaté est donc de 11,2 M€.

Le résultat net 2022 (-4,2 M€) est très proche de l'EBE (-3,9 M€) puisque tout le mécanisme de financement, d'amortissement des biens et des subventions n'a pu être mis en place. Comparativement au prévisionnel, l'écart négatif de 6,6 M€ résulte des aléas sur l'exploitation.

Le compte d'exploitation comparé au prévisionnel (Plan d'affaires initial – PAI) pour le seul exercice 2022 et le cumulé depuis 2020 :

¹ Contribution foncière des entreprises (CFE) – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

en K€	Réel		PAI		Ecart au PAI (Réel - Prévi)	
	2022	cumulé	2022	cumulé	2022	cumulé
Total chiffre d'affaires	37 908,87	97 466,11	50 644,80	118 113,57	-12 735,93	-20 647,46
Subvention d'exploitation	0,00	86,05	0,00	0,00	0,00	86,05
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL produits d'exploitation	37 908,87	97 552,16	50 644,80	118 113,57	-12 735,93	-20 561,41
TOTAL charges d'exploitation	41 893,11	107 622,21	43 394,75	110 587,39	-1 501,64	-2 965,18
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-3 984,24	-10 070,05	7 250,05	7 526,18	-11 234,29	-17 596,22
Reprises sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	68,05	378,09	6 161,88	7 065,09	-6 093,83	-6 687,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 052,29	-10 448,13	1 088,17	461,08	-5 140,46	-10 909,22
Produits financiers	0,00	17,50	0,00	0,00	0,00	17,50
Charges financières	127,44	199,80	179,06	179,06	-51,62	20,74
Résultat financier	-127,44	-182,30	-179,06	-179,06	51,62	-3,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 179,74	-10 630,44	909,10	282,02	-5 088,84	-10 912,46
Produits exceptionnels	10,00	10,01	1 736,35	1 982,81	-1 726,35	-1 972,80
dont subvention		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont amort. des redevances de préfinancement		0,00	1 346,94	1 533,78	-1 346,94	-1 533,78
Charges exceptionnelles	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10,00	9,91	1 736,35	1 982,81	-1 726,35	-1 972,90
PSRE (participation salariés résultats entreprise)	0,00	0,00	140,00	413,75	-140,00	-413,75
Impôts sociétés (IS)	0,00	0,00	72,85	72,85	-72,85	-72,85
autres charges	0,00	0,00	212,85	486,60	-212,85	-486,60
RESULTAT NET	-4 169,74	-10 620,53	2 432,61	1 778,24	-6 602,34	-12 398,77

B. Le Bilan, une structure financière qui ne doit son équilibre que grâce aux subventions d'investissement (préfinancement) versées par BM.

La situation du bilan préoccupante en 2020 s'était améliorée en 2021 du fait des subventions d'investissements (préfinancement des travaux de premiers établissement versé par la collectivité) de 10 M€ qui épongeaient une partie des résultats négatifs. En 2022, la situation perdure avec **16 M€** de subventions versées (**préfinancement des travaux**) par BM qui permettent aux capitaux propres de se maintenir hors de l'eau, au regard d'une situation nette négative de 8,6 M€ avant subvention. Le financement des travaux est pris en charge par le compte courant d'associé pour le centre de tri et les UVE. Dès la mise en place de la cession de créance, la dette viendra s'apurer au fur et à mesure des versements de redevance financière versée par BM à la banque.

en K€	REEL			Prévisionnel		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
TOTAL ACTIF	17 661	39 479	63 546	9 903	45 918	58 735
Immobilisations mises en concession par le concédant (brut)	0	0	0	152 741	152 741	152 741
- amortissements	0	0	0	-152 741	-152 741	-152 741
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire (brut)	3 917	20 975	43 063	15 074	52 046	56 747
<i>dont immobilisations en cours</i>	3 499	20 542	42 682	0	0	0
- amortissements	-122	-273	-313	0	-903	-7 065
Immobilisations financières	35	138	0	0	0	0
Total actif immobilisé	3 829	20 841	42 750	15 074	51 143	49 682
Stocks	1 096	1 448	1 719	882	882	882
Créances	12 733	17 191	19 078	4 026	6 984	8 088
<i>dont Comptes courants d'associés</i>	4 759	0	0	0	0	0
Disponibilités	3	0	0	-10 079	-13 091	82
Total Actif Circulant	13 831	18 638	20 797	-5 171	-5 224	9 052
TOTAL PASSIF	17 661	39 479	63 546	9 903	45 918	58 735
Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
+ Réserve Légale	0	0	0	0	51	173
+ Report à nouveau	-3	-6 026	-6 454	0	-1 682	-1 682
+ Résultat de l'exercice	-6 023	-428	-4 170	-1 682	977	2 260
Situation nette	-4 026	-4 454	-8 624	318	1 346	2 750
Subventions d'investissement (Net)	4 023	10 063	16 082	5 364	13 582	15 201
Total Capitaux propres	-3	5 609	7 458	5 682	14 928	17 951
Dettes financières	0	11 504	27 755	0	24 235	33 602
<i>dont Comptes courants d'associés</i>	0	0	26 551	0	0	0
Dettes d'exploitation	17 664	22 367	28 333	4 221	6 755	7 182
Total Dettes	17 664	33 871	56 088	4 221	30 990	40 784

Les principaux ratios financiers :

L'autonomie financière (12%) montre que les capitaux propres sont insuffisants au regard du total du bilan et en dessous de la prévision (30%). Les capitaux propres incluent les résultats déficitaires.

Ratios financiers	2 020	2 021	2 022
Capitaux propres	-2 995	5 608 718	7 458 318
Total bilan	17 660 945	39 479 316	63 546 331
Autonomie financière	N/A	14%	12%

Les pertes cumulées conduisent à un rendement négatif des capitaux investis. Au prévisionnel c'est un ratio de 13% en 2022 qui était visé.

Ratios financiers	2 020	2 021	2 022
Résultat net	-6 023 031	-427 720	-4 169 735
Capitaux propres	-2 995	5 608 718	7 458 318
Rendement des capitaux propres	N/A	-8%	-56%

Ainsi, il peut être conclu que le déséquilibre de la structure bilantielle sur 2022 devrait être pour partie résolue dès lors que le financement par cession de créance aura été mis en place courant 2023 entraînant l'amortissement des immobilisations et des subventions.

LES CONTROLES EFFECTUES

Les contrôles se sont déroulés de début mars (à réception de la V1 du compte rendu annuel et annexes financières) jusqu'au 09 mai 2023.

A. Le contexte de l'année

Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole concernant la réception des apports métropolitains. BM souligne que sur un plan opérationnel, les trois installations (2 UVE sur Bègles et Cenon ainsi que le centre de tri) très complexes fonctionnent bien.

Une partie de l'année 2022 a été consacrée à 9 ateliers de janvier à novembre sur le thème des inventaires et patrimoine. Ces ateliers avaient pour objectifs de concrétiser les informations patrimoniales à remonter à Bordeaux Métropole sous forme de fichiers.

De plus, des discussions ont eu lieu afin de sécuriser les attentes contractuelles de Bordeaux Métropole sur la base du compte rendu annuel 2021.

Outre les réunions mensuelles, des ateliers dédiés aux avenants se sont déroulés au cours de l'année 2022 :

- la finalisation de l'avenant 3 sur les montants à consolider des coûts de phase 1 pris en charge par BM liés à la découverte tardive de la zone humide et des terres polluées (terrain d'extension du centre de tri).
- l'avenant 4 relatif notamment à la demande de Valbom de plafonner l'indexation des redevances d'utilisation concessive pour le compte des tiers à l'instar du plafonnement à 2,5% des indices pour les apports BM.

Enfin, sur le dernier quadrimestre, des échanges ont eu lieu autour de la mise en œuvre de la cession de créance, la méthode utilisée pour actualiser le montant forfaitaire garanti et de la préparation de l'avenant 5 sans impact financier. Ce dernier a porté sur la définition du projet de ravalement de façades de l'UVE de Cenon en lieu et place de la cimaise (ouvrage coté rocade) et sur le partage des responsabilités relatif au traitement des données d'exploitation des caméras de surveillance.

B. Informations financières

La présente analyse financière de la société Valbom, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes annuels comparés au plan d'affaires initial (compte d'exploitation prévisionnel de la période 2020-2027 annexé au contrat), un ensemble de documents techniques et financiers prévus contractuellement ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant. Des contrôles sur place sont prévus ultérieurement.

Documents non récupérés :

- Le listing détaillé des immobilisations en cours (cf article 24.4 du contrat) avec date d'acquisition, et leur montant. Seul est envoyé un fichier, par exemple, où figure un bloc « travaux process centre de tri » pour 28,8 M€ sans aucun détail ;
- Les contrats de vente d'électricité de Bègles et Cenon, ainsi que la justification de la compensation des comptes de produits et de charges relatifs aux pénalités de non-production d'électricité. BM ne peut statuer sur la sincérité du compte de résultat qui, sur ce point, semble non conforme à la réglementation française.

Versions provisoires :

- Compte-rendu annuel du délégataire commenté par BM dans sa version 1, renvoyée le 30 mars à Valbom. La version définitive est contractuellement due au 30 avril et a été produite le 5 mai ;
- Liasse fiscale et annexe des comptes annuels.

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Compte rendu annuel (Version provisoire)	02/03/2023		x	Tous les commentaires de BM n'ont pas encore de réponse (VDEF reçue le 05/05 et non exploitée pour l'écriture de ce rapport). Beaucoup d'observations faites sur le CRA 2021 n'ont pas été prises en compte pour l'élaboration de la première version 2022.
Maquette Excel réunissant les points de contrôle	02/03/2023		x	Maquette dont certains onglets ne sont pas toujours fiables en termes de cohérence de calcul ou de <i>cut off</i> *.
Gestion du patrimoine – onglet retraçant l'investissement (F1 à J)		x		Sujet abordé lors de plusieurs ateliers spécifiques (2022) et réunions mensuelles (2021 & 2022). Il manque dans la maquette de fin d'exercice ces onglets discutés lors des ateliers avec la mise à jour des entrées / sorties de biens.
Rapport 2022 du commissaire aux comptes (CAC)	A la date de rédaction du rapport, le CAC n'a pas encore émis son rapport. Les comptes de l'exercice 2021 ont été certifiés sans réserve le 17/06/2022 et transmis le 14/04/2023 par Valbom.			

*cut off = écritures visant à assurer le respect du principe d'indépendance des exercices.

C. Les contrôles du délégant

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Contrôles de cohérence :				
Rapprochement comptes annuels/analytique/liasse fiscale	X			
chiffre d'affaires BM/factures	X			Explication reçue sur écart de cut off, non significatif de 3 K€ correspondant à la TGAP
Chiffre d'affaires de vente électrique			X	Compensation entre produit (vente) et charge (pénalité et/ou avoir). Au moment de l'écriture du rapport explication incomplète de Valbom et contrats de vente d'électricité non fournis. Enjeu potentiel sur clause d'intéressement
Valorisation matières	X			Prix par produit centre de tri fournis
Tableau récapitulatif GEGV et R + entretien courant	X	X		Pas de cohérence des montants entre totaux, sous totaux et lignes de détail (UVE B et Centre Tri). Suite à instruction tableau corrigé et juste au 26/04/2023
- Subvention (préfinancement)	X			Compte bilan en ligne avec les certificats administratifs émis par BM et le prévisionnel

Le détail des investissements portés en immobilisation en cours n'est pas transmis pour la partie concessive (portant sur les coûts des travaux des UVEs et du centre de tri). Aucun contrôle de l'actif immobilisé en cours n'a donc pu être effectué au cours de cet exercice, malgré des demandes insistantes de BM auprès de Valbom dans les ateliers dédiés aux avenants ou réunions mensuelles. Seules des extractions de SAP en format tableau croisé dynamique ou des fichiers Excel ont été transmis. Valbom explique que le système actuel (SAP) ne permet pas de fournir l'information demandée par BM avant la mise en service des biens, à savoir un classement par nature tel que prévu contractuellement. Valbom prévoit l'affectation des factures après la mise en service sur 2022 et 2023. Ce travail s'opérera entre les services comptables et l'équipe chantier de Valbom selon le détail macroscopique du plan d'affaires. BM avait demandé à être inclus dans ce travail pour contrôler la bonne prise en compte de sa demande et rendre possible la réception des immobilisations. Au jour d'écriture de ce rapport, aucun exemple concret n'a pu être mis en œuvre.

Pour l'obligation de Valbom de tenir un inventaire des immobilisations (article 24.1 du contrat), c'est au cours de 2020 que l'inventaire initial transmis s'est révélé non exhaustif (courrier AR de BM en date du 15 octobre 2020 pour Bègles et du 10 novembre 2020 pour Cenon). En 2022 des ateliers dédiés à l'inventaire avec Valbom ont permis de reconstituer l'inventaire initial sur l'ensemble des 3 sites qui ont été définitivement établis et échangés par courrier le 2 mai 2022. BM s'attendait donc à recevoir les onglets coconstruits dans la maquette de contrôle des comptes.

De plus, les biens mis en service sur 2022 sont restés en immobilisation en cours et ne sont donc pas activés dans le bilan. La date de mise en service (MSI) retenue, semble-t-il, par Valbom serait la fin de la période de MSI, soit 10 mois après le début effectif de la mise en service.

Le délégataire confirme démarrer les amortissements à la date de fin de MSI. Ceci paraît contestable car les biens commencent à s'amortir dès lors que l'usure est effective (mesurée par le régime de fonctionnement nominal), peu importe que les essais aient duré 10 mois Vs 1500 h prévus pour les usines de valorisation. Toutefois, ce décalage sera sans impact pour BM dès lors que le délégataire a confirmé amortir entièrement les biens d'ici la fin du contrat pour un retour gratuit à la collectivité.

Les Contrôles effectués non satisfaisants ou en cours d'analyse :

- Ces contrôles portent sur les fichiers de gros entretien et renouvellement qui présentent des incohérences entre les lignes de détail et les sous totaux d'une part, et les sous totaux et le total d'autre part. Ainsi, même si le montant reporté dans le solde de GEGV&R correspond à ce qui est inscrit comptablement, il n'en demeure pas moins que le fichier n'est pas fiable. Il ne permet pas les divers recoupements entre ces fichiers et les explications données dans le compte rendu annuel. Précision faite que le solde de GEGV&R s'il est positif revient à BM en fin de délégation.

Enfin, au 26 avril 2023 de nouveaux tableaux GEGV et R ont été envoyés par Valbom permettant la coïncidence du détail avec les sous totaux et le montant global. Néanmoins, à cette date, la collectivité n'a pas investigué ces éléments, désormais rigoureux mathématiquement.

- Les contrôles portant sur une présomption de compensation des produits et charges tant sur la recette électrique (pénalité ou avoir en lien avec la non-production du volume exigé par le contrat d'obligation d'achat) que sur la provision de remboursement d'assurance non compensée sur les coûts de réparation et /ou de chiffre d'affaires n'ont pas été menés au bout et ne permettent pas de conclure.

L'ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE D'EXPLOITATION ET DES COMPTES SOCIAUX 2022 PAR LE DELEGANT

A. Suivi des investissements et de leurs modalités de financement

1. En période de réalisation des travaux et de préfinancement

a) Suivi du montant des investissements et calendrier de décaissement

Le montant des investissements concessifs, en cours d'immobilisation, s'élève à fin 2022 à 42,6 M€, contre 56,7 M€ (euros courants) en prévisionnel cumulé à fin 2022 (CF cadre J de la maquette financière prévisionnelle annexée au contrat), en raison du retard pris sur les travaux relatifs au centre de tri et aux unités de valorisation énergétique.

Le délégataire a fourni un relevé des investissements concessifs en cours mais pas sous la forme prévue à l'article 57.3.1.1 (pour exemple, une ligne relative à l'ensemble des dépenses du centre de tri pour 28,8 M€ sans détail) ni fourni l'actualisation mensuelle conformément au même article.

Suivi des modalités de préfinancement

Le délégataire dispose, en cumulé à fin 2022, des ressources suivantes pour le préfinancement des investissements (18 M€ au total) :

- 2 M€ de capital social apporté par le Groupe Véolia ;
- 14 M€ de Rémunération financière préfinancement (RFU et RFT préfi.) versés par Bordeaux Métropole enregistrés en subvention au bilan ;
- 2 M€ de subventions (Ademe) et certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les UVE versées par les financeurs ;

b) Suivi du montant à financer à long terme

A fin 2022, les investissements s'élèvent à 42,6 M€, ils sont financés par les ressources tels que les CEE pour 1,9 M€, le préfinancement BM pour 14,1 M€ et le capital social apporté par Valbom pour 2 M€ ; ainsi il reste à financer (24,6 M€). Ce financement correspond en partie aux apports en compte courant des associés.

Montant à financer à fin 2022	UVEB + C	TRI	Consolidé
Montant d'investissement actualisé y compris frais intercalaires	12 750 638	29 907 552	42 658 190
(-) Subventions yc CEE	1 983 158		1 983 158
(-) Préfinancement rémunération financière	6 492 497	7 606 376	14 098 873
(-) Préfinancement capital social			2 000 000
(=) Montant à financer (MAF)	4 274 983	22 301 176	24 576 160

Le détail des investissements provient d'une extraction faite par Valbom depuis leur système d'exploitation comptable (SAP – logiciel intégré de gestion d'entreprise) par site.

2. Suivi des modalités de financement long terme

Non concerné jusqu'à la mise en service industrielles des installations (MSI).

Dans le cadre de l'avenant N°2 suite à la prise en compte du retard des travaux de premier établissement, compte tenu de la découverte tardive du classement en zone humide du terrain assiette de l'extension du centre de tri et de sa pollution, il a été arrêté contractuellement que :

- la date contractuelle de début de MSI pour la tranche optionnelle des travaux à effectuer sur l'UVE de Bègles (bref seuil bas avec enquête publique) est fixée désormais au 18 décembre 2022 (+ 4 mois) ;
- la date contractuelle de début de mise en service du centre de tri (avec enquête publique) est désormais fixée au 8 septembre 2022 (+ 10 mois).

Ainsi l'actualisation du montant forfaitaire garanti des travaux ne pourra être opérée au-delà de ces dates qui tiennent compte du retard imputable à Valbom. BM, prenant par ces nouvelles dates de MSI ses responsabilités, ne saurait être engagée au-delà financièrement.

B. Perspectives (éléments significatifs intervenus depuis la clôture)

Début 2023 le tribunal administratif a rendu son jugement en faveur de la collectivité quant au recours de Valbom sur le non-paiement des redevances (PAR) pour les mois de mars à mai 2020 (Covid). La somme de 2,4 M€ TTC sera versée en 2023 par Valbom.

Le 28 avril 2023 le déclenchement de la cession de créance pour le financement du centre de tri a pu être opéré au taux marges incluses « all in » de 3,97%, pour un encours de 28,2 M€.

Un protocole d'accord ainsi qu'un avenant sont en phase d'écriture dès début 2023 sur des évolutions contractuelles.

❖ Annexe 1 : Les éléments permanents du contrat

1. LE CONTRAT

a. Qualification et durée

Le présent contrat est une concession au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du code de la commande public applicable depuis le 1^{er} avril 2019. Bordeaux Métropole par délibération n°2019-476 en date du 12 juillet 2019 a attribué le contrat, portant sur l'exploitation du service public de traitement de déchets ménagers et assimilés au territoire métropolitain, à la société Soval. Ce contrat, d'une durée de 7 ans 10 mois et 8 jours, signé le 1^{er} août 2019 a pris effet le 2 août 2019, lors de sa notification au délégataire.

La durée d'exploitation des installations, Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) et centre de tri, court à compter du 20 février 2020.

Pour tenir compte du décalage des échéances contractuelles des contrats en cours (notamment Rive droite énergie qui s'achève au 31 décembre 2020) au jour de la prise d'effet du contrat, l'Unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) a intégré le périmètre du contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'échéance du contrat pour l'ensemble des trois unités (UVE B, UVE C et centre de tri) interviendra le 31 décembre 2027.

b. Objet et missions confiées

Le contrat a pour objet de confier au délégataire, par l'utilisation des installations, le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de Bordeaux Métropole dans la limite de leurs capacités, et dans le respect des normes et réglementations applicables, et notamment des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter en vigueur, dont il est titulaire. Le Délégataire a seul le droit d'utiliser les installations pour la nécessité du service.

Plus en détail, les missions confiées aux risques et périls du délégataire sont les suivantes :

- la prise en charge, le contrôle systématique de la qualité des déchets entrants et la réception en totalité des déchets ménagers de Bordeaux Métropole, leur traitement et leur valorisation ;
- l'exploitation, la maintenance et l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement nécessaire des ouvrages, équipements et installations constituant le centre de tri, les unités de valorisation énergétique de Bègles et Cenon (UVE B et C) tout au long du contrat en vue de restituer les ouvrages et installations en état normal de service en fin de délégation ;
- la valorisation énergétique des déchets (thermique vers les réseaux de chaleur et électrique) ;
- la gestion des refus, des rejets et sous-produits de toute nature ;
- la valorisation des mâchefers et des métaux ferreux et non ferreux ;
- la valorisation des papiers graphiques et emballages issus du tri de la collecte sélective ;
- l'atteinte des critères permettant de prétendre à l'application d'une taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit quelles que soient les modalités d'évolution du calcul ;
- le transport, l'élimination et la valorisation des différents sous-produits issus des installations, refus ou déchets non incinérés notamment lors des arrêts techniques des UVE ou lors des travaux ; la prise en charge des déchets ménagers de Bordeaux Métropole lors des phases d'arrêt de ligne pour travaux.
- l'exploitation des vides de four et/ou du vide de tri, c'est-à-dire l'approvisionnement en déchets tiers complémentaires, compatibles avec les arrêtés d'autorisation d'exploiter.

Enfin, le délégataire prend en charge l'exploitation des installations existantes et réalise les travaux suivants :

- agrandir le centre de tri afin de tenir compte de l'extension progressive des consignes de tri des déchets de la collecte sélective à l'ensemble des emballages plastiques, conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte ;
- améliorer les performances environnementales du centre de tri, des deux UVE B et C en modernisant le traitement des fumées, afin de l'adapter aux meilleures techniques disponibles ;
- entretenir et moderniser le centre de tri, les deux UVE B et C ;
- réaliser les travaux d'export de chaleur vers la station d'épuration Clos de Hilde.

c. Périmètre du service

Il a été décidé de confier à cette nouvelle délégation la totalité des installations nécessaires au service public de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- l'Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les Déchets d'activité économique non dangereux ou DAEND (ex

Déchets industriels banals- DIB). Le traitement des fumées est humide. La mise en service initiale date de 1998 avec une importante mise aux normes en 2006.

- le centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les Journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin). Ils proviennent de l'ensemble des collectes sélectives. La mise en service initiale date de 1997.
- L'unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) des déchets ménagers comprenant 2 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 8 tonnes de déchets heure (soit 16t/h et 138 000 tonnes par an). Le traitement des fumées est sec. Cette usine date historiquement de 1985 avec une importante mise aux normes en 2006.

L'UVE B se situe sur la commune de Bègles. L'UVE C se situe sur Cenon.

d. Société dédiée

Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à la collectivité d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, l'attributaire (Soval) s'est engagé à créer une société dédiée dont l'objet social est exclusivement réservé à l'exécution de cette délégation.

Son siège social se situe à Bègles, le capital social, détenu à 100% par Soval, s'élève à 2 000 000 d'euros, entièrement libéré lors de sa constitution.

La société dédiée créée le 5 juillet 2019 sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique (Sasu) s'est substituée à l'attributaire, Soval, à la date de signature du contrat le 1^{er} août 2019.

Initialement dénommée IF42, la société dédiée a été renommée Valbom le 15 octobre 2019.

2. LES AVENANTS

En date du 24 janvier 2020, par délibération 2020-57 :

Pour mémoire, dans le cadre d'une des missions de la société dédiée de valoriser énergétiquement les déchets en vue de fournir la vapeur au réseau de chaleur Saint Jean Belcier, une convention tripartite préexistait à la signature du contrat. Cette convention tripartite initialement signée entre Bordeaux Métropole, la société Astria, en charge de l'exploitation de l'UVE de Bègles (producteur) et la société Bordeaux Bègles Energies (distributeur) a dû être modifiée du fait du changement d'exploitant de l'UVE le 19 février 2020. La convention tripartite a été annexée au contrat de concession pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.

- **L'avenant n°1 au contrat Valbom**, notifié le 14 février 2021, a acté :
 - du changement de dénomination sociale de la société dédiée,
 - de la modification de l'annexe 35-2 du contrat de concession *entre l'UVE B et le réseau Saint Jean Belcier.*
- **L'avenant n°1 à la convention tripartite** a acté :
 - de la substitution de la société dédiée Valbom à Astria en tant que « producteur », à compter du 20 février 2020,
 - des modalités spécifiques pour la fourniture de chaleur en vue de la fabrication de froid par absorption et de sa tarification spécifique,
 - de la modification des pénalités en cas de non respect des disponibilités ,
 - de la modification du tarif de rachat R2.4 lié à la perception de subvention, compte tenu des subventions effectivement perçues par Astria,
 - de la modification de l'indexation des tarifs en vue de les lisser et de simplifier.

En date du 25 novembre 2021, par délibération 2021-723 :

- **L'avenant n°2 au contrat Valbom**, notifié le 8 décembre 2021, a eu pour objet de:
 - modifier l'annexe 35-1 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de chaleur, par un avenant n°1 à cette convention,
 - modifier et de valider l'annexe 35.3 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde,
 - modifier plusieurs articles du contrat de concession afin de clarifier / corriger certaines clauses identifiées après plusieurs mois d'exécution du contrat comme étant mal adaptées, et ce pour garantir la bonne exécution du contrat,

- convenir d'une clause de revoyure pour soumettre à un conseil ultérieur les conséquences techniques et financières de la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles.

En date du 25 mars 2022, par délibération 2022-146 :

- **L'avenant n°3 au contrat Valbom**, notifié le 6 mai 2022, a eu pour objet de :
 - définir les montants des coûts des travaux supplémentaires liés à la découverte de la zone humide à hauteur de 711 584 € HT phase 1 ;
 - modifier les dates de début de mise en service des installations (article 55.1), portant la date du centre de tri du 30 décembre 2021 au 8 septembre 2022. De même celle pour l'UVE de Bègles prévue le 26 août 2022 sera repoussée au 18 décembre 2022 ;
 - modifier l'annexe financière (cadre I) relative au calendrier de réalisation des investissements ;
 - mettre à jour l'annexe 49 « convention frais de siège » ;
 - insérer une clause de revoyure relative à la modification du programme technique du délégataire concernant la cimaise sur l'UVE de Cenon ;
 - acter du désistement de Valbom de son recours (incidences de la pandémie Covid 19 pour les années 2020-2021) engagé le 28 décembre 2020 devant le tribunal administratif de Bordeaux (affaire n°2006084-1).

En date du 7 juillet 2022, par délibération 2022-406 :

- **L'avenant n°4 au contrat Valbom**, notifié le 22 juillet 2022, a eu pour objet de :
 - Informer sur l'évolution du montant de l'enveloppe de financement réservé auprès de la banque (+5 M€). De même, l'information a porté sur la prorogation de la période de disponibilité et des termes de financement maintenus jusqu'au 4 août 2023 ;
 - Insérer une clause portant sur les principes de la République ;
 - Insérer un système de plafonnement (2,5%) de l'indexation des redevances d'utilisation des installations pour le compte des tiers similaire à celui pratiqué sur les tarifs de traitement (PE1 et PE2) et de modifier les articles 42.9.2 et 49.9.2 du contrat ;
 - Acter de la renonciation de Valbom au recours n°2202655 à l'encontre des titres émis relatif à l'application du plafond de 2,5%.

❖ ANNEXE 2 : Information générale, l'économie du contrat

1. SYNTHÈSE DE L'ÉCONOMIE DU CONTRAT TELLE QUE PRÉVUE INITIALEMENT

a. L'économie du contrat repose sur les apports de tonnage de Bordeaux Métropole et sur les apports des Tiers :

- pour les UVE, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 56% apportés par BM et de 44% apportés par les Tiers ;

UVEs (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	1 699 500	56%	216 221	56%
Tonnage Tiers	1 361 573	44%	173 228	44%
TOTAL	3 061 073	100%	389 449	100%

- pour le tri, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 79% apportés par BM et de 21% apportés par les Tiers ;

TRI (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	358 000	79%	45 547	79%
Tonnage Tiers	94 585	21%	12 034	21%
TOTAL	452 585	100%	57 581	100%

b. Les flux entre Bordeaux Métropole et le délégataire sont composés :

- d'une part proportionnelle (PE), exprimée en €/T, au titre de l'exploitation de l'ensemble industriel et relative aux coûts d'exploitation des deux UVE et du centre de tri. Pour mémoire PE1 (valeur 04-2019) est fixé à 26,57 €/T HT pour les UVE et PE2 (04-2019) est fixé à 16,69 € HT/T pour le centre de tri. [Voir articles 42.8 et 49.8](#)
- d'une part fixe (RF), exprimée en €/an, au titre du financement des investissements. Celle-ci est décomposée entre la période de préfinancement (RF préfi.) et la période de financement long terme (RF long terme) après mise en service industrielle. La RFT préfinancement, relative au centre de tri, est fixée respectivement pour 2020 et 2021 à 3 443 898 € et à 3 450 894 €. La RFU préfinancement, relative aux UVE, est fixée à 1 920 452 € pour 2020, à 2 813 566 € pour 2021 et à 2 344 638 € pour 2022. Ces subventions sont décrites à [l'article 57.2](#) du contrat.
- En contrepartie de la mise à disposition des installations métropolitaine au bénéfice du délégataire, pour l'accueil des apports tiers, Bordeaux Métropole perçoit des redevances garanties exprimées en €/an. Ce sont les PAR A (pour les ouvrages affermés) et PAR C (pour les ouvrages concessifs) tant pour le tri que pour les UVE. [Voir articles 42.3 et 42.4, 49.3 et 49.4.](#)

c. Les composantes des flux de la rémunération du délégataire

Le délégataire perçoit une rémunération versée par les apporteurs tiers (proportionnelle au tonnage traité), au titre du traitement de leurs déchets sur les installations de Bordeaux Métropole. Le prix de traitement appliqué aux apporteurs tiers, doit être contractuellement supérieur au prix de traitement payé par Bordeaux Métropole [Voir articles 42.7 et 49.7.](#)

Les autres recettes de l'exploitant constitutives de son chiffre d'affaires sont :

- la valorisation énergétique électrique (vente d'électricité sur le marché libre pour celle issue de l'UVE B et vente à EDF pour celle issue de l'UVE C), et thermique (vente de chaleur aux réseaux de Saint Jean Belcier depuis l'UVE de Bègles et des Hauts de Garonne depuis l'UVE de Cenon et de vapeur à la station d'épuration clos de Hilde depuis l'UVE de Bègles) ;
- les reventes de matières triées issues des tonnages de Bordeaux Métropole ;

La répartition des recettes est la suivante :

UVEs + TRI (en €)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
TOTAL Traitement BM (hors TGAP)	103 908 399	27%	13 219 898	27%
TOTAL Traitement Tiers (hors TGAP)	176 797 024	46%	22 493 260	46%
TOTAL Valorisation énergétique	74 316 986	19%	9 455 087	19%
TOTAL Vente de matières triées	26 579 746	7%	3 381 647	7%
TOTAL RECETTES	381 602 154	100%	48 549 892	100%

NB : la rémunération financière en période de préfinancement (RF préfi.) a été intégrée dans le tableau des recettes ci-dessus, bien que comptablement elle soit enregistrée en tant que subvention (pour les UVEs = 21,2 M€ et CDT= 31,7 M€).

d. Les investissements attendus sur les UVE s'élèvent à 22,3 M€ constants (ou 23,1 M€ courants) :

- pour l'UVE B (13,8 M€ constants ou 14,3 M€ courants) ils correspondent au passage du traitement des fumées de humide à sec, à la régulation des combustions, au traitement des rejets (acides, oxydes d'azote ou Nox, dioxyne-furanes, ...).
- pour l'UVE C (8,5 M€ constants ou 8,8 M€ courants) les travaux consistent en une optimisation du fonctionnement des fours, et au traitement des rejets (Nox, dioxyne-furanes, mercure, ...).
- de plus, la tranche optionnelle portant sur l'atteinte des bas de plage Batael (performances améliorées du traitement des fumées) fixés par le *Best available technique reference* (BREF) dans sa version *final draft*¹ a été levée par Bordeaux métropole le 1^{er} août 2019. Les travaux correspondants sont inclus dans les prévisions d'investissements.

Concernant le centre de tri, les travaux s'élèvent à 31,7 M€ constant (soit 32,6 M€ courant) et consistent à le dimensionner pour permettre l'extension des consignes de tri (plastiques notamment) à compter de 2023. Le montant prévisionnel des investissements, à amortir sur la durée du contrat, s'élève donc à 56,7 M€ (en euros courants/actualisés), dont 41% au titre des UVE B et C, et 59% au titre du centre de tri. En ajoutant 1,4 M€ d'intérêts long terme, le montant total des Emplois relatifs au financement des investissements, s'élève à 58,1 M€.

e. Le financement des investissements (y c. frais financiers) est assuré par les ressources suivantes :

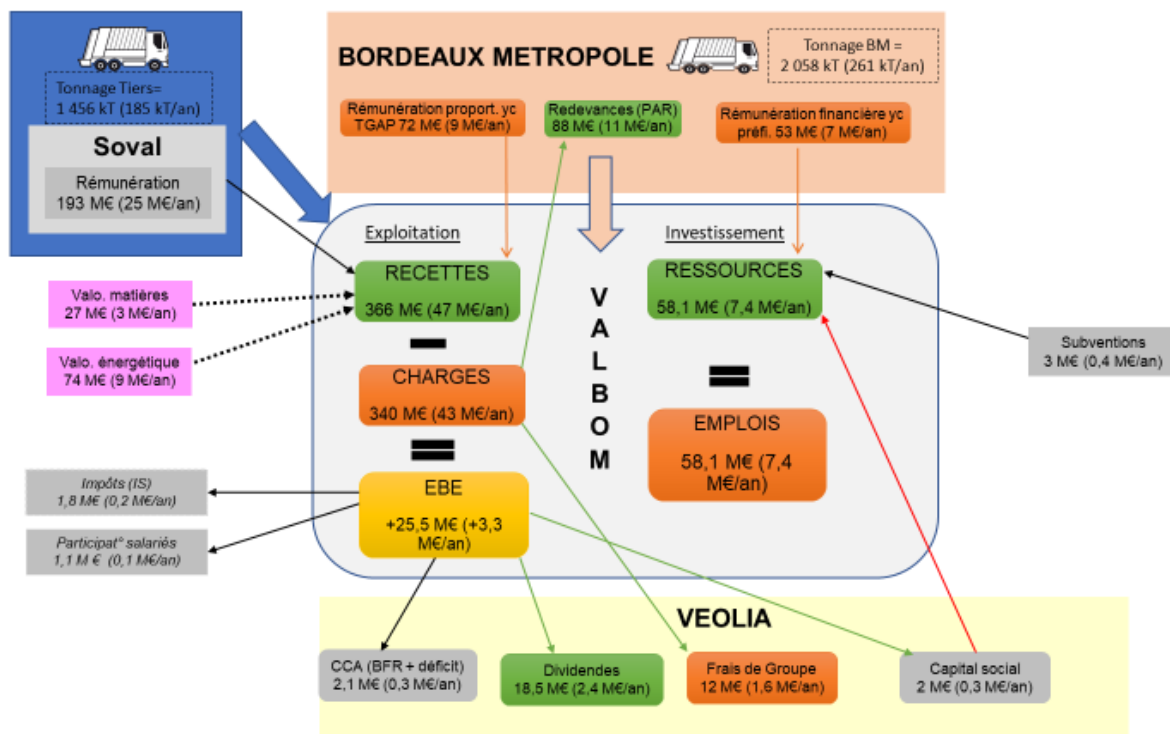
- 3,4% par le capital social apporté par le Groupe Véolia ;
- 5,5% par les subventions garanties par Valbom (filiale du Groupe Véolia, dédiée au contrat) ;
- 91% par la rémunération financière (y c. préfinancement) versée par Bordeaux Métropole ;

Synthèse financement (€ courants)	UVE B + C	TRI	Consolidé
Emplois			
Montant des investissements actualisés y c frais intercalaires	23 417 419	33 330 072	56 747 491
(+) Montant des frais financiers long terme	739 421	611 157	1 350 578
(=) Total Emplois (Financement des Invest.)	24 156 840	33 941 229	58 098 069
Ressources			
Capital social	2 000 000	0	2 000 000
(+) Subventions	1 010 355	2 200 000	3 210 355
(+) Rémunération financière (RFU + RFT), y c préfinancement (RF préfi.)	21 146 485	31 741 229	52 887 714
(=) Total Ressources	24 156 840	33 941 229	58 098 069

¹ Final draft = projet final

2. SYNTHÈSE DES FLUX DU CONTRAT

Sur la durée du contrat de DSP (7,86 ans) en € HT constants



❖ ANNEXE 3 : LES INVESTISSEMENTS CONCESSIONS ET LE PLAN DE FINANCEMENT

Concernant les investissements et leur financement, le **délégué** a pris les engagements suivants :

- montant forfaitaire garanti (article 57.1) : 53 965 087 € (en euros constants), dont 31 664 731 € pour le CdT. L'**investissement en euros courants actualisés** s'élève à **56 747 491 €** dont 32 613 571 € pour le centre de tri. Ce montant comprend les commissions (0,474 M€) et les intérêts intercalaires (0,515 M€). Ces derniers correspondent au préfinancement assuré par Valbom par compte courant d'associé (taux 1,08%).
- aides Garanties – subventions (article 57.2.1) : 3 210 355 €, dont 2 200 000 € pour le CdT ;
- modalités de préfinancement (article 57.3.1.5) : 2 000 000 € de capital social, dont 0 € pour le CdT ;
- modalités de financement long terme (article 57.3.2.1) :
 - o Pour les UVE : prêt intragroupe (taux 0,005% et marge 2%) ;
 - o Pour le CdT : prêt bancaire sous forme de cession de créance (taux fixe offert d'un swap contre Euribor 6 mois -0,02% et marges de 0,78%) ;

Concernant le financement des investissements, le **délégué** a pris les engagements suivants :

- versement d'une subvention d'investissement (article 57.2.2), en période de préfinancement : 13 973 448 € au total, dont :
 - o Pour les UVE (RFU préfi.) : 7 078 656 € ;
 - o Pour le CdT (RFT préfi.) : 6 894 792 € ;
- rémunérations financières long terme (articles 42.2 pour les UVE et 49.2 pour le CdT) versées au délégué, en période de financement long terme, d'un montant total de 38 914 266 €, décomposé comme suit :
 - o Pour les UVE (RFU long terme) : 14 067 829 € ;
 - o Pour le CdT (RFT long terme) : 24 846 437 € ;
- mise en place d'une cession de créances (article 57.3.2.2) pour le financement long terme du CdT, c'est-à-dire le remboursement par Bordeaux Métropole directement à l'établissement prêteur de l'emprunt long terme (RFT).

1. MONTANT FORFAITAIRE GARANTI DES INVESTISSEMENTS CONCESSIONS

Le délégué s'est engagé à réaliser, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux de premier établissement conformément au détail des investissements joint à l'annexe 19 du contrat, plus précisément le cadre « F1-investissements concessions » de la maquette financière. Le montant forfaitaire garanti (article 57.1) total s'élève à 53 965 087 € (en euros constants), décomposé par équipement comme suit :

- UVE B : 13 779 112 €
- UVE C : 8 521 244 €
- CdT : 31 664 731 €

UVE B	Etudes préalables	198 140 €
	VRD et aménagements extérieurs UVEB	51 000 €
	Génie civil et bâtiments UVEB	303 112 €
	Process et équipements UVEB	13 125 956 €
	Mises en service, essais UVEB	71 045 €
	Assurances	29 859 €
UVE C	Etudes préalables	374 715 €
	VRD et aménagements extérieurs UVEC	951 831 €
	Génie civil et bâtiments UVEC	1 648 763 €
	Process et équipements UVEC	5 487 162 €
	Mises en service, essais UVEC	41 593 €
	Assurances	17 180 €
TRI	Etudes préalables	1 112 995 €
	VRD et aménagements extérieurs TRI	2 948 194 €
	Génie Civil / bâtiment tri	10 022 856 €
	Process et équipements tri	17 158 872 €
	Mises en service, essais tri	335 543 €
	Assurances	86 271 €

Ce montant forfaitaire garanti (MFG) induit une enveloppe financière correspondant à des choix techniques et travaux décrits au moment de la signature du contrat. Le délégué ne peut invoquer un quelconque

dépassement du cout des travaux. Mais ce montant se trouve révisable au moment de la mise en service (MESI) des biens selon les indices contractuellement définis. Le montant des travaux ainsi pressenti et révisé (taux fictif de 2,5% au moment de l'offre) à hauteur de 32 613 571 € pour le centre de tri et de 24 133 920 € pour les UVEs sera véritablement connu au moment de l'actualisation des indices en vigueur lors de chacune des dates retenues pour la mise en service.

2. SYNTHÈSE DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS EN EUROS COURANTS ACTUALISÉS

a. Sur la durée du contrat (préfinancement + financement long terme)

Développé dans l'annexe N°2 au 1. D

b. En période de préfinancement

En période de préfinancement, le plan de financement des investissements (en euros courants actualisés) est le suivant :

Synthèse préfinancement	UVE B + C	TRI	Consolidé
Emplois			
Montant des investissements actualisés (en euros courants)	23 144 556	32 613 571	55 758 127
(+) Frais intercalaires de préfinancement (y compris commissions)	272 863	716 501	989 364
(=) Total Emplois	23 417 419	33 330 072	56 747 491
Ressources			
Subventions	1 010 355	2 200 000	3 210 355
(+) Préfinancement rémunération financière (RFU + RFT préfi.)	7 078 656	6 894 792	13 973 448
(+) Préfinancement capital social	2 000 000	0	2 000 000
(+) Crédit Préfinancement (=MAF)	13 328 409	24 235 280	37 563 688
(=) Total Ressources	23 417 419	33 330 072	56 747 491

Le montant du Crédit de préfinancement mobilisé par le groupe Véolia correspond au delta à financer (MAF), autrement dit le besoin de financement à couvrir pour la réalisation des investissements, déduction faite des sources de préfinancement suivantes :

- Capital social apporté par Valbom ;
- Subventions, garanties par Valbom ;
- Préfinancement (RF préfinancement) versé par Bordeaux Métropole ;

Le montant du Crédit de préfinancement mobilisé par le Groupe Véolia correspond au Montant à financer (MAF) défini à l'article 57.3.1.5 du contrat, c'est-à-dire au nominal/capital de l'emprunt long terme à mobiliser pour le financement long terme des investissements (cf. ci-après) hors intérêts de long terme. Comme vu précédemment, ce montant évoluera en fonction de l'actualisation des indices du MFG à la MESI de chacune des installations. **Les risques associés sont évoqués en synthèse de cette présente analyse financière.**

c. Montant prévisionnel à financer à long terme avant les intérêts de long terme

Le MAF à long terme (défini à l'article 57.3.1.5) prévisionnel est de 37 563 688 € au total, dont :

- Pour les UVE : 13 328 409 € ;
- Pour le CdT : 24 235 280 € ;

d. En période de financement long terme

En période de financement long terme, le plan de financement des investissements est le suivant :

Synthèse financement long terme	UEB + C	TRI	Consolidé
Emplois			
Montant à financer (MAF)	13 328 409	24 235 280	37 563 688
(+) Montant des frais financiers long terme	739 421	611 157	1 350 578
(=) Total Emplois	14 067 829	24 846 437	38 914 266
Ressources			
Rémunération financière long terme (RFU et RFT LT)	14 067 829	24 846 437	38 914 266
(=) Total Ressources	14 067 829	24 846 437	38 914 266

La rémunération financière long terme, versée par Bordeaux Métropole, à partir de la mise en service s'élève à 38,9 M€ en prévisionnel (non actualisé des indices), dont 14,1 M€ pour les UVEs et 24,8 M€ pour le centre de tri.

La rémunération financière RFT long terme (au titre du centre de tri) est directement versée par Bordeaux Métropole à l'établissement prêteur dans le cadre de la mise en place de la cession de créances.

Pour mémoire : Emprunt bancaire adossé à la cession de créances (taux 0,76%) durée prévue : 01/11/21-31/12/27, soit un coût de 0,611 M€. Et prêt intra-groupe pour les UVE (taux 0,005%+2% de marge) durée prévue : 01/11/2022-31/12/2027, soit un coût de 0,739 M€.

Analyse économique et financière de l'exercice 2022 de la société La Grande Jaugue® délégataire de service public – intitulé compostage collectif de végétaux

LES CONTRÔLES

A. LE CONTEXTE DE L'ANNEE

Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole concernant la réception des apports métropolitains.

Financièrement, l'exercice 2022 est impacté par :

- Des mises en service d'importants travaux réalisés à la demande du délégataire (sous l'accord du délégant) sur les parcelles prévues par le contrat, avec notamment l'extension d'une plateforme de +8 500 m², permettant le traitement de 46 KT de déchets verts par an, et ce, avec une hauteur des andains de 3m sur Touban. Ceci constitue l'amorce de la 2^{ème} et dernière phase de mise en exploitation du site La Grande Jaugue prévue à l'avenant 3¹.
- La hausse des coûts de l'énergie, en particulier du gazole.

Par ailleurs, en parallèle de l'activité, il convient de souligner que malgré les interventions du délégataire² et de BM³, le câble d'électricité illicite détecté début 2021 est toujours branché.

B. LES INFORMATIONS FINANCIERES

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapport annuel du délégataire	X			
Comptes d'exploitation	X			
Balance générale, grand livre	X			
Suivi des stocks			X	Absence d'outil de suivi fiable.
Rapport 2022 du Commissaire aux comptes (CAC)	A la date de rédaction du rapport, le CAC n'a pas encore émis son rapport (devrait l'être sur juin). Les comptes précédents ont été certifiés sans réserve.			

¹ Pour cela, BM a consenti, le 19 octobre 2021, une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) non constitutive de droits réels d'une superficie de 24 600 m² sur la parcelle AB 186 (anciennement dénommée AB 22) à LGJ, et ce, dans l'attente d'un prochain avenant permettant d'ajouter cette parcelle au BEA (Bail emphytéotique administratif).

² Fournisseur d'énergie et la Mairie prévenus, ainsi que dépôt d'une plainte auprès de la gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles.

³ Dépôt de plainte.

C. LES CONTROLES DU DELEGANT

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapprochement comptes annuels / comptes analytiques / liasse fiscale	X			
Revue analytique du compte d'exploitation et du bilan	X			
Valorisation du prix à la tonne payé par BM	X			
Prix appliqué sur les apports tiers			X	Prix supérieur à celui payé par BM, en retraitant toutefois les hausses tarifaires résultants des avenants.
Quantités apportées par les tiers	X			
Quantités vendues de bois énergie		X		4,4 KT vendues vs 4 KT autorisées.
Transports des déchets pré-broyés entre Touban et LGJ		X		Montants afférents non constatés dans les comptes malgré la mise en service de l'extension ¹ .
Conformité de l'exploitation à la réglementation en vigueur		X		Des travaux de mises en conformité de traitement des effluents auraient dû être engagés il y a déjà de nombreuses années.

D. DIFFEREND AVEC LE DELEGATAIRE

A la date de rédaction de ce rapport, il existe un différend avec le délégataire concernant des amortissements de travaux de mises en conformité de traitement des effluents (dont le coût total est estimé à hauteur de 1,1 M€ par le délégataire et dont la mise en service totale devrait avoir lieu d'ici l'été 2023). En effet, ces travaux de mises en conformité résultent d'arrêtés préfectoraux datant de 1996 pour le site de Touban et de 2011 pour le site de La Grande Jaugue ; ainsi pour BM ils auraient dû être entrepris il y a des années (hormis pour l'extension située sur la parcelle AB 186). Aussi, BM a estimé et a ainsi précisé lors de plusieurs réunions avec le délégataire, que la VNC (Valeur nette comptable) relative à ces immobilisations aurait dû être nulle à l'issue du contrat et ainsi ne pourrait pas faire l'objet d'une quelconque indemnisation.

Outre les aspects financiers, il existe ainsi, le temps de ces mises en service, un risque de rejet dans le milieu naturel d'eaux pluviales trop chargées en matières organiques. Pour rappel, la DREAL² à la suite d'inspection des plateformes, avait mis en demeure, en février 2020 par deux arrêtés préfectoraux, la société à revoir ses systèmes de traitement des effluents.

¹ Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion trimestrielle. En effet, il est prévu contractuellement que la mise en service de l'extension entraîne que le délégataire assure le transport des déchets pré-broyés entre le site de Touban et le site de maturation des déchets de la Grande Jaugue en lieu et place de BM (art. 2.11.2 Transport des déchets de la CEND).

² Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

A. LE COMPTE D'EXPLOITATION COMPARE A N-1 : UN RESULTAT D'EXPLOITATION DE NOUVEAU EN PERTE

1. L'activité : Impactée par la hausse des coûts des carburants

L'activité de La Grande Jaugue consiste principalement à :

- Réceptionner et traiter, sur les installations acquises et réalisées, les déchets verts apportés par BM, et de manière plus accessoire, les déchets verts et les souches provenant de tiers ;
- Vendre les produits finis issus de l'exploitation, à savoir : le compost¹, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère et terre végétale), les dérivés du processus de compostage (paillis et biomasse) et l'activité de négoce du mulch².

1.1. Le chiffre d'affaires : poursuite de l'accroissement des ventes de produits finis

Le chiffre d'affaires 2022 suit globalement la même tendance de ces dernières années, avec :

- des apports de BM oscillant autour des 41 KT, reflet du climat sur la végétation et des actions engagées par BM pour promouvoir le compostage individuel ;
- le développement des ventes de produits finis sur-mesure (mélanges adaptés aux sols).

	2020	2021	2022	N/N-1 T / €	N/N-1 %
BM et mairies - Déchets verts	40 543	41 123	40 259	-864	-2,1%
Tiers - Déchets verts	1 930	2 410	1 675	-735	-30,5%
Tiers - Souches	1 207	392	131	-261	-66,5%
Tonnes de déchets entrants	43 680	43 925	42 064	-1 861	-4,2%
Tonnes de produits finis sorties	37 341	41 782	35 905	-5 877	-14,1%
Recettes apports BM	2 192 858	2 257 015	2 314 420	57 404	2,5%
Recettes tiers végétaux	90 087	89 987	83 755	-6 232	-6,9%
Recettes tiers souches	17 413	22 051	7 750	-14 301	-64,9%
Recettes compost	1 029 155	1 057 067	1 221 599	164 531	15,6%
Recettes terreau	172 280	162 666	175 568	12 902	7,9%
Recettes fumier	9 777	16 909	18 384	1 475	8,7%
Recettes Terre végétale	227 783	272 658	212 111	-60 547	-22,2%
Recettes paillis	28 248	49 539	40 325	-9 215	-18,6%
Recettes mulch	100 615	149 442	139 566	-9 876	-6,6%
Recettes biomasse	130 401	118 133	191 979	73 846	62,5%
Chiffre d'affaires en €	4 004 934	4 195 468	4 405 456	209 989	5,0%

Le traitement des entrants constitue 55% du chiffre d'affaires (2 406 K€, +1,6% vs N-1) et correspond essentiellement à :

- 2 314 K€ relatifs aux déchets verts apportés par BM (40,1 KT sur l'exercice). Ce chiffre d'affaires est en légère croissance en raison de l'effet prix³.
- 92 K€ relatifs aux déchets verts apportés par des tiers (1,8 KT sur l'exercice).

Les ventes de produits finis constituent 45% du chiffre d'affaires (1 999 K€, +5% vs N-1) et correspondent essentiellement à :

- 1 222 K€ de ventes de compost (+15,6%). Cette variation correspond à :
 - un effet prix soit une augmentation de +10,6% du prix unitaire consécutive aux actions commercialisées entreprises pour vendre du compost ajouté d'additifs adaptés aux sols des clients, ainsi qu'à la réduction des déstockages.
 - un effet volume résultant d'une croissance de +4,5% des quantités vendues.
- 212 K€ de terre végétale (-22%) résultant de volumes vendus fortement amoindris, compensés en partie par un prix plus élevé. L'ensemble de la terre végétale vendue sur l'exercice a été amendée à

¹ Qualité répondant aux critères de l'agriculture biologique (Norme NFU 44 051 et Règlement CE 2092 /91).

² Le mulch désigne les « couvertures de sol ».

³ Indexation du tarif de la tonne traitée provenant de BM sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

40% environ de compost [dans le respect de l'objet du contrat, la part de négoce doit rester accessoire voire marginale].

- 140 K€ de mulch, stable vs N-1. Le mulch représente 3,2% du chiffre d'affaires total de la société [dans le respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale].
- 192 K€ de bois-énergies, résultant de 4 481 tonnes vendues [le plafond de 4 000 T autorisées à l'avenant 4 n'est pas respecté].

1.2. Les charges d'exploitation : croissance des coûts du carburant et des impôts locaux

En €	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Réalisé	Var. Ann. €	Var. Ann. %
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	4 004 934	4 195 468	4 405 457	209 989	5%
Personnel	1 186 405	1 257 174	1 302 655	45 480	4%
Frais de commercialisation	74 807	84 296	114 254	29 958	36%
Dépenses d'exploitation et de gestion	699 928	813 754	802 085	-11 669	-1%
Achats pièces et consommables	206 949	228 798	330 263	101 465	44%
Travaux et services extérieurs	373 486	360 045	434 998	74 953	21%
Maintenance des équipements	122 396	84 147	68 789	-15 358	-18%
Gros entretien	265 390	221 364	238 117	16 752	8%
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	13 149	13 316	15 593	2 277	17%
Impôts & taxes hors IS	99 105	118 985	198 288	79 303	67%
Facturation frais de siège	102 873	107 643	113 040	5 397	5%
Loyer terrain et frais de contrôle	46 282	28 240	28 607	367	1%
CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP	3 190 770	3 317 763	3 646 688	328 925	10%

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et aux provisions (DAP) sont en hausse de 10% alors que la croissance du chiffre d'affaires n'est que de 5%.

Les postes de dépenses les plus significatifs ou variant le plus significativement sont les suivants :

- **Les dépenses de personnel** (1 303 K€) en hausse de +4% par rapport à 2021 et de +10% par rapport à 2020 principalement en raison du recrutement à temps partiel d'un délégué commercial et d'un technicien commercial, ainsi que du départ d'un conducteur d'engin.

Les équivalents temps plein hors intérim et hors personnel refacturés via les frais généraux sont de 18 selon le délégataire, ainsi en croissance de +0,5 ETP.

- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (803 K€) sont stables et correspondent principalement aux achats de matières organo-minérales, sables, bois et terres, ainsi qu'aux locations de matériels.

- **Les achats de pièces et de consommables** (330 K€), correspondant essentiellement au gaz non routier (GNR) pour les matériels de chantiers, sont en croissance de +44% suite à la forte hausse des tarifs du GNR entre 2021 et 2022.

- **Les travaux et services extérieurs** (435 K€) se composent essentiellement des transports sur ventes et sont ainsi, au regard du contexte mondial, en croissance de +75 K€ par rapport à l'exercice précédent.

- **Les dépenses de gros entretien** (238 K€) sont globalement stables sur les dernières années, suite au recrutement d'un mécanicien.

- Le poste **Impôts et taxes** (198 K€) s'accroît considérablement (+79 K€ sur l'exercice), consécutivement à des compléments de CFE (Cotisation foncière des entreprises) à payer relatifs aux années 2019, 2020 et 2021, à la suite de la modification de la base de calcul des valeurs locatives¹.

¹ Les sites sont considérés comme des établissements industriels au regard des opérations de transformation et de l'outillage employé, la valeur locative ne doit ainsi plus être déterminée selon la méthode par comparaison mais selon la méthode comptable.

2. Les Résultats : Des produits générés Insuffisants pour faire face aux charges

En €	2020	2021	2022	Var. Ann.	Var. Ann.
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	4 004 934	4 195 468	4 405 457	209 989	5%
CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP	3 190 770	3 317 763	3 646 688	328 925	10%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	832 815	944 477	733 139	-211 338	-22%
Dotations aux amortissements	934 667	919 082	1 026 576	107 494	12%
Autres dotations aux provisions	5 497	22 229	-14 972	-37 201	-167%
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	-107 349	3 166	-278 464	-281 630	-8896%
Charges financières	32 316	25 058	47 941	22 883	91%
Produits financiers	2 932	0	0	0	
RESULTAT FINANCIER (RF)	-29 384	-25 058	-47 941	-22 883	91%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)	-136 732	-21 892	-326 405	-304 513	1391%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	87 990	386 995	77 936	-309 059	-80%
Impôt sur les sociétés	5 910	150	0	-150	-100%
RESULTAT NET (RN)	-54 653	364 953	-248 469	-613 422	-168%
EBE / CA (marge d'exploitation)	20,8%	22,5%	16,6%	-5,9	
RCAI / CA (marge globale)	-3,4%	-0,5%	-7,4%	-6,9	
RN / CA (marge nette)	-1,4%	8,7%	-5,6%	-14,3	

Le résultat 2022 se construit essentiellement comme suit :

- II. Des produits d'exploitation (4 379 K€) permettent d'absorber les charges d'exploitation hors DAP (3 647 K€), laissant un **EBE** (Excédent brut d'exploitation) à hauteur de 733 K€ ;
- III. Des dotations aux amortissements et provisions (1 011 K€, +70 K€ vs N-1 en raison principalement de la nouvelle plateforme mise en service sur 2022), venant grever l'EBE et impliquant ainsi un **résultat d'exploitation** en perte de -278 K€ ;
- III. D'un **résultat financier** de -48 K€ (doublant sur l'exercice consécutivement aux nouveaux financements), générant un RCAI négatif de -326 K€¹ ;
- IVI. D'un **résultat exceptionnel** positif de 78 K€ correspondant à la vente d'un cribleur, d'une chargeuse et d'un manitou.

Le **taux de marge global** (TMG), défini contractuellement par le rapport du RCAI sur le chiffre d'affaires, s'établit à -7,4% en 2022. Sur de nombreuses années depuis le début du contrat, cette marge globale représente une perte.

B. LE COMPTE D'EXPLOITATION COMPARE AU DERNIER PLAN D'AFFAIRES : OBJECTIFS NON ATTEINTS

Les données prévisionnelles figurant ci-dessous sont issues du dernier plan d'affaires entériné par l'avenant n°4 au BEA et à la CEND.

En €	2022	2022	Var. R vs P	Var. R vs P	Cumul	Cumul	Var. cumul	Var. cumul
	Réalisé	Prévisionnel	€	%	Réalisé	Prévisionnel	R vs P €	R vs P €
Déchets verts traités BM	2 314 420	3 353 839	-1 039 419	-31%	28 907 416	33 908 790	-5 001 374	-15%
Autres végétaux traités	91 505	75 773	15 733	21%	1 130 578	964 432	166 146	17%
Ventes de produits finis	1 999 532	1 362 962	636 570	47%	15 806 955	13 769 768	2 037 188	15%
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	4 405 457	4 792 574	-387 117	-8%	45 844 951	48 642 990	-2 798 040	-6%
PRODUITS EXPLOITATION	4 379 827	4 792 881	-413 053	-9%	46 161 005	48 935 671	-2 774 667	-6%
CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP	3 646 688	3 285 974	360 714	11%	35 846 011	35 253 736	592 274	2%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	733 139	1 506 907	-773 767	-51%	10 314 994	13 681 935	-3 366 941	-25%
Dotations aux amortissements	1 026 576	1 113 615	-87 039	-8%	10 561 090	11 256 848	-695 758	-6%
Autres dotations aux provisions	-14 972	-14 972	0	0%	34 520	19 564	14 956	76%
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	-278 464	393 291	-671 756	-171%	-280 616	2 405 523	-2 686 140	-112%
Charges financières	47 941	45 302	2 638	6%	965 417	1 107 738	-142 320	-13%
Produits financiers	0	11 597	-11 597	-100%	48 173	83 070	-34 897	-42%
RESULTAT FINANCIER (RF)	-47 941	-33 705	-14 235	42%	-917 244	-1 024 668	107 424	-10%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)	-326 405	359 586	-685 991	-191%	-1 197 860	1 380 856	-2 578 716	-187%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	77 936	0	77 936	0%	1 778 687	1 269 717	508 970	40%
Impôt sur les sociétés	0	119 862	-119 862	-100%	66 638	814 413	-747 774	-92%
RESULTAT NET (RN)	-248 469	239 724	-488 193	-204%	514 188	1 836 160	-1 321 972	-72%
EBE / CA (marge d'exploitation)	16,6%		16,6%		22,5%	28,1%	-5,6	
RCAI / CA (marge globale)	-7,4%		-7,4%		-2,6%	2,8%	-5,5	
RN / CA (marge nette)	-5,6%		-5,6%		1,1%	3,8%	-2,7	

¹ Celui-ci étant négatif aucun calcul de partage des gains n'est réalisé avec la Métropole.

1. L'activité : des ventes de produits finis compensant en partie les quantités de déchets verts à traiter

En cumulé, le **chiffre d'affaires** est en baisse de -2,8 M€ (soit -6%) par rapport aux prévisions, résultant essentiellement :

- VI. de traitement des déchets verts provenant de BM en retrait de -5 M€ (essentiellement lié à un effet volume) ;
- VII. d'une augmentation des ventes de produits finis de +2 M€ (dont +0,7 M€ de compost et +0,6M€ de terre végétale).

Concernant le chiffre d'affaires réalisé avec la Métropole, il convient de préciser que pour BM : le délégataire a fait le choix de conserver dans les avenants au Contrat un apport de 62 000 tonnes¹ dans ses prévisions, alors que depuis 2015 la tendance est globalement à la baisse (autour de 45 000 tonnes apports BM + tiers²).

Pour rappel :

- *BM n'a pris aucun engagement au regard de l'objectif de 62 000 tonnes de déchets végétaux arrêté dans le plan d'affaires initial (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;*
- *l'engagement contractuel de BM en termes d'apports se limite à la fourniture de 85% des déchets végétaux issus des ménages, collectés par la collectivité et au nom et pour le compte de cette dernière (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;*
- *BM a toujours rappelé sa volonté de promouvoir le compostage individuel sur son territoire (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;*
- *le délégataire accepte de supporter l'intégralité des risques notamment d'exploitation, de clientèle et tarifaire (art. 3 de la CEND du BEA).*

Le niveau de **charges d'exploitation** hors DAP au cumulé est supérieur de +2% (+0,6 M€) au prévisionnel, et ce, alors que le chiffre d'affaires est en recul de -6%. Cette variation résulte principalement :

- VIII. des dépenses d'exploitation et de gestion en hausse de +1 M€, liée aux ventes de produits finis supérieures au prévisionnel et nécessitant un plus grand besoin de matières premières (composants pour espaces verts, terre, bois...) ;
- VIII. d'une croissance des impôts et taxes hors IS de +0,4 M€ ;
- IX. du gros entretien réduit de -0,3 M€, résultant de la présence d'un mécanicien en interne (non prévu dans l'avenant 4) ;
- XI. du non-engagement de dépenses en transport de déchets pré-broyés pour -0,3 M€ en raison du décalage de la création de la plateforme sur la parcelle AB186 du site La Grande Jaugue.

2. Les résultats : au cumulé résultats nets positifs essentiellement par l'intermédiaire de vente de matériels

A fin 2022, le RCAI cumulé au réalisé s'élève à -1,2 M€ et présente ainsi un fort retrait (-2,6 M€) par rapport au prévisionnel.

A travers l'exceptionnel (et essentiellement par la vente de matériels de chantiers) le résultat net cumulé ressort positif à hauteur de +0,5 M€ ; il reste toutefois inférieur de -0,7 M€ à l'attendu. Il est à noter que les charges d'amortissement et les charges financières sont à ce stade moins importantes que prévues, suite principalement au décalage de construction de l'extension de la plateforme LGJ (mise en service fin 2022 vs une mise en service dans le prévisionnel début 2019).

3. Le rendement de compost : un niveau particulièrement élevé sur ces dernières années

Le **rendement de compost** en densité s'établit, par l'intermédiaire d'un calcul très théorique (*abstraction faite de l'humidité et compte tenu de l'hypothèse criblage à 6 mois*), à environ 53% sur le réalisé 2022. Ce rendement correspond à la part de la totalité du compost vendu (*se retrouvant généralement, outre directement dans le compost, à hauteur de : 44% dans le terreau et dans le fumier/terre de bruyère, ainsi que 18% dans la terre végétale*) sur l'ensemble des apports.

¹ Ce tonnage est celui du Contrat initial, correspondant au traitement maximal des plateformes. Cette quantité à traiter figurait dans le dossier de consultation des entreprises ; il s'agissait d'un objectif de collecte prévisionnel (dont 10 000 T faisaient l'objet d'une option).

² Pic le plus haut atteint depuis le début du Contrat en 2013 avec 53 KT.

Rendement de production de compost										
Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage DV	52 792	50 695	46 277	47 882	47 120	44 429	45 024	42 473	43 533	41 934
Tonnage DV pour compost 6 mois		51 744	48 486	47 080	47 501	45 775	44 727	43 749	43 003	42 734
Compost vendu= Comp+Terreau x0,44+Terre bruyère x,44+TV x0,18	7 481	13 430	17 509	17 072	16 035	18 140	22 629	24 214	21 478	22 497
Rendement		26%	36%	36%	34%	40%	51%	55%	50%	53%

Le rendement prévu dans l'avenant 4 est de l'ordre de 35%. Après échanges avec le délégataire, par l'intermédiaire d'une meilleure exploitation, le rendement le plus juste s'élèverait finalement aux alentours des 40%. Les niveaux réalisés ces dernières années sont particulièrement, voire anormalement élevés. Selon le délégataire ceci se justifierait par la forte incertitude qui pèse sur le calcul du rendement¹ :

- XII. les différents types de déchets verts apportés qui conduisent à des rendements différents selon leur nature et le temps plus ou moins long de transformation. Ceci est toutefois difficile à estimer.
- XIII. l'augmentation de la fabrication de mélanges spéciaux sur-mesure, l'incorporation d'intrants extérieurs n'étant pas retraité dans les données du tableau ci-dessus. Cela impacterait le rendement de l'ordre de 6 à 8%.
- XIII. le climat, la réception de matériaux plus secs implique une plus faible densité, alors que la fabrication de compost nécessite un apport d'eau. Ainsi, le niveau de rendement présenté ci-dessus pourrait être retraité de 8 à 15% environ.

C. LE BILAN : UN NIVEAU D'ENDETTEMENT ELEVE

En €	RÉALISÉ			PRÉVISIONNEL			Var RN / RN-1		Var RN / PN	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	€	%	€	%
Immobilisations brutes	7 588 756	8 013 697	9 263 608	8 944 450	9 008 887	9 008 940	1 249 911	16%	254 668	3%
Amortissements cumulés	4 858 567	4 705 109	5 204 163	4 506 465	4 846 513	5 959 067	499 054	11%	-754 904	-13%
Immobilisations nettes	2 730 190	3 308 589	4 059 446	4 437 985	4 162 374	3 049 873	750 857	23%	1 009 573	33%
Stocks	164 981	231 753	206 124	61 082	61 387	61 694	-25 629	-11%	144 430	234%
Créances nettes (yc CCA)	1 316 551	992 564	947 799	932 981	938 414	944 165	-44 765	-5%	3 634	0%
Trésorerie	170 877	217 141	470 276	522 884	852 709	1 491 030	253 135	117%	-1 020 754	-68%
TOTAL ACTIF	4 382 599	4 750 046	5 683 644	5 954 932	6 014 884	5 546 763	933 598	20%	136 881	2%
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0%	0	0%
Autres capitaux propres	300 986	665 939	417 470	1 231 081	1 499 720	1 739 444	-248 469	-37%	-1 321 974	-76%
Compte courant d'associé	1 000 000	1 000 000	1 800 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	800 000	80%	620 000	53%
Dettes bancaires longs termes	952 066	580 675	534 524	1 957 995	1 600 143	887 306	-46 151	-8%	-352 782	-40%
Dettes fournisseurs	571 462	988 248	1 258 693	490 177	489 754	491 452	270 445	27%	767 241	156%
Dettes fiscales et sociales	558 085	492 954	672 956	95 679	245 267	248 561	180 002	37%	424 395	171%
TOTAL PASSIF	4 382 599	4 750 046	5 683 643	5 954 932	6 014 884	5 546 763	933 597	20%	136 880	2%

Les **immobilisations brutes** s'élèvent à 9 264 K€ et sont principalement constituées des plateformes (génie civil) et de matériels de chantiers. Elles correspondent quasiment en totalité à des biens de retour. En 2022, les immobilisations brutes se sont accrues de 1 250 K€, correspondant essentiellement à :

- XVI. 576 K€² d'extension de plateforme La Grande Jaugue (*parcelle AB 186*) ;
- XVI. 311 K€ d'enrobés sur la plateforme de Touban ;
- XVII. 305 K€ relatifs au traitement des effluents de la plateforme La Grande Jaugue ;
- XVIII. 89 K€ net de remplacement de matériels (un cribleur, une chargeuse et un manitou).

Par rapport au prévisionnel, les immobilisations nettes sont supérieures de 1 M€, suite essentiellement au décalage de la construction de la plateforme (prévu au prévisionnel en 2019).

Les **créances clients** sont à leur niveau habituel. L'année 2020 présentait d'importantes créances de Bordeaux Métropole à la clôture.

Les **dettes financières** sont globalement stables sur l'exercice : les remboursements de capitaux sur la période étant quasiment compensés par la souscription d'un nouvel emprunt s'élevant à 280 K€.

¹ De plus, sur la période 2020-2021, le criblage était bien plus rapide qu'en temps normal, afin de respecter la hauteur des andains (tas fermentescibles) à 3 mètres sur Touban, ainsi que les contraintes de sécurité au regard des surfaces des plateformes.

² Au total, le coût de l'extension s'établit à 821 K€.

Le **compte courant d'associé** s'accroît de 800 K€ sur l'exercice et ainsi s'établit à 1 800 K€ à fin 2022 ; cette somme correspond à la participation des associés au renflouement de la trésorerie, consécutivement aux nouveaux travaux engagés.

Les **dettes fournisseurs** sont à un niveau particulièrement élevé par rapport aux années précédentes, de l'ordre de 450 K€, ceci correspondant principalement aux travaux réalisés en fin d'année¹.

Le **ratio d'autonomie financière** (capitaux propres / dettes bancaires) est globalement stable par rapport à l'exercice précédent en s'élevant à 265% : cela traduit une certaine indépendance à l'égard des banques. Toutefois, le **ratio d'endettement** (total dettes / total actif), qui mesure le niveau d'endettement et donc la solvabilité d'une entreprise, s'accroît de 11 points et atteint les 75% à fin 2022 (en lien avec la hausse des immobilisations) ; l'endettement de la société est ainsi élevé.

D. LA TRÉSORERIE : EN LÈGÈRE AMÉLIORATION MAIS EN RAISON DE FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	<i>En €</i>	Exercice 2022
RÉSULTAT NET		-248 469
Dotations et reprises des amortissements et provisions		1 004 419
Plus et moins values de cession		-77 939
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		678 010
Variation des stocks		-25 629
Variation des créances d'exploitation		-44 765
Variation des dettes d'exploitation		450 447
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-520 841
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 198 851
Acquisitions d'immobilisations		-1 875 993
Cessions d'immobilisations		176 500
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		-1 699 493
Variation des comptes courants		800 000
Emission d'emprunts		280 000
Remboursements d'emprunts		-326 223
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		753 777
VARIATION DE TRÉSORERIE		253 135
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		217 141
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		470 276

La trésorerie nette s'améliore de 253 K€ sur l'exercice en s'établissant à 470 K€ à fin 2022. Toutefois, les flux générés par l'activité ne sont pas suffisants pour couvrir les acquisitions nettes des cessions (1 700 K€) et de rembourser les capitaux amortis d'emprunts (326 K€), et ce, malgré un BFR exceptionnellement très négatif². Ainsi, le Groupe Cassous a augmenté le compte courant d'associé de 800 K€ sur l'exercice et un nouvel emprunt de 280 K€ a été souscrit par la société.

E. LES PERSPECTIVES : DES PERTES D'EXPLOITATION A PREVOIR SANS ACTIONS SUR L'ACTIVITE

L'activité 2023 sera marquée par la mise en service totale des travaux de mises en conformité de traitement des effluents (prévue sur l'été³). Le montant total de ces travaux de traitement des effluents s'élèverait à hauteur de 1,1 M€ (dont le paiement d'une soulte à l'issue du contrat fait débat avec le délégataire).

¹ Début mars ces dettes sont quasiment toutes apurées.

² BFR s'élevant à -778 K€ fin 2022, vs -257 K€ fin 2021, vs 352 K€ fin 2020 (variations impactées principalement par de fortes croissances des dettes fournisseurs sur les deux dernières clôtures, en lien avec les travaux).

³ Bassins sur Touban mis en service en avril 2023.

Sur les prochains exercices, les comptes financiers seront impactés par les récentes immobilisations (augmentation des charges d'amortissement et des charges financières à prévoir). Ainsi, afin d'éviter des résultats d'exploitation en perte, des actions devront être engagées par le délégataire.

Par ailleurs, un avenant 5 au BEA et à sa CEND sera à prévoir au maximum d'ici fin 2026 (durée maximale de l'AOT), afin que soit ajouté au bail une superficie de 24 600 m² de la parcelle AB186.

Annexe 1 : Rappel historique sur le contrat et les particularités

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, avec la société BTPS environnement¹.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le **contrat initial** porte :

- d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets verts sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement ;
- d'autre part sur la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu-dit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles).

A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un prébroyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, **l'avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une Société anonyme (SA) dédiée, SA La Grande Jaugue®**, et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue®. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n°2010/16284 du Conseil communautaire du 24 septembre 2010, **un second avenant** à la CEND du BEA a été notifié le 19 janvier 2011. Il concerne, d'une part, la transmission de documents financiers au 30 juin qui permet, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de la société dédiée au contrat. Il permet de réviser, d'autre part, les capacités de réception de la plateforme de Touban, où le délégataire doit être en mesure de traiter au minimum 23 000 tonnes de déchets végétaux par an en provenance de la métropole et de ses communes ; la capacité maximale est de 30 000 tonnes (dont l'accueil à titre commercial de 2 000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers, cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat, qui prévoyait l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles (article 6.1.3), s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de **réaliser cette plateforme en deux phases**, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi, il est convenu contractuellement dans **l'avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la route départementale (RD107e2) et la maîtrise foncière de la parcelle AB22. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Cet avenant 3 a été signé le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue. Ils ont fait l'objet d'un **avenant n°4** (notifié le 4 décembre 2017). Cet avenant a porté sur la réduction du trafic routier (en effectuant les apports sous forme broyée et par gros porteurs) et la poursuite par le délégataire de l'activité broyage pour le compte de BM (non-aboutissement des centres de pré-broyage métropolitains projetés). Ce qui

¹ Société du groupe Cassous

a donné lieu à indemnisation du délégataire pour le broyage et le chargement (période 2013-2016) à hauteur de 506 K€. Dès l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante (hausse du tarif des déchets verts - entrants - de 4,16 € HT). Enfin, BM a autorisé par cet avenant la production et la commercialisation accessoires de « bois-énergie » dans la limite de 4 000 T/an.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole adhère au **SIVOM¹ Rive droite** pour 7 de ses communes (Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont). Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé gère et traite la collecte des déchets ménagers et de deux centres de recyclage ; en termes de déchets verts ceci représente environ 5 000 T par an.






¹ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (Établissement Public de Coopération Intercommunale ayant pour objectif de porter des services publics d'intérêt commun.






Annexe 2 : Liste des documents transmis par le délégataire






- Le rapport annuel
- La balance générale
- Le compte d'exploitation
- Le grand-livre
- La liasse fiscale
- L'état des immobilisations et des amortissements par compte et l'état des immobilisations par nature (biens de retour/reprise)
- L'état récapitulatif des stocks
- L'état récapitulatif des moyens humains
- Le tableau de suivi des amortissements des emprunts
- Des factures, des procès-verbaux de réception des travaux
- Une note justificative sur le rendement du compost

LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX

(en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	4 994 621,18 €	670 245,92 €	2 493 289,36 €	2 899 279,15 €	680 097,80 €	64 398,72 €	2 570,00 €	11 804 502,13 €
Prévention	633 395,44 €	37 102,97 €	106 091,19 €	473 826,35 €	674,92 €	- €	- €	1 251 090,87 €
Collecte et pré-collecte	30 539 222,21 €	2 082 429,65 €	14 149 390,28 €	7 920 065,40 €	1 142 655,95 €	- €	19 576,89 €	55 853 340,39 €
Transfert/Transport	2 368 963,72 €	- €	406 064,91 €	5 271 177,06 €	1 004 540,52 €	- €	- €	9 050 746,21 €
Traitement des déchets	6 744 298,61 €	- €	964 061,53 €	9 918 971,54 €	3 087 351,43 €	495 725,25 €	1,00 €	21 210 409,36 €
Charges Techniques	40 285 879,97 €	2 119 532,63 €	15 625 607,92 €	23 584 040,35 €	5 235 222,81 €	495 725,25 €	19 577,89 €	87 365 586,83 €
Coût complet HT	45 280 501,15 €	2 789 778,55 €	18 118 897,28 €	26 483 319,50 €	5 915 320,61 €	560 123,98 €	22 147,89 €	99 170 088,96 €
Coût aidé HT	36 329 320,34 €	1 835 312,44 €	10 441 293,73 €	24 969 730,91 €	5 538 150,75 €	471 637,33 €	22 147,89 €	79 607 493,38 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	26,68 €	31,59 €	67,82 €	20,65 €	21,66 €	-	294,69 €	28,31 €
Prévention	3,38 €	1,75 €	2,89 €	3,37 €	0,02 €	-	- €	3,00 €
Collecte et pré-collecte	163,14 €	98,14 €	384,85 €	56,40 €	36,39 €	-	2 244,80 €	133,94 €
Transfert/Transport	12,66 €	- €	11,04 €	37,54 €	31,99 €	-	- €	21,70 €
Traitement des déchets	36,03 €	- €	26,22 €	70,63 €	98,33 €	-	0,11 €	50,86 €
Charges Techniques	215,21 €	99,89 €	425,00 €	167,94 €	166,74 €	-	2 244,91 €	209,50 €
Coût complet HT	241,89 €	131,47 €	492,82 €	188,59 €	188,40 €	-	2 539,60 €	237,81 €
Coût aidé HT	194,08 €	86,49 €	283,99 €	177,81 €	176,39 €	-	2 539,60 €	190,90 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	6,14 €	0,82 €	3,06 €	3,56 €	0,84 €	0,08 €	0,00 €	14,50 €
Prévention	0,78 €	0,05 €	0,13 €	0,58 €	0,00 €	- €	- €	1,54 €
Collecte et pré-collecte	37,52 €	2,56 €	17,38 €	9,73 €	1,40 €	- €	0,02 €	68,61 €
Transfert/Transport	2,91 €	- €	0,50 €	6,48 €	1,23 €	- €	- €	11,12 €
Traitement des déchets	8,28 €	- €	1,18 €	12,18 €	3,79 €	0,61 €	0,00 €	26,06 €
Charges Techniques	49,49 €	2,60 €	19,19 €	28,97 €	6,43 €	0,61 €	0,02 €	107,32 €
Coût complet HT	55,62 €	3,43 €	22,26 €	32,53 €	7,27 €	0,69 €	0,03 €	121,82 €
Coût aidé HT	44,63 €	2,25 €	12,83 €	30,67 €	6,80 €	0,58 €	0,03 €	97,79 €

LES ADRESSES UTILES

Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Pole Prévention et Gestion des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Email : dgdp@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. 05 56 11 83 88

Centre Administratif Redevance Spéciale

Tél. 05 57 35 69 06
Email : dechets-redevancespeciale@bordeaux-metropole.fr

Information sur le tri et la prévention

N° gratuit : 0800 22 21 20

Les 17 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. 05 56 77 71 32

Ambès 22 rue Jean Mermoz
Tél. 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. 05 56 95 61 51

Bordeaux Nord rue Surcouf
Tél. 05 56 39 08 27

Bordeaux Bastide quai Deschamps
Tél. 05 56 40 21 41

Bruges rue André Sarraud
Tél. 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz
Tél. 05 56 18 93 22

Floirac ZAC des quais rue Aristide Bergès
Tél. 05 57 97 03 97

Gradignan allée de Mégevie
Tél. 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. 05 56 34 15 06 ou 05 57 53 33 00

Pessac Bourgailh chemin de la Princesse
Tél. 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. 05 57 92 60 81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. 05 56 05 40 06 ou 05 57 53 30 34

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. 05 56 87 02 51